

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 4 septembre 2015

Délibération n° 2015 - 04/09/2015 - 1

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2015

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 23 voix pour, 2 voix contre :

le verbatim du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2015 après prise en compte d'une modification pour cause de confidentialité.

Dijon, le 7 septembre 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2015

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2015

Collège A

Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Messieurs Frédéric DEBEAUFORT, Alain DEREUX, Eric LOQUIN, Samuel MERCIER,
Louis de MESNARD.

Collège B

Membres présents ou représentés

Mesdames Marie-Geneviève GERRER, Laurence MAUREL (jusqu'à 17h45),
Messieurs Laurent BRACHAIS, Pierre PELLENARD, Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS.

Collège BIATSS

Membres présents ou représentés

Messieurs Cédric CLERC (de 14h à 16h50), Olivier LALOUETTE (jusqu'à 16h20), Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège usagers

Membres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD, Bérénice CLUZEL (procuration à Eva BERNARD),
Messieurs Hervé BEGUE (procuration à Julien BRAULT), Julien BRAULT,

Membre absent

Monsieur Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Mesdames Elisabeth BEAU (jusqu'à 15h, procuration à Marie-Geneviève GERRER à partir de 15h),
Clotilde MARSEAULT (procuration à Samuel MERCIER),

Messieurs Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Benoît GRELET (jusqu'à 15h45, procuration à
Laurent BRACHAIS à partir de 15h45), Denis LEPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN),

Membre excusé

Monsieur José ALMEIDA

Membres absents

Messieurs Pierre GUEZ, François PATRIAT.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services,

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de
l'université de Bourgogne,

Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements et au
pilotage,

Monsieur Franck DENAT, Vice-président de la Commission de la recherche

Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,

Madame Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la
stratégie des sites territoriaux,

Monsieur Jean GUZZO, Vice-président délégué à la recherche, à la valorisation de la recherche et aux
relations avec le monde économique,

Monsieur Daniel NIEDERLANDER, Directeur adjoint du pôle Patrimoine

Monsieur Alain TABARD, Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'information et
aux learning centers.

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
CFVU.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	2
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 27 mai 2015	5
III) Questions financières.....	10
3. Admissions en non-valeur	10
1. Budget rectificatif 2 (BR2)	13
2. Organisation budgétaire en mode GBCP	17
4. Tarifs dérogatoires SEFCA	18
5. Tarifs, subventions et dons	18
6. Sorties d'inventaire.....	19
IV) Présentation et échanges sur le projet de rapport d'auto-évaluation de l'université de Bourgogne – Section « Établissement »	20
V) Désignation d'un représentant de personnels au Comité Électoral Consultatif	39
VI) Compte rendu des travaux du Comité Technique (CT).....	43
• du 17 juin 2015	43
- Calendrier universitaire 2015-2016.....	43
• du 30 juin 2015	44
- Primes de charges administratives d'intérêt général (fonctions ouvrant droit)	44
- Finalisation de la carte des concessions de logement par nécessité absolue de service (NAS).....	53
VII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 25 juin 2015.....	57
1. Études doctorales : répartition des contrats doctoraux.....	57
2. Dérogation relative à la prise en charge des frais de restauration de personnalités experts scientifiques.....	58
3. Projet scientifique de la Maison de la Métallurgie	59
3 bis. Demande de financement exceptionnel – Transformateur de la Maison de la Métallurgie	59
4. Présentation de la Convention SATT.....	63
VIII) Contingent CRCT (Congé pour recherche et conversion thématique) attribué au titre de l'établissement pour 2015/2016	66
IX) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 24 juin 2015	68
1. Vie étudiante	68
- Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 22 juin 2015	68
2. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 09 juin 2015	69
- Projets internationaux	69
- Offre de formation rentrée 2015.....	70
- Diplômes d'université	73
- Référentiel commun des études pour l'année universitaire 2015-2016	74
3. Préparation de la rentrée universitaire 2015 (suite).....	74
- Calendrier universitaire 2015-2016 : étude des propositions des composantes	74
X) Questions relatives au patrimoine immobilier	75
1. Dossier d'expertise « Carte multiservice unique Bourgogne Franche-Comté et renforcement des infrastructures numériques ».....	75
2. Dossier d'expertise « Learning Centre de l'université de Bourgogne, 1 ^{ère} phase, restructuration de la Bibliothèque universitaire des sciences et d'économie »	85
XI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	91
1. Convention-cadre uB-Rectorat relative à l'ESPé	91
2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	91
3. Compte rendu des conventions hors subvention.....	Erreur ! Signet non défini.

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2015)

*(La séance est ouverte à 13 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Nous allons pouvoir commencer cette réunion de notre dernière séance du conseil d'administration de l'université de Bourgogne pour cette année universitaire qu'on tient exceptionnellement dans le cadre de la Salle des actes qui était une des seules salles dans laquelle on puisse avoir à la fois la climatisation et la possibilité d'avoir un double enregistrement de nos débats, qui est indispensable pour la réalisation du verbatim. Et puis la typologie un petit peu particulière de l'organisation due au fait que la climatisation est derrière et que je n'avais pas envie d'avoir la climatisation dans le dos pendant une après-midi complète de discussions du conseil d'administration.

Rapidement, quelques... Pardon, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'ai une déclaration à faire.

Le Président.- Allez-y, je vous en prie.

M. Rollin.- *« Déclaration des élus SNASUB/FSU lors du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2015.*

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Lors du conseil d'administration de l'université de Bourgogne du 18 décembre 2013, je vous avais interpellé, en tant que représentant des élus SNASUB-FSU, sur la gouvernance, sur la situation des personnels BIATSS, sur le respect vis-à-vis des instances consultatives et élus de notre établissement.

Dix-huit mois plus tard, il est bon de faire le bilan.

La situation des personnels se dégrade. En effet, nous rencontrons beaucoup plus de collègues en situation de détresse. Les chiffres du bilan social 2014 que l'on verra plus tard le confirment avec une augmentation des arrêts maladie de +7 %. Les contacts avec la psychologue augmentent, elle-même devenant surchargée de demandes. Mais ensuite, dans le traitement, rien.

La gouvernance de l'université doit se mobiliser pour répondre à cette question.

Les entretiens professionnels ont été l'occasion pour certains responsables administratifs de se lâcher. Le nombre de recours risque d'être important. Il est inadmissible qu'un responsable de service interdise à ses agents de rencontrer leur représentant du personnel ou même de se rendre à la Maison de l'université. Ces propos deviennent une règle. Cela accroît le malaise et le stress des personnels. Mais comment s'en étonner dès lors que les instances de dialogue social telles que le comité technique ou les groupes de travail, n'ayant de travail que le nom, ne sont pas respectées par la gouvernance. En effet, il devient courant que le comité technique ou la commission paritaire d'établissement commence avec un quart d'heure voir vingt minutes et plus de retard par absence de la gouvernance alors que les représentants du personnel sont présents à l'heure de convocation. C'est un manque de respect pour les élus de ces instances.

Il est inadmissible que les comptes rendus de ces instances soient rendus six mois plus tard. Cela ne relève pas de la responsabilité des services et des agents de ces services, déjà surchargés par le travail quotidien qui leur incombe.

Non, cela est directement de la responsabilité de la gouvernance sur les moyens qu'elle alloue pour assurer un bon fonctionnement de ces instances consultatives.

Le respect de ces instances passe par le respect des élus. Il est inadmissible que notre attachement à l'université soit mis en doute publiquement car nous pensons différemment, comme évoqué lors d'un précédent CA.

Nous, élus SNASUB-FSU, souhaitons que les instances de notre université restent un lieu de dialogue et ne soient pas des enjeux pour des échéances futures. »

Le Président.- Bien. Je vous remercie pour cette intervention.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Je vais donc enchaîner rapidement sur les points d'information que nous souhaitons vous apporter en ce début de conseil. Comme à l'habitude, un point rapide COMUE, un point rapide I-SITE.

Sur la COMUE, je voudrais rapidement vous indiquer que Joëlle Sotty, que beaucoup d'entre vous connaissent, qui a assuré les responsabilités de chef du service des personnels enseignants, a pris officiellement ses fonctions de directrice de cabinet de la présidente provisoire de la COMUE.

Également vous informer que la semaine dernière a eu lieu, à Besançon, la conférence de presse de lancement de la carte multiservice. Laquelle carte multiservice, vous le savez, va être un outil formidable sur l'ensemble du territoire Bourgogne Franche-Comté pour permettre à l'ensemble des étudiants et aux personnels également d'avoir accès à des services, services de restauration, services de logement, services d'accès aux bibliothèques notamment, services de sport, qui sont des services qui seront harmonisés. C'est une première réalisation tout à fait concrète dans la construction de l'espace Bourgogne Franche-Comté.

De même, je voudrais également vous dire que la COMUE Bourgogne Franche-Comté commence de recruter les personnels administratifs qui en assureront le bon fonctionnement. Donc vous voyez que la dynamique est enclenchée. De la même façon que le site web UBFC est créé désormais. Je vous ai écrit à tous, il y a maintenant une quinzaine de jours, pour vous l'indiquer. Je vous

invite à utiliser largement ce site qui sera un espace de partage d'informations important dans la construction de Bourgogne Franche-Comté.

La COMUE est en marche. Elle tient d'ailleurs, cette après-midi, à l'heure qu'il est, à Besançon, son conseil d'administration.

Sur le plan du projet I-SITE, nous avons reçu hier le cahier des charges qui va permettre de construire la candidature pour la phase de sélection. Donc les choses sont engagées, avec un petit peu de retard mais rien de dramatique. On reste pour l'instant sur le calendrier tel qu'il nous a été indiqué, à savoir dépôt du dossier pour la deuxième quinzaine d'octobre et présentation orale devant le jury international à la fin du mois de janvier.

I-SITE fonctionne également maintenant à travers un Steering committee qui associe des représentants de tous les établissements, les quinze établissements membres du consortium I-SITE, puisque vous savez qu'I-SITE déborde de la COMUE assez largement. Ce sont quinze établissements qui travaillent ensemble. Et pour notre université, c'est Jean Guzzo qui représente l'uB au Steering Committee d'I-SITE.

Un autre point rapide également pour vous dire que nous avons tenu ce matin le conseil d'administration de la Fondation de Coopération Scientifique, l'ex-PRES Bourgogne Franche-Comté, qui avait été créé sous la forme d'une fondation. Les PRES ont disparus mais la fondation en elle-même est maintenue. À l'ordre du jour figurait l'élection du nouveau président de la fondation. C'est Pierre Fumoleau, professeur de médecine et directeur général du centre Georges-François Leclerc, qui a été élu à l'unanimité des membres du conseil d'administration à la présidence de la Fondation de Coopération Scientifique. Je voudrais dire que dans les débats rapides qui ont eu lieu, il a été convenu de faire en sorte que cette fondation devienne une fondation en appui véritablement du projet I-SITE qui a vocation à devenir le projet structurant pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne Franche-Comté.

Je voudrais vous dire également que nous avons presque terminé notre long parcours de construction du GIP Bourgogne Vigne et Vin dont vous savez qu'il a pour objectif de fédérer et de mettre véritablement en synergie l'ensemble du monde vitivinicole de Bourgogne, à la fois dans sa dimension scientifique et pédagogique. Ce pôle Bourgogne Vigne et Vin va associer les établissements de formation et les établissements de recherche qui travaillent sur les thématiques de la vigne et du vin mais c'est également une structure qui a pour vocation d'associer au monde académique le monde vitivinicole économique.

Cela a été un très gros travail sur ce monde, qui est très morcelé, qui est fait d'individualités qui sont fortes, que de rapprocher l'ensemble des acteurs. Mais ça y est. Après plus de deux ans de travail, toutes les signatures des quatorze partenaires du GIP Bourgogne Vigne et Vin ont été recueillies. Le dossier a été déposé en préfecture. Le GIP, en toute hypothèse, sera installé dans ses instances au mois de septembre.

C'est un levier très important pour nous pour dynamiser l'ensemble de l'activité de formation et l'activité de recherche autour de la vigne et du vin et pour affirmer l'identité de l'université de Bourgogne et l'identité du Grand campus dijonnais sur cette thématique qui est visible véritablement à l'international.

Un mot rapide également pour vous dire que le nouveau directeur général d'AgroSup Dijon, Monsieur François Roche-Bruyn, prendra ses fonctions le 6 juillet. François Roche-Bruyn est ingénieur des eaux et forêts et a exercé et exerce toujours les fonctions de secrétaire général aux affaires régionales. Il a été très largement élu

à la direction générale d'AgroSup. Il sera pour nous un partenaire..., en tout cas pour moi spécifiquement, un partenaire précieux parce qu'en tant que SGAR, il a porté depuis plusieurs années la politique régionale. Il a été associé étroitement à la construction interrégionale et on a déjà établi tous les deux un dialogue très confiant. Je me réjouis donc de cette prise de fonction de François Roche-Bruyn à AgroSup.

La semaine passée, s'est tenu également sur notre campus le colloque annuel des présidents d'IUT. J'ai eu le plaisir de l'ouvrir avec le président de l'IUT de Dijon et avec Monsieur le Recteur. À cette occasion, nous avons eu le plaisir et l'honneur d'accueillir Madame Édith Cresson qui est ancien Premier ministre et ancien commissaire européen à la Recherche qui, elle-même, est membre du conseil de l'IUT de Châtellerauld et qui est très intéressée par le modèle pédagogique que représentent les IUT et qui est très engagée dans ce domaine et qui a participé très activement aux deux journées de travail de cette conférence.

Nous avons également accueilli le 18 juin sur notre campus le président du Conseil régional de Bourgogne et la présidente du Conseil régional de Franche-Comté, François Patriat et Marie-Guite Dufay, qui organisaient un débat à destination de l'ensemble de la société, un débat sur le thème de la fusion des deux régions, et qui avaient tous les deux choisi notre campus pour tenir ce débat qui a été retransmis par FR3. On a donc été superbement accueilli dans les locaux de la BU Droit-Lettres qui s'est avérée un très bel espace pour ce type de manifestation.

Là aussi, symboliquement, que les deux présidents de Région en exercice choisissent le campus de l'université de Bourgogne pour tenir ce type de réunion est évocateur du poids que représentent l'enseignement supérieur et la recherche dans cette construction, dans ce rapprochement qui est en cours.

Enfin, très rapidement, je voudrais vous dire que j'ai écrit dès la semaine dernière au nouveau ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au secrétaire d'État Thierry Mandon, pour à la fois lui proposer de venir nous rencontrer à Dijon et de venir participer à l'inauguration des bâtiments que nous pourrons inaugurer à l'automne prochain dans le cadre d'Opération Campus : la salle Multiplex, la Maison internationale des chercheurs, l'Institut Marey, la Maison de la Métallurgie. Ce sont autant de réalisations que nous aurions plaisir à inaugurer avec le secrétaire d'État. Et puis également pour lui rappeler de façon très précise les difficultés liées à la politique qui a consisté à prélever sur le fonds de roulement des universités et lui indiquer clairement que même si je comprends que l'Enseignement supérieur et la Recherche ont été comparativement protégés par rapport à d'autres ministères depuis quelques années, cela est une réalité, que si nous sommes tous capables de comprendre que des efforts vont être nécessaires, et je pense que, tous, nous pouvons le comprendre, que le chemin qui a été choisi en prélevant sur le fonds de roulement des établissements qui ont montré leur capacité à bien gérer pour dégager des marges et pour investir et préparer l'avenir, ce n'était pas ce chemin-là qu'il fallait suivre et que je souhaitais que d'autres voies soient trouvées pour financer l'enseignement supérieur et la recherche. Cette chose-là a été écrite mais je l'avais déjà, vous le savez, dit et redit et écrit très largement.

Voilà ce que l'on souhaitait vous indiquer en début de conseil, Louis et moi. Et puis très rapidement, avant d'entrer dans l'ordre du jour, je voudrais rappeler que nous aurons un conseil d'administration restreint après le plénier. Ceci est dû au fait qu'un certain nombre des points que nous allons débattre et, je l'espère, valider en CA plénier, ont leurs conséquences sur le restreint avec la déclinaison nominative d'un certain nombre de propositions. C'est la raison pour laquelle on a dû, à ce

moment de l'année, pour finaliser notre calendrier de gestion, placer un restreint après le CA plénier.

M. de Mesnard.- À ce propos, il faut que ceux qui ne peuvent pas rester au conseil restreint pensent bien à laisser une procuration spéciale « conseil restreint » qui n'est pas la même que la procuration au conseil d'administration, je le rappelle, de telle manière que l'on ait le quorum pour pouvoir délibérer. Parce que c'est un petit peu tard, certains d'entre vous, parmi ceux qui assistent au conseil restreint normalement, auront peut-être à partir.

Le Président.- Merci, Louis. On peut prendre une minute et une question sur les différents points qui ont été abordés dans ces points d'information si vous le voulez. Et s'il n'y en a pas... Pardon, Marie-Geneviève.

Mme Gerrer.- Ce n'est pas dans le cadre de ce que tu as évoqué mais pourrait-on dire une phrase dans le conseil à propos des EAP qui ont disparu ? Je ne sais pas si tu es au courant. Les emplois d'avenir professeur qui, sur décision du ministère, ont été supprimés. Seuls les renouvellements de contrat seront possibles. Cela arrive un mois après que les étudiants (j'allais dire « les enfants ») ont déposé leur dossier. C'est donc catastrophique pour les étudiants qui comptaient sur cette bourse et catastrophique pour la dynamique de soutien aux jeunes en difficulté et puis vers l'ouverture d'un métier, un recrutement plus large socialement dans les enseignants. Je voulais que ce soit bien noté dans le conseil d'administration. M. Delahaye, qui est le nouveau président, est lui-même à l'initiative de ces EAP et il est, bien sûr, lui-même également très amer de cette disparition.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève. C'est particulièrement et d'autant plus préoccupant qu'on voit bien que l'ESPé entre dans une nouvelle dynamique, que les flux d'étudiants augmentent et que cette situation nouvelle ne permet pas d'accompagner, en tout cas, l'ambition qui était affichée sur la rénovation des métiers de l'enseignement. Merci pour cet élément d'information.

Mme Gerrer.- Je voudrais dire aussi que l'université de Bourgogne a été l'une des rares où le dispositif a été aussi solide et aussi bien développé, et cela c'est grâce aux équipes pédagogiques des UFR et grâce à l'engagement étudiant qui nous a beaucoup soutenu sur ce dossier.

Le Président.- Tout à fait, et puis également, parce que tu es modeste, grâce à toi parce que c'est toi qui as quand même, depuis le début, porté ce dossier des EAP.

Mme Gerrer.- Je suis très en colère.

Le Président. - Merci pour cet élément complémentaire d'information. Louis, on va passer au premier point de l'ordre du jour... enfin, au second.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 27 mai 2015

M. de Mesnard.- L'approbation du verbatim. Je vais l'afficher... Je pense que vous l'avez tous lu mais il y a une difficulté un petit peu spéciale. La difficulté va

se situer à la page 63... On va peut-être grossir un petit peu le texte... Pleine largeur...

Je vais souligner des mots et je vous demande de ne pas prononcer ces mots. Et si ces mots étaient prononcés, à nouveau on devrait recommencer la procédure que l'on va vous expliquer.

Les mots qui posent problème sont dans l'intervention de Mme Desseigne. Je vous prie de nous excuser. Mais quand vous lisez bien ce qui est au tableau, vous lisez clairement une façon d'accéder au toit en terrasse. Je ne dis pas de quelle façon mais, vous voyez, elle est soulignée. Or, ce qui nous inquiète, c'est qu'au fond, des personnes pourraient, en lisant le verbatim, comprendre que là, il y a une possibilité de monter, qu'il pourrait arriver des accidents voire, peut-être, des suicides.

Donc on vous demande l'autorisation et, d'ailleurs, peut-être qu'on pourrait voter là-dessus précisément, de retirer ces mots du verbatim parce qu'il nous semble que pour des raisons de sécurité, c'est extrêmement dangereux.

Maintenant, chacun peut s'exprimer. S'il est amené à prononcer les mots, le vote portera à nouveau sur ces mots.

Laurence ?

Mme Maurel.- Oui, dans la mesure ou encore récemment il a été rappelé très clairement au conseil d'administration les règles de changement de ce verbatim, je ne suis pas favorable du tout à un quelconque changement de ce verbatim. Je ne pense pas que l'ensemble de la communauté dijonnaise se précipite sur les verbatim du CA de l'université de Bourgogne pour trouver un moyen d'accéder à je-ne-sais-où et je ne sais comment. Donc personnellement, je suis opposée à ce que l'on modifie le verbatim comme à chaque fois qu'il a été demandé de le modifier, on nous a opposé un refus.

M. de Mesnard.- Il y a un niveau que je n'ai pas dit mais qu'on peut dire, c'est que même si pratiquement très peu de gens lisent les verbatim, à supposer qu'un jour, quelqu'un monte, se jette du toit accidentellement ou volontairement, nous pensons que les tribunaux pourraient se retourner vers l'université de Bourgogne et dire : « Vous avez laissé traîner un mode d'emploi. Vous avez donc fait prendre des risques aux personnes. Donc la responsabilité de l'université est engagée ». Certes, les verbatim sont peu lus malgré le travail que cela donne au PAJI de réaliser le verbatim, le travail que cela me donne de relire *in fine*, mais c'est beaucoup plus petit comme travail à côté de celui que cela donne au PAJI, mais on pense qu'il faut le retirer.

Le Président.- Rapidement parce que ce point ne nécessite pas qu'on y consacre un temps excessif, Laurence puis Jean-Emmanuel Rollin.

Mme Maurel.- Non mais je crois que la solution la plus simple, c'est d'accéder finalement à la demande de Mme Desseigne et de mettre une alarme. Comme cela, il n'y aura pas de problème pour l'université de Bourgogne.

Le Président.- Jean-Emmanuel.

M. de Mesnard.- Jean-Emmanuel Rollin.

Le Président.- Vous vouliez intervenir Jean-Emmanuel, non ?

M. Rollin.- En fait, on est en train de faire du cache-misère. On sait qu'on a une situation dangereuse. Parce que finalement, vous savez, cette situation est connue des personnels. Donc c'est vrai que les personnels peuvent le faire et se balancer et que ce n'est pas la même chose parce que le personnel est au courant et que ce ne sera plus écrit dans le verbatim mais il y a un peu du... Oui, c'est du cache-misère et de l'hypocrisie de dire que parce qu'on ne l'écrit plus, on le supprime, on n'est plus responsable, non. Je veux dire qu'on ne pourra pas nier que les propos ont été tenus dans les débats. Moi, vous l'enlevez, je vais y revenir à tous les CA. Je vais vous reposer la problématique de cette question tant qu'elle ne sera pas réglée. Alors, soit à un moment, on traite le problème parce qu'on a une situation dangereuse, on prend la responsabilité de traiter la situation dangereuse, soit on fait ceux qui ne la connaissent pas, point.

Le Président.- Évidemment, on va traiter le problème et on va le faire régler mais en attendant qu'il soit réglé, on vous fait cette proposition.

Je voudrais simplement dire à Laurence que sur certains éléments qui nécessitaient une confidentialité dans les relations entre l'université et une entreprise, on a déjà pris la décision de retirer, au terme d'un débat en conseil d'administration, un certain nombre d'éléments du verbatim. Simplement, on l'a fait comme on vous le propose aujourd'hui, avec un vote du conseil d'administration.

M. de Mesnard.- En toute transparence, bien sûr.

Mme Maurel.- Il n'y a pas de confidentialité là.

M. de Mesnard.- Qui plus est, cela ne change rien au sens des propos de Mme Desseigne, il me semble. N'est-ce pas, Madame Desseigne ? Ce n'est pas parce qu'on va retirer ces mots que votre propos en est affecté. En réalité, pas du tout. Il n'en est absolument pas affecté.

Mme Desseigne.- Non.

Le Président.- Oui, Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Vous allez passer au vote. Moi, je vous le dis : dès le prochain comité technique hygiène et sécurité, j'interpellerai le comité hygiène et sécurité de manière très formelle, donc avec un avis rendu du comité hygiène et sécurité qui vous obligera à faire les travaux. Au moins, la question sera réglée à ce niveau-là puisqu'apparemment, il y a une manière de se défaire d'une responsabilité importante sur cette question.

Le Président.- Écoutez, je pense que vous avez tout à fait raison et je vous en remercie vivement, Monsieur Rollin. C'est une excellente initiative que vous prendrez et que nous suivrons avec la Direction générale.

Je soumetts ce point à votre approbation.

M. de Mesnard.- On va voter sur ce point et, après, on votera sur l'ensemble du verbatim.

Qui ne veut pas prendre part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Donc les mots vont être retirés du verbatim.

20 voix pour, 3 voix contre

Maintenant, on va passer au vote du verbatim, à moins qu'il y ait des remarques sur ce verbatim, par ailleurs. Marie-Geneviève ?

Mme Gerrer.- C'est complètement anecdotique. C'est page 56. Dans mon intervention, il y a un bout de phrase qui ne veut rien dire et qu'il faudrait enlever. C'est donc page 56...

M. de Mesnard.- Oui, je la montre.

Mme Gerrer.- Il y a marqué : « *Pour moi, deux aspects sont essentiels dans ce dossier* ». Ce n'est pas la même page que toi ?

M. de Mesnard.- C'est la page d'après peut-être... Ça commence là.

Mme Gerrer.- 56, tu l'as ? Sinon, je te la passe. Je vais vous le lire mais c'est vraiment anecdotique.

« *Je pense que les personnels concernés ont quand même été traités de manière très cavalière* »...

M. de Mesnard.- 56, voilà.

Intervenante.- C'est 58... Oui, c'est ça.

M. de Mesnard.- On est là.

Mme Gerrer.- Oui... Regardez la phrase en plein milieu. « *Vous parlez de deux réunions alors qu'effectivement, il y avait deux ans.* ». Il faudrait juste enlever « *alors qu'effectivement, il y avait deux ans.* » parce que cela n'a strictement aucun sens.

Je ne sais plus ce que j'ai dit. Je pense que j'ai évoqué la question que les NAS, on en parle depuis deux ans. Mais cela ne fait rien, je ne m'en souviens plus. Pour que la phrase ait un sens, il faut marquer « *Vous parlez de deux réunions. Les deux réunions ont eu lieu* », etc. C'est juste... C'est anecdotique. Tu vois ? Louis, tu vois ?

M. de Mesnard.- Oui.

M. Pellenard.- Je voulais juste rappeler que dans ce type de modification de forme, jusqu'à présent, on n'avait pas modifié le verbatim.

Mme Gerrer.- D'accord. Alors, on laisse.

M. Pellenard.- On l'a opposé à certains. Donc Marie-Geneviève, je reconnais que cela n'a pas de sens mais si on commence à modifier chacune de nos phrases parce qu'on estime que ce n'est pas la bonne traduction...

Mme Gerrer.- Là, c'est parce que c'est un problème de retranscription très probablement.

M. Pellenard.- Autant je peux comprendre que dans le point précédent, il y avait un problème de sécurité qui sera résolu mais...

Le Président.- Je suis d'accord, Pierre. On ne retouche pas.

Mme Gerrer.- Alors rajouter juste le « e » de « choquée » dans la phrase d'après parce que là, ce n'est pas.... Et, pour l'instant, je me déclare femme même si je sais que j'ai encore le choix mais c'est page 57, en bas, « cela m'a énormément choquée », rajouter juste un petit « e ».

M. de Mesnard.- D'accord.

Mme Gerrer.- Merci.

M. de Mesnard.- Le principe du verbatim, c'est qu'on essaie de ne pas faire de faute mais on n'est pas là non plus pour passer trop de temps à corriger l'orthographe du verbatim.

Mme Gerrer.- *Intervention inaudible*

M. de Mesnard.- On passe au vote du verbatim.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?... Qui s'oppose ?

M. Rollin.- Le verbatim est modifié. On vote sur le verbatim modifié, je suppose.

Mme Gerrer.- Non.

M. de Mesnard.- Tout le verbatim.

M. Rollin.- Avec la modification ?

M. de Mesnard.- Modifié avec la phrase pour la sécurité.

Alors, trois oppositions.

Abstentions ?

Merci. Le verbatim est adopté.

20 voix pour, 3 voix contre

Maintenant, on passe aux questions financières. Dominique, je t'invite à prendre place ici. Tu as ton propre ordinateur...

III) Questions financières

M. Delmas.- Monsieur le Président, chers amis, chers collègues, aujourd'hui nous avons trois points à voir à l'ordre du jour en ce qui concerne les questions financières. Tout d'abord, les admissions en non-valeur, le plafond global d'emplois, ainsi que le budget rectificatif n° 2. Et puis nous aurons un point rectificatif, de précision en tout cas, sur la GBCP.

3. Admissions en non-valeur

M. Delmas.- Tout d'abord, commençons par les admissions en non-valeur qui, pour rappel, est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public lorsque les créances sont irrécouvrables.

Ce montant total des admissions en non-valeur, vous le voyez, est de 14 513,05 euros et cela représente dix cotes. La dette n'est pas pour autant effacée. Le comptable pourrait reprendre les poursuites si de nouvelles informations le lui permettent.

Aussi il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les admissions en non-valeur pour ce montant de 14 513,05 euros.

M. de Mesnard.- Est-ce qu'on fait un vote ?

M. Delmas.- Oui.

M. de Mesnard.- Sur les admissions en non-valeur...

M. Loquin.- Peut-on savoir de quoi il s'agit ? Quelles sont les créances ?

M. de Mesnard.- C'était dans les documents envoyés.

M. Delmas.- Sylvie peut éventuellement répondre.

Le Président.- Pascal ?

M. Jobard.- Je peux en dire quelques mots...

Mme Manciaux.- Avec le micro, s'il vous plaît.

M. de Mesnard.- Le micro... Une seconde, il faut prendre le micro.

M. Jobard.- Je peux en dire quelques mots en respectant les règles de confidentialité pour des raisons juridiques. Il y a plusieurs dossiers. Il y a quelques petits dossiers avec des débiteurs étrangers que l'on ne retrouve plus. Vous avez les sommes. Il y a une somme de 115 euros, une somme de 140,62 euros...

Intervenante.- On n'entend pas.

M. Jobard.- Je pense que cela va mieux là maintenant, Oui ?

Donc une somme de 115 euros. 140,62 euros pour un autre débiteur qui est parti au Vietnam et qu'on n'arrive pas à retrouver. Et un dossier aussi de

773,53 euros qui correspond à une récupération sur un traitement sur un débiteur qui est parti sans laisser d'adresse et qui n'a pas été retrouvé par l'huissier de justice. Donc ça, c'est une première catégorie de dossiers.

D'autres dossiers plus problématiques puisque ce sont surtout des personnes qui sont parties à l'étranger, des étudiants du Ghana notamment, et puis aussi un dossier contre deux ambassades pour des droits universitaires 2011-2012, et donc une ambassade aussi qui est actuellement fermée pour des raisons, disons, de conflit dans ce pays.

Aussi trois dossiers classiques pour lesquels nous sommes empêchés d'agir par des facteurs exogènes. Ce sont surtout des dossiers de procédure collective. Donc un dossier de 4 091,60 euros pour des droits d'inscription et de formation sur une entreprise dijonnaise qui était en redressement judiciaire et pour laquelle le créancier nous a dit qu'il n'y avait aucun espoir de recouvrement.

Une autre entreprise dijonnaise, bien sûr, pour une mise à disposition de locaux dans une affaire ancienne pour un reliquat de 2 250,30 euros, pour laquelle effectivement nous avons également un certificat d'irrecouvrabilité du mandataire judiciaire.

Puis un dossier de 990,90 euros au titre d'une demande de récupération sur un traitement sur une ancienne employée qui a déjà une dette très importante auprès du Tribunal d'instance de Dijon.

Enfin, un dernier dossier sur un organisme paritaire, j'allais dire « du Languedoc-Roussillon », mais là ce n'est pas très confidentiel, qui n'a pas pu honorer une facture de formation pour le compte d'une association au motif que celle-ci était dissoute. Elle s'est dissoute en avril 2014 et n'avait pas payé à cet organisme sa cotisation 2014. Or, la facture 2014 étant arrivée après cette date de dissolution, l'organisme paritaire nous a dit que le dossier était soldé et qu'il ne pouvait pas honorer la dette.

M. de Mesnard.- Je vois Éric qui lit avec intérêt le document. Il avait été envoyé, le document.

M. Loquin.- Je l'ai reçu hier soir.

M. de Mesnard.- Admissions en non-valeur, non. C'est venu plus tôt mais ce n'est pas grave.

M. Loquin.- J'ai le dernier envoi, me semble-t-il. Si on envoie 48 heures avant, on ne peut pas demander aux collègues de les lire, forcément. Moi, j'ai 300 copies à corriger en ce moment. Je dois les rendre vendredi... Non mais il faudrait quand même... Non mais c'est une observation plus générale. Je trouve qu'on reçoit les documents beaucoup trop tardivement. La veille. L'avant-veille...

Intervenante.- Il faut un micro. Sinon, cela ne sera pas au PV.

M. Loquin.- Pardon ?

Intervenante.- Sinon, cela ne sera pas au PV. Ce sera marqué « inaudible ».

M. Loquin.- Non, je trouve qu'on reçoit les documents pour les conseils d'administration 48 heures avant. Ce n'est pas normal. C'est trop court. On ne peut pas forcément se précipiter...

M. Brachais.- Ce n'est pas le cas. Cela a été envoyé le 19 juin.

M. Loquin.- Celui-là ?

M. Brachais.- Celui-là.

Le Président.- Merci, Laurent.

M. Loquin.- Il m'a échappé alors. Désolé.

M. de Mesnard.- Je vous propose que l'on reprenne le cours. On a un emploi du temps très chargé.

M. Loquin.- Non mais je trouve cela quand même étonnant qu'il y ait 4 000 euros de droits d'inscription universitaires qui n'ont pas été recouverts. Pour une université, c'est beaucoup 4 000 euros. Comment cela se fait-il qu'il y ait 4 000 euros de droits d'inscription ?

M. Jobard.- Ce ne sont pas des droits d'inscription. C'est une formation...

M. Loquin.- C'est marqué « droits d'inscription universitaires ».

M. Jobard.- C'est un droit d'inscription à une formation. C'est une société qui est tombée en redressement judiciaire. Une société très connue.

Plusieurs intervenants.- On n'entend rien ! On n'entend rien des débats.

M. de Mesnard.- Ce sont des droits d'inscription de formation.

M. Jobard.- Ce ne sont pas des droits d'inscription universitaires d'étudiants.

M. de Mesnard.- C'était écrit. Tout est précisé sur le document.
Dominique ?

M. Delmas.- Je n'ai pas plus d'information.

M. de Mesnard.- Sur les admissions en non-valeur, qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

Unanimité (23 voix pour)

- Plafond d'emplois

M. Delmas.- Ensuite, concernant le plafond global d'emplois, celui-ci reste inchangé par rapport au budget rectificatif n° 1, à savoir, comme vous le voyez, 2 546 ETP pour le plafond 1, c'est-à-dire notre socle de masse salariale délégué, et 380 ETP pour le plafond 2, représentant l'ensemble des personnels rémunérés sur fonds propres et qui avait été voté en séance du 23 avril 2013. Aussi, au regard de l'activité de recherche identifiée aujourd'hui et des crédits de masse salariale inscrits en BR2, il est proposé aux membres du CA de conserver ce plafond 2 à l'identique, soit 380 ETP, ce qui fait, vous le voyez, un plafond global d'emplois de 2 926 ETP.

M. de Mesnard.- Y a-t-il des observations ? On peut donc passer au vote de ce plafond d'emplois.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Donc unanimité à nouveau... Ah, alors, c'est trois abstentions ? Trois abstentions.

20 voix pour, 3 abstentions

1. Budget rectificatif 2 (BR2)

M. Delmas.- Merci. Abordons maintenant le budget rectificatif n° 2 qui est notre second budget rectificatif de l'année 2015, de manière à introduire, conformément aux articles 37 et 38 du décret de 1994, des modifications de l'équilibre global : nouvelles recettes, augmentations et diminutions, nouvelles dépenses, prélèvements sur réserves, des virements de crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, et des virements de crédits entre la masse salariale et la section de fonctionnement.

Les objectifs de ce budget rectificatif n° 2 seront tout d'abord l'inscription des nouvelles recettes et crédits correspondants, l'inscription des écritures liées au PPP (c'est-à-dire au partenariat public-privé) « Campus innovant », et l'ajustement des crédits de masse salariale.

Le calendrier de ce BR2 a été le suivant, comme vous pouvez le voir : retour des documents au pôle Finances le 20 mai, avant envoi au Rectorat pour le 16 juin, suivi d'une présentation le 29 juin en commission des finances pour une présentation et un vote, ce jour, en CA avant exécution dans SIFAC dès demain.

Tout d'abord, on va commencer cette analyse du BR2 par les éléments contextuels, avec tout d'abord la dotation globale. L'uB a reçu fin avril la notification de dotation globale pour charge de service public, donc notre SCSP, c'est-à-dire notre ex-DGF, qui lui attribue, vous le voyez, un peu plus de 186,5 millions d'euros.

Si on analyse plus précisément cette subvention en provenance de l'État, l'on constate que celui-ci a réduit son financement de 1 033 288 euros pour la mobilisation du fonds de roulement et de 1 080 899 euros pour la mise en réserve, soit un peu plus du double que le montant de l'année dernière. Néanmoins, à cette subvention doit être soustraite la prise en compte des crédits alloués au partenariat public-privé, soit, vous le voyez, un peu plus de 1,1 million d'euros. D'où une subvention nette en provenance de l'État de 185 438 513 euros.

Si on regarde par rapport à ce qui avait été inscrit au budget primitif 2015, la subvention notifiée est en-deçà de 442 712 euros exactement par rapport à ce qui

était prévu, soit, en fait, un écart de 0,24 %. Merci au pôle Finances pour ses prévisions.

Voyons tout d'abord les équilibres généraux de ce BR2. Au niveau de la première section, c'est-à-dire au niveau du fonctionnement, il apparaît tout d'abord que les charges de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 5,2 millions d'euros, avec des charges de masse salariale de plus de 1,3 millions d'euros.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci s'élèvent, vous le voyez, à plus de 3,9 millions d'euros grâce aux produits de fonctionnement mais qui, malheureusement, ne permettent pas d'arriver à l'équilibre de première section puisque cette recette est inférieure, vous le voyez ici dans cet encadré, à la somme des dépenses de fonctionnement, générant ainsi un déficit de première section de près de 2,6 millions d'euros pour arriver, en fait, à l'équilibre de première section à hauteur de 6 546 847 euros.

Ce déficit de première section va donc venir, ici, vous le voyez, alimenter l'insuffisance d'autofinancement qui, en fait, ne sera pas de 2,6 millions d'euros mais de 2,5 millions d'euros puisqu'à ce déficit de première section doit être soustraite tout d'abord la dotation aux amortissements de 218 088 euros et ajoutée la quote-part de subventions de 167 742 euros. Et à cette insuffisance d'autofinancement viennent s'ajouter des dépenses d'équipement et travaux pour un montant, vous le voyez, supérieur à 35,4 millions d'euros.

De ce fait, cela se traduit, contrairement au BR1, par une absence de capacité d'autofinancement.

Les subventions, quant à elles, vous le voyez, s'élèvent à un peu plus de 32,6 millions d'euros.

Ainsi, nous nous trouvons donc dans une situation où nos subventions ne permettent pas de compenser l'insuffisance d'autofinancement et, par voie de conséquence, nous nous trouvons donc dans l'obligation d'effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement d'un peu plus de 5,3 millions d'euros pour arriver à l'équilibre de seconde section, soit 37 976 028 euros, l'équilibre général pour ce BR2 étant de 44 522 875 euros.

Si l'on regarde un peu plus précisément le poids de chaque section dans l'équilibre de ce BR2, l'on constate que la première section représente près de 15 % du BR2 et la section d'investissement, à elle seule, près de 85 %.

En dessous, vous est simplement rappelé un fait important qui est qu'à la fois en première section et en seconde section, nous présentons, dans le premier cas, un déficit de fonctionnement et, dans le second cas, une insuffisance d'autofinancement. Mais le point important que j'aurais dû encadrer, c'est qu'au global, notre capacité d'autofinancement prévisionnelle, vous le voyez, reste positive à 529 600 euros sur l'exercice de cette année.

Maintenant, revoyons un peu plus en détail les impacts financiers de ce BR2, tout d'abord sur la capacité d'autofinancement de notre établissement. Lorsque l'on part ici de la CAF du BI 2015, à hauteur de 2 676 493 euros, il faut soustraire à celle-ci le résultat prévisionnel de l'exercice sur les reports, soit 735 339 euros, tenir compte de notre capacité d'autofinancement positive que l'établissement, je vous le rappelais, a pu dégager pour le BR1, soit 1 145 755 euros, et lui soustraire l'insuffisance d'autofinancement apparue, vous l'avez vue, au cours de ce BR2, à savoir 2 563 848 euros, soit au final, une capacité d'autofinancement positive de 529 600 euros comme je vous le signalais précédemment.

Le deuxième impact financier de ce BR2 concerne le fonds de roulement où l'on constate que le prélèvement sur le fonds de roulement au BR2 est de

5,3 millions d'euros, donc c'est l'avant-dernière ligne, ici, contre 8,9 millions d'euros, au même stade budgétaire que celui de l'année dernière.

Si l'on part d'un fonds de roulement au 31/12/2014 de 40,2 millions d'euros moins l'augmentation de ce fonds de roulement sur le BI, le prélèvement sur le fonds de roulement dû aux reports des conventions et les deux prélèvements en cours des budgets rectificatifs 1 et 2, le fonds de roulement prévisionnel, vous le voyez, au 17 juin 2015 s'élève à 20 649 883 euros contre, en fait, 29,7 millions d'euros pour l'année dernière, à ce même stade budgétaire.

Si l'on regarde un peu plus précisément l'impact du prélèvement à partir du budget initial 2015, l'on constate que le prélèvement sur le fonds de roulement à l'issue des BR1 et BR2 s'élève à 19 millions contre 15,9 millions d'euros l'an dernier, après le BR2.

Ce qui vous est mis en dessous, dans cette diapositive, c'est que le dispositif de report mis en place cette année a eu pour effet de limiter les dotations inscrites au budget initial et a donc permis de générer une augmentation du fonds de roulement permettant de financer partiellement les dépenses reportées. Le point important, c'est que grâce à cette pratique, l'établissement connaît précisément les ressources dont il peut disposer pour travailler sur une programmation pluriannuelle de ses investissements, et cela entre parfaitement dans le prochain cadre de la GBCP.

Donc l'examen plus précis du BR2 vous indique ici les diverses inscriptions concernant les dépenses de fonctionnement pour lesquelles je vous laisse regarder les montants pour les achats et variations de stock, services extérieurs, autres services extérieurs, impôts et taxes, charges de personnel, autres charges de gestion courante, charges financières, charges exceptionnelles, et dotation aux amortissements.

Ensuite viennent les recettes de fonctionnement pour la même somme. Elles concernent divers chapitres. Je vous laisse là encore regarder sur cette diapositive.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement qui se montent à plus de 37,9 millions d'euros, elles concernent là encore divers chapitres : financements non rattachés à l'actif, autres emprunts, immobilisations corporelles, terrains, concessions, droits, brevets, constructions, installations techniques, etc.

Ce qui est important à retenir est sur cette diapo, c'est que les inscriptions budgétaires sont élevées du fait de la budgétisation de la réception des bâtiments du PPP « Campus innovant », à hauteur de l'autorisation d'engagement notifiée par l'État en juin 2013, pour un montant, vous le voyez, de 24 050 000 euros, inscrit à la fois en dépenses et en recettes.

Ces dépenses concernent également le domaine de la recherche pour 1 791 871 euros.

7 515 913 euros sont consacrés à des investissements immobiliers comme l'aménagement de l'esplanade Érasme, la réalisation du Data center et le rachat du terrain du bâtiment B3 de Médecine.

0,305 million d'euros sont destinés à financer la partie investissement du loyer PPP « Campus innovant ».

Enfin, 1 196 000 euros sont fléchés sur les équipements pédagogiques, les écritures de fléchage des subventions et le remboursement d'avances effectuées aux composantes.

Ensuite viennent les recettes d'investissement pour plus de 37,9 millions d'euros. Elles concernent les biens remis en pleine propriété, les financements rattachés hors État et également les autres emprunts.

Plus spécifiquement, dans ces 37,9 millions d'euros de recettes d'investissement, il y a, vous le voyez, 32,6 millions d'euros qui correspondent tout d'abord à 1,5 million d'euros qui sont consacrés à des subventions du FEDER dans le cadre des opérations Épicure et Data center.

4,5 millions d'euros sont des financements CPER attendus pour les opérations esplanade Érasme et Data center.

24 millions à peu près concernent l'inscription de l'autorisation d'engagement dédiée au partenariat public-privé « Campus innovant ».

0,305 million d'euros représente la première inscription de la dette remboursable du PPP. Sachant que ce montant sera actualisé lors du BR3 pour un montant total de la dette.

Aussi, compte tenu de ces éléments, le BR2 nécessite un équilibrage via un prélèvement prévisionnel sur le fonds de roulement pour un montant de 5 337 219 euros, étant bien évidemment précisé que le montant des prélèvements prévisionnels budgétés depuis le début de l'exercice s'élève, vous le voyez, à 19 642 286 euros sur un fonds de roulement arrêté au 31/12/2014 à hauteur de 40 292 170 euros.

Le budget, vous le voyez, au final, s'équilibre donc à hauteur de 305 055 819 euros contre 267,5 millions d'euros lors du vote du BR2 en juillet 2014, mais cette augmentation étant essentiellement due, vous l'avez vu, au PPP « Campus innovant ».

Il est donc demandé aux membres du CA de voter sur cette proposition de BR2.

M. de Mesnard.- Merci, Dominique. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette présentation très détaillée ?

Le Président.- Dominique, en complément, et dans la continuité des débats qu'on a eus à l'occasion des derniers conseils d'administration, je dois dire qu'on ne voit pas apparaître ici le prélèvement de 1 million d'euros sur le fonds de roulement qui nous est imposé dans le cadre de cette mesure forcée, dans le cadre du financement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La raison pour laquelle, à ce stade de l'année, ce prélèvement forcé de 1 million d'euros n'apparaît pas est que nous sommes encore dans la phase d'échanges avec les services de contrôle de gestion de l'État pour affiner et mieux comprendre la structure de notre fonds de roulement et voir sur quelle partie de notre fonds de roulement portera ce prélèvement. Ce dialogue qui a été engagé n'est pas terminé et, bien entendu, à ce stade de l'année, nous n'avons donc pas été en mesure de proposer ce prélèvement de 1 million d'euros sur le fonds de roulement puisque nous ne savons pas exactement sur quelle partie du fonds de roulement il devra porter. C'est donc un prélèvement qui sera proposé à délibération des administrateurs dans le cadre du BR3 à l'automne prochain.

M. de Mesnard.- Y a-t-il des interventions ? Je pense qu'on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci. Le BR2 est adopté à l'unanimité...

Intervenante.- Non, attendez !

M. de Mesnard.- Pardon...

Mme Maurel.- Non, Louis. Il faut être plus patient.

M. de Mesnard.- Parce que j'ai regardé là. Trois abstentions.

21 voix pour, 3 abstentions

2. Organisation budgétaire en mode GBCP

M. Delmas.- Merci. En ce qui concerne la GBCP, je ne vais pas reprendre la présentation que je vous ai présentée la dernière fois. Nous avons juste un point à souligner, c'est sur l'organisation finale...

Mme Manciaux.- Prenez le micro, s'il vous plaît.

M. Delmas.- Pardon... En ce qui concerne l'organisation budgétaire en mode GBCP, je ne vais pas vous reprendre l'explication que je vous avais donnée la fois d'avant au dernier CA. Nous avons juste un point à rajouter qui est, ici, mentionné en rouge, à savoir sur la position des CSP, et notamment des quatre CSP dans les sites :

- un CSP à Nevers qui regroupe l'ISAT plus le campus de Nevers,
- Le Creusot avec l'IUT Le Creusot, centre Condorcet, campus Le Creusot plus campus Mâcon,
- Dijon avec l'IUT Dijon-Auxerre plus le campus Auxerre, et
- Chalon-sur-Saône avec l'IUT Chalon-sur-Saône plus campus Chalon, et donc ce qui était à rajouter, c'était donc le campus de Mâcon à titre expérimental.

M. de Mesnard.- Y a-t-il des observations sur ce point ? Oui, Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- Oui, je ne comprends pas la situation de campus Mâcon. Il apparaît au Creusot, « campus Mâcon à titre expérimental ». On le retire et on le remet sur Le Creusot ?

M. Delmas.- Oui, pardon. J'ai laissé campus Mâcon avec Le Creusot. Pardon, Excusez-moi. C'est une erreur de ma part.

M. Rollin.- Il va être supprimé du Creusot.

M. Delmas.- Il est sur Chalon-sur-Saône.

M. Rollin.- Je le voyais à deux endroits, donc je me posais la question de sa situation.

M. de Mesnard.- C'est une faute de frappe.

M. Delmas.- C'est de ma faute.

M. de Mesnard.- Y a-t-il d'autres interventions ? Je pense qu'on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Alors, cette fois-ci, pas d'abstention. C'est donc unanimité.

Unanimité (24 voix pour)

M. Delmas.- Très bien. Merci.

M. de Mesnard.- Merci, Dominique. On va passer aux tarifs dérogatoires SEFCA.

4. Tarifs dérogatoires SEFCA

M. de Mesnard.- Tarifs dérogatoires SEFCA... On va essayer de grossir un petit peu les choses... Pleine largeur... Nous avons voté la dernière fois, sur ma suggestion, une petite modification parce qu'apparaissaient des sommes en clair. La somme de 1 000 euros, si mon souvenir est bon. Et on avait suggéré plutôt de rapporter cela à la valeur des diplômes pour avoir à éviter de se réunir régulièrement en CA et de revoter au cas où l'inflation soit plus importante, etc. Seulement on ne l'avait voté que pour un seul des deux tarifs et pas pour l'autre. Et le SEFCA a fait remarquer qu'il était logique de le voter aussi pour l'autre.

Les couleurs sont très mauvaises mais ce qu'on vous demande de voter, c'est ce qui est sous « *personnes titulaires du RSA* » : « *Toute personne, demandeur d'emploi ou salariée, qui ne bénéficie pas d'une prise en charge des frais de formations par un tiers, et dont le montant mensuel des indemnités chômage ou du salaire est inférieur ou égal aux tarifs appliqués pour les licences et les masters* ». La modification, c'est ça : « est inférieur ou égal aux tarifs appliqués pour les licences et les masters ». C'est donc juste un point, je dirais, pratiquement de forme.

Pas d'observation ? Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Donc unanimité. Je vous remercie.

Unanimité (24 voix pour)

Ensuite, tarifs, subventions et dons.

5. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Vous avez reçu ce grand listing. C'est évidemment très peu lisible à l'écran mais vous l'avez reçu en format électronique. Il était donc possible de l'examiner tranquillement. Y a-t-il des observations ou des questions ? Je pense qu'on peut passer au vote... Je vais trop vite ?

Le Président.- On est en train de vous faire passer en séance une liste de demandes de tarifs additionnelle qui arrive parce que les composantes, à ce stade de l'année, les laboratoires et les services ont besoin de faire absolument valider un

certain nombre de tarifs au fil de l'eau et même si c'est un élément de complexité pour le PAJI, on essaie au maximum d'être facilitateur parce que tel est quand même notre responsabilité. On vous adresse donc une liste complémentaire d'un certain nombre de tarifs qui ont été présentés dans des conseils et qui sont soumis à votre approbation.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur les deux dernières lignes qui correspondent... C'est ESIREM 70. Ces deux dernières lignes correspondent à un mouvement financier à l'ESIREM avec, d'une part, une subvention du Grand Dijon et, d'autre part, la possibilité que cette subvention soit reversée à une association étudiante qui s'occupe de l'organisation du colloque de l'ESIREM. Ce mouvement financier n'a pas encore été soumis pour approbation au conseil de l'ESIREM. Vous voyez que dans la colonne « date de vote du conseil d'UFR », il apparaît le 2 octobre 2015.

On a interrogé Gilles Caboche pour savoir s'il était réellement important et nécessaire que l'on passe aujourd'hui en conseil d'administration ce mouvement financier alors même qu'il n'a pas été voté en conseil de composante. Et dans la mesure où Gilles Caboche, à cette question, nous dit qu'il n'y a pas d'urgence, je vous propose qu'on retire ce point de façon à ce qu'il puisse être débattu et voté en conseil d'ESIREM et nous le présenterons en conseil d'administration à l'automne. On retire donc les deux dernières lignes de ce tableau, en accord avec le directeur de la composante.

M. de Mesnard.- Oui ?

M. Brachais.- Justement, je suis à l'ESIREM, donc je connais un petit peu le dossier. En fait, cela a été débattu mais on a oublié de le mettre au vote lors du conseil.

Le Président.- J'ai bien compris. Cela a été débattu. Cela ne pose pas de problème de fond. Il n'y a vraiment aucune difficulté. Simplement, formellement, je voudrais éviter qu'on commence à voter des mouvements financiers en conseil d'administration s'ils n'ont pas été validés en conseil de composante. S'il y avait eu une absolue urgence, on pourrait le faire, ceci dit. Mais par rigueur, je préfère éviter qu'on le fasse, et en accord avec Gilles Caboche.

M. de Mesnard.- Sur le tableau qui est projeté à l'écran, cela avait déjà été retiré. Après cette explication, qui était évidemment nécessaire, on reprend le vote.

Qui ne veut pas prendre part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci. C'est adopté à l'unanimité.

Unanimité (24 voix pour)

6. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Après, les sorties d'inventaire. Vous avez reçu les documents. À nouveau, cela fait des listings qui sont un petit peu difficiles à lire à l'écran mais chacun les a reçus.

Y a-t-il des observations ? Je pense que l'on peut passer au vote.

Qui désire ne pas prendre part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci. C'est adopté à l'unanimité.

Unanimité (24 voix pour)

M. de Mesnard.- Cela clôt...

Le Président.- ...la partie Finances. Oui, tout à fait. On a terminé la partie Finances. On va donc pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour qui est la présentation et le premier débat que nous avons en conseil d'administration, je vais donc appeler Emmanuel à venir nous rejoindre, sur le projet de document d'auto-évaluation que nous devons rendre dans le cadre de la préparation du prochain contrat.

IV) Présentation et échanges sur le projet de rapport d'auto-évaluation de l'université de Bourgogne – Section « Établissement »

Le Président.- Très rapidement, pendant qu'Emmanuel s'installe, je voudrais vous expliquer la démarche et le calendrier dans lequel s'inscrit ce point d'ordre du jour. C'est donc la partie auto-évaluation dans le cadre du prochain contrat. Ce document d'auto-évaluation est en cours de préparation depuis l'automne dernier. Il se construit progressivement. Le document que nous débattons aujourd'hui n'est encore qu'un document de travail, bien entendu, qui est loin d'être achevé.

La construction s'est faite dans le cadre d'une dizaine de groupes de travail, chacun piloté par un responsable de l'équipe de gouvernance et un responsable administratif de notre université, chaque groupe de travail comprenant plusieurs collègues en fonction de leur éclairage et de la compétence qu'ils pouvaient apporter au thème considéré.

Ces dix groupes de travail ont permis de produire un premier jet de ce document d'auto-évaluation. Ce premier document a tout d'abord été discuté le 12 juin après-midi, je crois, collégalement, par l'ensemble des groupes qui y avaient contribué. Cette séance collective a permis d'avancer dans la rédaction. Le document qui vous a été soumis pour ce conseil est donc le document qui fait suite à cet examen par l'ensemble des groupes de travail.

Le document qui va être discuté aujourd'hui a déjà été présenté la semaine dernière en commission de la recherche. Il a également été présenté en commission de la formation et de la vie universitaire. Elles ont fait un certain nombre de remarques tout à fait utiles et constructives qu'Emmanuel va vous résumer.

Au terme de ce conseil d'administration, le document sera adressé à tous les directeurs de laboratoires, à tous les directeurs de composantes et à l'ensemble des responsables de services et de pôles de notre université.

L'objectif est qu'avant la fin du mois de juillet, nous ayons une version quasi finalisée de ce document d'auto-évaluation de façon à le soumettre à nouveau pour débat et pour délibération, cette fois, au cours des conseils centraux du mois de septembre puisque ce document d'auto-évaluation doit être remis au HCERES pour le 15 octobre, date limite. On est donc en quelque sorte au milieu du gué dans la procédure de rédaction.

Nous vous proposons donc aujourd'hui d'examiner de façon précise, chapitre par chapitre, ce document d'auto-évaluation de façon à recueillir vos remarques qui vont venir enrichir la dernière phase rédactionnelle que nous allons commencer à partir de la semaine prochaine.

Emmanuel, je te passe le relais pour ce point de l'ordre du jour maintenant.

M. Ranc. - Merci, Monsieur le Président. Bonjour à celles et ceux que je n'ai pas pu saluer. En propos liminaire, deux points. L'un, de contexte et, l'autre, une proposition de méthode pour travailler aujourd'hui.

Je ne reprends pas ce qu'a indiqué Alain Bonnin. Simplement, rappeler dans quel cadre s'inscrit le travail qui est conduit depuis maintenant six mois environ. Il s'agit sans doute d'une procédure que vous connaissez toutes et tous, que ce soit dans le cadre de vos laboratoires ou dans le cadre des formations auxquelles vous êtes amenés à participer.

L'établissement, tous les cinq ans, est évalué, anciennement par l'AERES, aujourd'hui par le HCERES. Cette démarche d'évaluation externe de l'établissement qui interviendra probablement en début d'année 2016 se fonde, première étape et c'est celle dans laquelle nous nous trouvons, sur l'établissement et la remise pour le 15 octobre prochain d'un rapport dit « d'auto-évaluation » de l'établissement. En termes d'échelle de granularité, nous ne sommes pas dans ce que l'on appelle la section « Formation et Diplômes », nous ne sommes pas dans ce qui concerne la section « Laboratoires/Unités de recherche », nous sommes dans la troisième section du HCERES qui concerne l'établissement. C'est la raison pour laquelle ce document doit être conçu comme une évaluation à ce niveau d'échelle, c'est-à-dire celui du bilan de l'action de la politique menée par l'établissement. Je tenais à repréciser cela parce que cela permet d'expliquer parfois des choix qui vont devoir être faits.

Deuxième élément de contexte, qui est important parce que c'est un changement par rapport à l'évaluation par l'AERES, c'est un corollaire notamment de l'autonomie des universités, désormais les établissements jouissent d'une plus grande liberté dans l'établissement de leur rapport d'auto-évaluation. C'est-à-dire que là où on avait un cadre extrêmement normé auparavant au niveau de la section « Établissement », les documents de référence du HCERES sont maintenant beaucoup moins rigides. Cela veut dire notamment que l'établissement est entièrement libre du plan du rapport qu'il va fournir. Libre, nonobstant quand même un élément, c'est que le HCERES met à disposition ce qu'il appelle un référentiel au sein duquel sont listées toutes les grandes fonctions qui sont celles d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche et qu'il n'est quand même pas inutile, on va dire, que chacun des items qui sont listés soient, d'une manière ou d'une autre, abordés dans le rapport d'auto-évaluation parce que c'est ce qui sert aussi de guide, de grille de lecture au comité d'experts qui interviendra.

Il y a quand même une règle à laquelle on ne peut pas déroger, c'est que le document d'auto-évaluation doit compter 60 pages, hors annexes, maximum. Cela est clairement indiqué. Ce qui est quand même une contrainte qui oblige à un petit peu de gymnastique en termes de mise en page mais, enfin on est vite limité, ce qui oblige aussi, à un moment, à une sélection de l'information et à faire parfois des choix.

Le calendrier, le Président vous l'a rappelé.

Deuxième propos introductif, en termes de méthode, ce que l'on vous propose. Compte tenu de l'ordre du jour déjà chargé de ce conseil, je vous propose

de ne pas paraphraser chaque partie du document mais plutôt, le cas échéant, de faire une petite introduction et surtout de vous faire part de l'ensemble des remarques, suggestions, pistes de réflexion qui ont été formulées par les membres de la CFVU et de la commission de la recherche et de m'en tenir là. Cela permettra de gagner du temps. Et en termes de méthode, par ailleurs, passer chapitre par chapitre. C'est-à-dire que je vous fais les remarques chapitre par chapitre et on prend les suggestions, on débat. C'est bon comme ça ? OK.

Avant de commencer, une série de remarques, de suggestions qui émanent de la CFVU et de la commission de la recherche, d'ordre général. Globalement, que ce soit à la fois dans la manière dont ont été formulés certains titres de partie ou de sous-partie mais, de manière plus générale, il apparaît que les faiblesses de l'établissement ne sont peut-être pas suffisamment explicitées et présentées dans le rapport dans son ensemble. J'entends par faiblesses notamment toutes les contraintes qui pèsent sur l'établissement en termes structurels.

Que ce soit en CFVU ou en commission de la recherche, beaucoup de personnes sont revenues sur le fait qu'il faudrait sans doute mieux expliciter le déficit structurel en termes d'emplois qui nous est reconnu annuellement, quelles que soient les évolutions du mode de calcul du modèle SYMPA ; revenir sur le fait que la situation financière, même si elle est maîtrisée, est fragile ; insister sur le prélèvement sur le fonds de roulement... Bref, évoquer toute une série de faiblesses inhérentes à l'établissement qui permettront aussi d'expliquer la politique qui a été menée, premier point, et de revenir aussi sur les risques qu'elles font courir à l'établissement, notamment si on les met en regard avec l'évolution de la démographie étudiante dont les effectifs sont normalement appelés à augmenter. Donc bien réexpliquer cela pour rappeler que les missions de service public qui sont celles de l'université, si elles ne sont pas mises en péril, sont au moins très fragilisées. Je pense que je ne trahis pas le propos des élus. Globalement, on s'oriente sans doute par l'ajout, en début de document, en introduction, d'un texte de cadrage et de présentation du contexte général sur ces questions. C'était la remarque de fond.

Par ailleurs, nous sommes en train de travailler à l'harmonisation des matrices dites « SWOT » qui figurent en début de chacun des chapitres. Pour l'heure, c'est vraiment encore un document de travail. C'est hétérogène. Cela sera retravaillé.

Dans le même ordre d'idée d'homogénéisation, chacune des grandes parties commencera par une introduction. Certains des contributeurs ont fait un texte d'introduction, d'autres ne l'ont pas encore fait. Donc on va aussi harmoniser cela en rappelant rapidement en introduction les grandes idées fortes.

Voilà sur les remarques générales d'ensemble du document. Je peux poursuivre ou vous souhaitez déjà qu'on s'arrête ?

M. de Mesnard.- À ce stade, y a-t-il des observations ou des questions ?

M. Ranc.- Vous m'arrêtez si nécessaire... Ensuite, la première partie du document. On propose de rappeler en tout début de document les conclusions et les recommandations qui avaient été celles du rapport de l'AERES en 2011 - c'est ce que vous trouvez en page 4 sur chacun des points forts, points faibles et recommandations -, et de faire des renvois dans le texte du rapport d'auto-évaluation qui permettent d'apporter des éléments de réponse et de complément à ces remarques qui avaient été formulées. Étant entendu qu'il y a eu une

incompréhension. J'ai mis le texte en italique et entre guillemets, mais c'est vrai que ce n'est pas clair. Cela ne s'appellera pas « Rappel des conclusions » mais « Extrait ». Comme cela, il sera très clair que le texte ne nous appartient pas, d'une part, et, d'autre part, nous allons y ajouter la réponse qui avait été faite par la Direction de l'établissement à l'époque parce que c'est vrai que, sinon, c'est un petit peu... c'est fragmenté. On met les recommandations mais on met aussi la réponse de l'établissement.

Par ailleurs, entre les domaines, il y aura aussi un texte introductif qui rappellera la démarche conduite dans l'établissement pour conduire à l'élaboration de ce rapport d'auto-évaluation.

J'en viens ensuite à la partie I. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit. Les remarques sont convergentes que ce soit de la CFVU ou de la commission de la recherche. Nous allons, sans doute avant la première partie qui revient sur les valeurs fondatrices qui font l'identité de l'établissement, rédiger un chapitre de contexte qui revient sur toute une série de points faibles structurels de l'établissement et qui explique ce que je viens de vous dire. Je peux poursuivre ?

Ensuite, à partir de la page 8, nous avons une partie assez classique mais encore inachevée qui concerne le mode de fonctionnement de l'établissement, comment fonctionnent ses instances, et dans laquelle il manque notamment un paragraphe pour chacun des conseils centraux de l'établissement où nous allons quand même rappeler comment les conseils fonctionnent, comment ils sont composés... Par exemple, que la commission de la recherche bénéficie d'une enveloppe pour procéder à des décisions en cas d'extrême nécessité et qu'il en va de même pour la CFVU. Enfin, toute une série de choses. Donc le fonctionnement des instances.

Par ailleurs, c'est une remarque de la commission de la recherche, le texte va être sans doute retravaillé pour mettre plus en avant la place originale, enfin spécifique en tout cas, à l'université de Bourgogne que jouent les personnels, particulièrement BIATSS, et les étudiants dans les instances de l'établissement.

M. Rollin.- Cela dépend de qui écrira. On n'aura pas forcément le même point de vue. Parce que dans les conseils centraux, vous pensez mettre...

M. de Mesnard.- Le micro.

M. Rollin.- Dans les conseils centraux, vous pensez mettre le comité technique ? Parce que j'ai regardé, c'est une part qui est vraiment oubliée. Les BIATSS dans ce rapport d'auto-évaluation, on peut dire que c'est la part très congrue. Et puis il y a beaucoup de choses qui sont dites dedans et dont je vais demander qu'elles soient examinées en comité technique parce qu'il y a un certain nombre de contrevérités, pour moi, qui sont exposées.

Le Président.- C'est, bien entendu, quelque chose qui est prévu de la même façon que sera présentée l'installation du conseil académique qui est un fait nouveau et récent et dont on expliquera bien que cela a été imposé dans le cadre de la loi de juillet 2013, et comment s'est fait le passage de la CEVU et du conseil scientifique à la commission de la recherche, CFVU et conseil académique. Tous ces points seront, bien entendu, précisés.

M. Ranc.- Je peux poursuivre ?

Le Président.- Bien sûr. Sauf s'il y a des remarques.

M. Ranc.- Ensuite, pages 11 et 12, une partie un peu spécifique que l'on souhaite faire figurer, c'est un bilan d'auto-évaluation de la politique qui est conduite depuis 2010, puisque les bornes chronologiques sont 2010-2015, en termes de développement des sites territoriaux de l'établissement. On estime que c'est un élément fort, spécifique, d'identité de l'établissement. Donc une partie sur les sites territoriaux.

En sachant que, premier point, on ajoutera une légende à la carte qui figure en page 12 puisque la question est venue. Les ratios qui figurent dans les graphiques, en fait, ont été calculés en fonction de l'utilisation des mètres carrés sur chacun des sites. On va expliquer comment ont été calculés les pourcentages.

Deuxième point, le texte sera sans doute retravaillé pour mieux faire apparaître le fait que la mise en valeur de certaines des spécificités des sites territoriaux s'inscrit toutefois dans un dispositif global et un dispositif qui essaie de mettre en valeur, de s'appuyer sur la complémentarité entre les différents sites de l'uB. C'était une remarque formulée en commission de la recherche.

Je peux poursuivre ?

Le Président.- Oui, sauf s'il y a des remarques. Mais s'il n'y a pas de remarques, tu peux continuer.

M. Ranc.- Vous m'arrêterez... La partie aussi assez classique sur la politique de partenariat et à la date à laquelle on l'a adressée aux conseils. Parce que le même document a été envoyé aux trois conseils. On n'a pas retouché le document de conseil à conseil. Cette partie est un petit peu incomplète. Elle est quasiment achevée. On y trouve des items assez classiques : le lien avec les EPST puisque cela fait partie un peu de l'exercice imposé, toute la démarche menée à l'échelle du Grand campus, une partie sur le rôle, en gros, que peut jouer l'université dans le développement socio-économique de la région Bourgogne et, enfin, un certain nombre d'éléments qui ont préfiguré une politique interrégionale. Je pense à l'université fédérale. Je pense à la fondation pour une part. À des choses comme cela... Alors, je prends les notes en même temps.

M. de Mesnard.- Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Je reviens sur la carte présentée page 12. Je me posais la question de la pertinence, finalement, de mettre une carte avec les mètres carrés dans la répartition de l'enseignement et de la recherche, etc. Ne serait-il pas plus pertinent de mettre les effectifs, les personnels attribués à ces différentes missions sur les sites ou de compléter cette carte par du personnel ? Parce que finalement, des mètres carrés, cela ne veut pas vraiment dire grand-chose.

Le Président.- En fait, l'un n'empêche pas l'autre et je pense que...

M. Pellenard.- C'est complémentaire. Après, il n'y aura peut-être pas la place.

Le Président.- ...rajouter les effectifs, effectivement, aura du sens. Il faut que l'on fasse cela, tout à fait.

M. de Mesnard.- Maintenant, on est aussi contraint par le nombre de pages total. On ne peut pas remettre plus de 60 pages, il me semble. Donc les cartes, ça prend de la place. Donc il faut qu'on trouve un système.

M. Pellenard.- Il peut y avoir des systèmes graphiques où les données sont...

Le Président.- Oui, tout à fait. De toute façon, on va donner un petit peu de place par rapport au document actuel parce que vous avez vu qu'on a prévu des matrices SWOT nombreuses par chapitre et par sous-chapitre. En fait, on va les regrouper, ce qui fait qu'on va gagner quelques pages qui vont nous permettre de tenir. Donc si on a quelques schémas explicatifs qui ont du sens on pourra les rajouter. Je pense que mettre les effectifs étudiants, enseignants et personnels, c'est quelque chose qui a du sens, effectivement.

M. Ranc.- Je poursuis. À partir de la page 16, c'est pareil, c'est une partie qui est obligatoire pour toutes les universités qui sont sur un site où il y a, par ailleurs, un CHU. Avec un choix, d'ailleurs, partagé avec les partenaires, de ne pas limiter cette partie aux relations avec le CHU de Dijon mais plutôt de faire une partie qui traite des relations avec l'ensemble des établissements de santé du site, c'est-à-dire bien évidemment le CHU mais aussi le centre Georges-François Leclerc et, dans une moindre mesure, l'Établissement Français du Sang Bourgogne Franche-Comté. Sur cette partie-là, il n'y a pas eu de remarque ni en CFVU ni en commission de la recherche.

M. de Mesnard.- Il s'agit des établissements publics.

M. Ranc.- Oui, il s'agit concrètement du CHU, du CGFL et de l'Établissement Français du Sang.

M. de Mesnard.- D'accord.

M. Ranc.- Je poursuis... À partir de la page 20, une partie où est traité l'ensemble des grandes fonctions support de l'établissement : Finances, Ressources humaines, Numérique notamment. Les remarques des différents conseils tiennent peu ou prou à ce que je vous indiquais en début d'exposé. Je vais les re-lister.

Sur la partie qui traite des campagnes d'emplois, les élus de la CFVU et de la commission de la recherche préconisent quand même aussi d'insister sur le fait qu'elles s'inscrivent dans un contexte qui nous dépasse. Je ne reviens pas sur le déficit structurel en enseignants-chercheurs, augmentation des effectifs qui fait peser une contrainte sur l'établissement.

De ne pas forcément limiter le bilan sur les campagnes d'emplois aux incidences financières mais essayer un petit peu de montrer que cela s'inscrit dans une démarche qui tient aussi quand même un minimum compte de l'intérêt des étudiants et des laboratoires.

Il y a eu des remarques sur la question plus spécifique de l'ESPé mais qui sont quand même prégnantes puisqu'il a quand même été signalé que sur l'ESPé, nous ne maîtrisons pas le flux qui dépend des besoins qui sont ceux du ministère de l'Éducation nationale et que l'établissement est confronté parfois à des situations ou à des choix qui ne dépendent pas du tout de l'établissement.

Je ne reprends pas cela, ce sont les déficits modèle SYMPA. Déficit GVT...

Proposition aussi de reprendre un petit peu, de mieux expliquer comment ont été utilisés et affectés les postes Fioraso, à la fois dans le ratio personnels BIATSS, personnels enseignants-chercheurs et dans les profils de poste qui ont été établis.

Après, il y a des remarques de détail. Par exemple, le premier chapitre, « *Une situation financière maîtrisée mais fragile* ». La commission de la recherche propose « *Une situation financière maîtrisée mais fragilisée* ». Cela fait référence notamment au prélèvement sur le fonds de roulement.

On rajoutera l'ensemble des légendes manquantes sur les figures.

Et puis au vu de l'exercice qui est demandé et de l'ensemble du document sans doute, la partie traitant du numérique descend dans un niveau de détail peut-être trop important. Donc on va sans doute la raccourcir.

M. de Mesnard.- Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- On parle de « politique RH partagée » mais partagée par qui ? Parce qu'il faut être plusieurs partenaires. Qu'entend-on par la « politique RH partagée » ? C'est une explication qui me semble un peu restreinte. Sur ce passage, j'entends que les conseils centraux... Et c'est leur rôle de donner leur avis. Je trouve cela dommage qu'il y ait un certain nombre de points qui apparaissent où on n'a même pas sollicité l'avis du comité technique sur l'auto-évaluation : la politique indemnitaire, la carrière, les procédures... On a un certain nombre d'instances qui donnent des avis tout au long de l'année sur ces questions et qui, au moment de l'auto-évaluation, sont évitées parce que peut-être que dans la rédaction, on n'est pas tout à fait sur la même appréciation ou la même approche. Je mets quand même un petit bémol sur ce point même si, sur un certain nombre de choses, je m'y retrouve. Mais dans la formulation, je ne m'y retrouve pas forcément, pas aussi positif et aussi angélique que le rapport le donne.

Le Président.- La formulation, comme je vous l'indiquais, est en cours de finalisation. C'est vraiment un premier jet. Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, on est au milieu du gué et précisément, en fonction des remarques des conseils, on va reprendre, bien entendu, l'ensemble de la rédaction. Le document n'a pas été présenté pour l'instant en comité technique. Il n'a pas forcément vocation à l'être, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Dans les textes, vous le devez.

Le Président.- Comment ?

M. Rollin.- Dans les textes justement, j'ai regardé il n'y a pas longtemps, c'est bien précisé : dès qu'on parle de campagne d'emplois, de politique indemnitaire, quels que soient les documents, même les contrats pluriannuels d'établissement, ils doivent être présentés en comité technique. Vous regarderez les décrets. C'est conseillé par la... Il y a un tribunal administratif qui vient encore de le juger. Donc je vous le rappelle.

Le Président.- Il pourra l'être mais on n'est pas ici sur du décisionnel. On est sur un rapport d'évaluation et on est loin d'être sur l'équivalent du bilan social, bien entendu, qui a impérativement vocation à être présenté devant le comité technique.

Mais à ce stade de la discussion, effectivement, il ne l'a pas été et il pourra l'être au mois de septembre dans le tour final de présentation devant les instances.

Laurence, tu veux intervenir.

Mme Maurel.- Oui, il n'est peut-être pas nécessaire ici qu'au CA, on redise des choses qui ont déjà été dites dans d'autres conseils mais peut-être celle-ci me semble importante. Effectivement, sur la question des campagnes d'emplois et sur la question de l'utilisation des postes Fioraso et des choix qui ont été faits par l'université de Bourgogne, je pense qu'il serait intéressant quand même que ces points soient développés avec la prise en compte, effectivement, des débats qu'on a tous eus en CA et dans les autres conseils sur ces questions. Je pense que c'est vraiment important parce que c'est aussi un axe fort, cette question des campagnes d'emplois, à l'université de Bourgogne.

Le Président.- Tout à fait. On va, bien entendu, le faire. Très rapidement, il se trouve que je me suis penché hier sur cette question des emplois Fioraso et notamment des emplois Fioraso qui ont été ventilés pour les postes de maîtres de conférences et pour les postes de second degré. Quand j'ai fait le bilan de ces postes Fioraso, je me suis aperçu qu'on avait mené une politique active extrêmement efficace en faveur des sciences humaines et sociales puisqu'en pratique, la quasi-totalité des emplois d'enseignants qu'on a ventilés dans le cadre des postes Fioraso, que ce soit en maîtres de conférences ou en postes second degré, ont été affectés soit sur des langues, soit sur du français, soit sur droit, AES, psychologie, gestion. Je vous le dis parce qu'à une époque où, bien souvent, face aux transformations du monde universitaire que l'on vit, les collègues des sciences humaines et sociales éprouvent un sentiment d'inconfort, je voudrais dire que le bilan objectif, parce que c'est au bout de trois ou quatre ans un bilan qui est objectif, sur les emplois enseignants que nous avons obtenus dans ces campagnes Fioraso montre qu'un effort très important a été réalisé dans le domaine des sciences humaines et sociales. Donc bien sûr, on fera ce bilan, Laurence. Cela fait partie de la page d'écriture que l'on doit faire au mois de juillet. Tout à fait.

M. Ranc.- Je poursuis. Juste en page 22, c'est du détail mais le titre « *Un pôle Pilotage au périmètre élargi et portant la politique qualité* » est mal dit, comme l'expression consacrée le veut. Donc là, on va retravailler ce titre qui ne veut pas dire grand-chose... *Suite inaudible.*

Ensuite, une partie qui, pour le coup, est en devenir. C'est tout ce qui relève de la politique de communication. Cette partie n'est pas rédigée. Elle est en cours de rédaction. On a quand même fait figurer les grands titres autour desquels va s'articuler cette partie.

Juste un point parce que cela a été évoqué dans les deux conseils précédents. Il est bien clair qu'il ne s'agit pas, ici, de faire le bilan de l'action du service Communication de l'établissement mais qu'il s'agit bien d'essayer d'établir un bilan de la politique de communication, que ce soit en interne ou en externe, de l'établissement, et ce, en particulier, au service de l'affirmation, du développement, du renforcement de ce qui fonde son identité. Pour que les choses soient bien claires. Sur cette partie, c'est bon ? Je peux poursuivre ?

M. Ranc.- Ensuite, à partir de la page 28, une assez grande partie dans laquelle figure tout ce qui relève de la politique en matière de recherche et, ensuite, tout ce qui relève de la politique en matière de formation.

S'agissant de la partie Recherche, les remarques qui ont été formulées, mises à part quelques petites erreurs dans les chiffres-clés qui sont en train d'être corrigées. Peut-être, même si cela a été un petit peu fait, et cela renvoie aussi aux faiblesses qui pèsent sur l'établissement, un peu plus insister sur la mise en place du PARI 2. Des éléments figurent sur le risque que ce nouveau dispositif fait courir pour la recherche fondamentale, en tout cas les craintes qu'il suscite dans l'établissement, mais peut-être un petit peu insister sur le fait que cette mise en place s'est faite sans, par exemple, avoir établi une évaluation un peu approfondie du dispositif PARI 1.

Par ailleurs, une autre remarque. Peut-être compléter la partie relative aux écoles doctorales pour essayer d'avoir une auto-évaluation, positive ou négative, de l'attractivité ou non de nos écoles doctorales, que ce soit au national ou à l'international.

Par ailleurs, puisqu'il y est fait référence notamment dans la partie sur les partenariats, on va sans doute rajouter un petit paragraphe sur la politique qui a été conduite en matière de fédérations de recherche parce que cela peut être sujet à ambiguïté.

On devrait rajouter un encart... Ce que j'appelle « encart », ce sont les parties sur fond bleu et police blanche. Un encart sur la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon qui est considérée, par la commission de la recherche notamment, comme un point fort de l'établissement.

Le paragraphe qui touche à la restructuration des écoles doctorales en sciences humaines et sociales, il y a une phrase qui sera revue pour bien préciser que les choix qui ont été faits sont ceux des directions des établissements et n'émanent pas des écoles doctorales.

Enfin, cela fera la transition avec la partie Formation, dans les chiffres-clés, on a cité un certain nombre de projets d'Investissement d'Avenir. On va supprimer les IDEFI dont la place n'est pas dans la partie Recherche mais plutôt dans la partie Formation. Et ce qui se passera dans la partie Formation, c'est qu'on va rajouter des encarts, l'un sur « Talent campus » et l'autre sur le projet d'Investissement d'Avenir « Cité de l'alternance » récemment labellisé. Comme cela, il y aura un petit peu d'homogénéité. Il y aura des encarts sur les projets d'Investissement d'Avenir Recherche, les Labex LIPSTIC/ACTION, Equipex IMMAPI, et il y aura le pendant côté Formation avec ce que je viens d'évoquer. Et côté Culture, avec le PIA autour du Réseau des Experimentarium.

Le Président.- Sur la MSH, je crois que Francis Aubert a été sollicité et qu'il doit nous rédiger un document de synthèse qui sera un encart.

M. Ranc.- Je ne l'ai pas sollicité pour l'encart. Il était en train de travailler sur... Il m'a réécrit à ce sujet-là. Parce que l'un des problèmes sur la partie Recherche... Enfin, les débats dans le groupe de travail ont en particulier porté sur la question de la bibliométrie et sur le fait que les indicateurs bibliométriques qui s'appliquent à un grand nombre de disciplines ne peuvent pas s'appliquer aux sciences humaines et sociales. Donc il y a consensus dans le groupe de travail sur la Recherche, toutes disciplines confondues. Donc je sais que Francis Aubert est en train d'essayer de retravailler quelque chose pour mettre en avant quand même un certain nombre de points positifs parce qu'il y a quand même de bonnes publications en sciences humaines et sociales, je pense. Par ailleurs, je vais le solliciter pour quelques lignes sur la MSH.

Je pense qu'il y avait Laurence...

M. de Mesnard.- C'était une demande qui avait été réitérée, y compris en comité scientifique de la MSH il y a deux jours, mais on en avait déjà parlé en commission de la recherche quand on a discuté le document.

Mme Maurel.- Oui, là encore, c'est pour aller dans le sens de ce que les collègues des autres conseils ont très bien fait. Effectivement, l'absence de la MSH était assez surprenante. Il se trouve que je suis en sciences humaines et sociales mais, même si on n'est pas en sciences humaines et sociales, je pense que la MSH doit avoir toute sa place dans ce rapport d'auto-évaluation. Et je suis très heureuse d'entendre que l'ensemble des collègues était d'accord pour appliquer des critères bibliométriques différents et qui prennent en compte la spécificité des publications dans certains domaines des SHS.

Le Président.- C'est, d'ailleurs, quelque chose qui figure dès ce stade rédactionnel du document. La difficulté et la spécificité de l'évaluation dans le domaine des sciences humaines et sociales et le fait qu'on ne puisse pas extrapoler les marqueurs et les indicateurs des autres domaines scientifiques sont déjà clairement indiqués à ce stade du rapport.

M. Ranc.- Sous réserve, je précise, que Francis y parvienne parce qu'il s'attelle à un exercice qui n'est pas facile quand même sur les indicateurs bibliométriques. Mais enfin, cela a été évoqué.

M. de Mesnard.- Sachant qu'en plus, il y a une grande diversité selon les disciplines à l'intérieur des SHS parce que certaines disciplines sont astreintes à une certaine forme de bibliométrie pure et dure, genre science économique, alors que dans d'autres disciplines, tout à côté gestion, on privilégie plus facilement les ouvrages, etc.

M. Loquin.- Tout simplement, c'est pour ajouter quelque chose. L'AERES a échoué. Elle n'a pas réussi à unifier et donner des critères pour les sciences humaines. Donc je ne suis pas sûr qu'on puisse y arriver ici.

M. Ranc.- C'est pour cela que j'ai des doutes.

Le Président.- Tout à fait. En tout cas, on va essayer. En tout cas, l'objectif que l'on a, à défaut de trouver des indicateurs incontestables pour l'évaluation des sciences humaines et sociales, c'est que nous puissions mettre en avant un certain nombre de forces des sciences humaines et sociales au niveau de notre université et qu'on puisse vraiment les objectiver.

Sur ce chapitre Recherche, qui est un des éléments importants de ce rapport d'auto-évaluation, avez-vous, les uns et les autres, d'autres remarques ou commentaires à formuler pour nous aider à enrichir ce rapport ? Non ? On peut donc passer.

M. Ranc.- Je poursuis ?

Le Président.- Oui.

M. Ranc.- À partir de la page 37, le pendant sur la partie politique en matière de formation. Je ne reviens pas sur les encarts « Cité de l'alternance » et « Talent campus ». On va bien mettre en avant les IDEFI.

Tout de suite, page 38, il y a des remarques en rouge qui figurent, notamment une : « À noter une baisse en masters sur le contrat », à ne pas mettre. Il manque à tout le moins un point d'interrogation. Cela a été pointé. Cela renvoie à tout ce que je vous expliquais au début. Très vraisemblablement, il va y avoir un chapitre qui constate la baisse des effectifs pour répondre à la démarche d'auto-évaluation telle qu'elle est, avec des éléments d'explication voire les mesures qui ont été prises pour y remédier.

Par ailleurs, sans doute qu'on va préciser, en tout cas cela a été demandé, les grandes typologies qui sont celles de la population étudiante de l'université de Bourgogne parce qu'il y a un certain nombre de faits marquants. Notamment que le taux d'étudiants boursiers à l'université de Bourgogne est supérieur à la moyenne nationale. Donc sans doute que l'on va, en propos liminaire, bien rappeler ces éléments parce que l'établissement s'auto-évalue. Donc cela va être rajouté. On attend, notamment dans cette perspective, les résultats. J'espère que les collègues vont arriver à traiter les données. Il y a une grande enquête sur les conditions de vie étudiante qui avait été lancée et on voudrait s'appuyer dessus pour revenir sur ces éléments qui sont quand même inhérents à l'université de Bourgogne.

Par ailleurs, une remarque avait été formulée pour éventuellement mettre plus en avant comment, parfois, non pas les demandes, mais les besoins du monde socio-économique peuvent être amenés à faire évoluer l'offre de formation ou pas.

La commission de la recherche a fait remarquer qu'il serait peut-être opportun de bien expliquer pourquoi on a mis en place des capacités d'accueil dans certaines filières.

Et puis il y a eu quelques remarques sur des titres mais enfin, là vraiment, c'est plus de la terminologie.

Et je crois que sur cette partie, c'est l'essentiel des remarques qui ont été formulées.

Le Président.- Sur ce volet Formation, avez-vous vous-mêmes des remarques ou des suggestions à faire ? En fait, une des craintes que l'on a, et c'est la raison pour laquelle on est entré dans cette démarche de concertation et de dialogue actif avec toute la communauté, c'est d'oublier un élément qui serait important, significatif de cette auto-évaluation. C'est la raison pour laquelle on est attentif à recueillir les remarques que, tous, pourriez avoir à faire. Pas de chose particulière sur ce volet Formation ? Donc on peut continuer.

M. Ranc.- Donc je poursuis. À partir de la page 42, une partie sur toute la politique en matière de documentation sur laquelle il n'y a pas eu de remarque mais je reprécise ce qui a été porté à la connaissance des élus des autres conseils. On aurait pu faire le bilan de la politique en matière documentaire dans la partie Formation pour ce qui concerne l'offre documentaire pédagogique et dans la partie Recherche pour l'offre documentaire en termes de recherche. Le choix s'est porté sur une autre option de mettre en avant réellement la politique de l'établissement en matière documentaire, et ce, de manière globale puisque l'établissement quand même porte une politique, va mettre en place un Learning Centre. C'est la raison pour laquelle il y a une partie dédiée à ces aspects. Cela se discute.

Le Président.- Laurence.

Mme Maurel.- Oui, excusez-moi, je reviens un petit peu sur le chapitre Formation, simplement pour rappeler peut-être, ici, les débats que nous avons eus en conseil d'administration sur les champs de formation et notamment sur l'existence de l'éducation/formation. L'ESPé étant une nouvelle composante au sein de l'université de Bourgogne, il serait peut-être important dans ce rapport d'auto-évaluation, même si, bien sûr, c'est une auto-évaluation sur le passé et pas sur ce qui vient de se passer, peut-être d'affirmer quand même l'importance du champ « éducation/formation » à l'intérieur de... Enfin l'importance... Il n'est pas plus important qu'un autre mais je veux dire l'existence plutôt que l'importance, excusez-moi, du champ « éducation/formation » qui est porté à travers cette ESPé qui regroupe, comme vous le savez, à la fois ce qui est le MEEF aujourd'hui, l'IUP Denis Diderot, le CIPE et les licences de sciences de l'éducation et qui porte la création d'une nouvelle licence aussi. Peut-être serait-il important de l'écrire quelque part. Que ces mots « éducation/formation » apparaissent.

Le Président.- On note, Laurence. Je n'ai plus en tête explicitement de savoir si on a rédigé un paragraphe ESPé. Si c'est le cas... Vous voyez, c'est tout l'intérêt de l'exercice que l'on est en train de faire. Si c'est le cas, il faudra qu'on fasse un paragraphe ou sous l'angle de l'ESPé, que l'on indique l'originalité du modèle d'ESPé qu'on a voulu construire qui est quand même unique en France et qui exprime bien toute l'ambition que l'on avait précisément pour les métiers de l'éducation et de la formation parce que cette ESPé qui s'articule sur quatre départements est quelque chose qui est quand même tout à fait intéressant et original. Et à travers la construction de l'ESPé, je pense que l'on pourra... Si, je l'ai fait dans la partie... Si, je l'ai fait moi-même dans les premières pages du document qui...

Mme Gerrer.- Il y a quatre lignes.

Le Président.- Oui, quatre lignes mais ce n'est pas mal, quatre lignes. On ne peut pas mettre quatre lignes sur... Il n'y aura pas quatre lignes sur chacune des composantes de l'université.

M. de Mesnard.- Et page 41, on lit : « À noter que l'ESPé est adossée à plusieurs laboratoires de l'uB autour de la problématique de la didactique : IREDU, LEAD, ESPé ».

Mme Gerrer.- Oui mais, en fait, cela fait référence au mot... Je crois qu'il y avait le mot « éducation » dans un des premiers champs de formation qui a été supprimé au dernier moment. Je ne sais pas si tu te souviens.

Le Président.- Si, si.

Mme Gerrer.- Annie, à l'époque, avait dit que dans la mesure où c'était une auto-évaluation et que cela portait sur le passé, cela était moins grave mais que, par contre, il fallait que nous soyons tous, communauté universitaire, vigilants à ce que la notion de formation et d'éducation, en affirmant la place de l'ESPé, soit bien présente dans les champs de formation.

Je ne sais plus si c'était « psychologie de l'apprentissage »... C'était « apprentissage », il me semble. Qui a disparu deux jours avant le CA si mes souvenirs sont bons.

Le Président.- Non, non, pas deux jours avant le CA.

Mme Gerrer.- Si, si.

Le Président.- En tout cas, il y a un petit paragraphe sur l'ESPé qui a été rédigé.

Mme Gerrer.- Oui, il y a un tout petit bout, c'est juste quatre lignes à la page 38.

Le Président.- Non, qui est dans les premières pages. C'est moi qui l'avais écrit. Mais qui était écrit sous l'angle de l'ambition politique qu'il y avait à construire une ESPé qui s'organise sur quatre départements...

Mme Gerrer.- Oui, c'est marqué page 38.

Le Président.- ...C'est dans ce sens que cela était écrit.

Mme Gerrer.- Non mais c'est parce que la spécificité que l'on appelle « apprentissage », « éducation », « formation », je ne sais pas quel terme sera le plus généraliste, avait complètement disparu et que, du coup, quand tu regardes les champs de formation tels qu'ils ont été définis, l'ESPé n'a plus de place.

Le Président.- Marie-Geneviève, on ne va pas refaire le débat sur les champs de formation.

Mme Gerrer.- Non, je ne le refais pas ! Je ne le refais pas ! Je te dis que dans l'avenir... Là, c'est de l'auto-évaluation, c'est-à-dire retourner sur le passé. Donc d'accord. Mais attention, soyons vigilants parce que c'est quand même une problématique qui intéresse toute l'université...

Le Président.- Bien entendu.

Mme Gerrer.- ...de mon point de vue, ou quasiment en transversal.

Le Président.- On est tous bien convaincu de cela.

M. de Mesnard.- Page 38, on lit la note de bas de page n° 4 : « *Précisons que les formations de l'ESPé sont par nature transversales à ces six champs* »...

Mme Gerrer.- Oui, quatre lignes et une note.

M. de Mesnard.- Non mais c'est pour dire qu'il y a des éléments disparates qu'on pourra peut-être effectivement réunir éventuellement.

Le Président.- Encore une fois, le bilan d'auto-évaluation n'a pas vocation à détailler composante par composante, laboratoire par laboratoire. À partir du moment où vous comprenez que l'on est limité à une soixantaine de pages pour l'ensemble de la politique universitaire, ce sont les éléments de grandes lignes politiques qui doivent figurer.

Laurence, tu voulais intervenir.

Mme Maurel.- Non mais l'idée, Alain, ici, n'est pas du tout qu'il y ait quinze fois le mot « ESPé » dans le rapport d'auto-évaluation. Cela n'aurait pas de sens, et puis pourquoi « ESPé » et pas « IUVV » ? Ce n'est pas tellement de cela dont il s'agit. C'est simplement qu'il me semble qu'avec la création de l'ESPé et la dynamique qui avait été enclenchée bien avant, déjà du temps de l'IUFM avec des tentatives de rapprochement pour créer justement une licence qui nous manquait cruellement déjà à l'époque de l'IUFM, cette licence va exister à la rentrée prochaine. Il me semble que dans un processus d'auto-évaluation, c'est quand même une marque de dynamisme pour une composante qui est très récente. Je ne dis pas de faire quinze lignes sur l'ESPé ou vingt lignes ou trois lignes mais, simplement, il me semble que c'est un élément qui marque une certaine forme de dynamisme pour une composante qui est très jeune, qui a peu de mois d'existence, dans laquelle on ne se connaît pas encore tous du tout, et on a quand même réussi à monter quelque chose. C'est plus cela, en fait, mon intervention aussi.

Le Président.- OK, on note bien cela. C'est noté.
Jean-Philippe, tu veux intervenir.

M. Rolin.- Juste un mot. Dans la section des masters...

Mme Manciaux.- Prenez le micro, s'il vous plaît.

M. de Mesnard.- Le micro.

M. Rolin.- Oui, pardon... Merci. Dans la section des masters adossés à des laboratoires de grande qualité, l'ESPé est mentionnée à nouveau à juste titre. Trois petites lignes, on va me dire, mais je crois que c'est assez pertinent dans cette section et je pense que c'est à remarquer.

Le Président.- Bien. D'autres remarques sur ce chapitre Formation ou est-ce qu'on avance ? Non, on n'était pas sur la formation, d'ailleurs... Oui, on était sur la politique documentaire et on avait fait un retour sur la formation. Donc politique documentaire. Avez-vous des remarques à formuler ?

M. de Mesnard.- Oui, Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- Oui, j'en ai deux. La première, peut-on m'expliquer le terme « *responsive design* » parce que je n'ai pas compris ce que cela voulait dire ? Alors, peut-être que je suis... Non mais...

M. Ranc.- Quel terme ?

M. Rollin.- « *Responsive design* ». J'ai trouvé cela. Quand même dans un document d'auto-évaluation auprès d'une agence française, je trouve cela... On pourrait peut-être... Voilà. Mais peut-être que c'est un terme technique et qu'il y a une explication. Ça, c'est la première phrase.

La deuxième, j'ai découvert dedans que... Je vois que vous n'abandonnez pas le projet d'ouverture des bibliothèques et l'augmentation puisque vous mettez même une cible cette fois-ci. C'est bien ciblé. On sait qu'on augmente, avec une progression de 3,56 % en 2016. Donc les personnels seront contents de savoir que déjà dans un document d'auto-évaluation sur la période qui s'étale jusqu'en 2014, on les prépare déjà à une augmentation de service pour 2016. C'était ce que je voulais dire par rapport à cela.

M. de Mesnard.- Madame Desseigne.

Mme Desseigne.- Sur « *responsive design* », c'est un terme que j'ai appris aussi assez récemment. En fait, c'est notre nouveau portail documentaire qui va être mis à disposition des étudiants à la rentrée et qui va être accessible sur tablette et smartphones. C'est comme cela que cela s'appelle. Je n'ai pas l'équivalent en français. Mais c'est une amélioration très attendue.

Sur la question des horaires, dans le libellé du contrat 2012-2016, on avait une augmentation. C'était une préconisation, dans le document final de l'État, d'extension des horaires d'ouverture. En fait, on avait effectivement une cible à atteindre. Ce qui est précisé dans le document, c'est qu'on ne l'a pas atteinte. Donc on est à « deux virgule et quelque » au lieu de 3,56. En fait, ce qu'on explique, c'est que la cible n'est pas atteinte. Et on explique un petit peu aussi pourquoi dans le document.

M. de Mesnard.- D'autres demandes d'interventions ?

Le Président.- Je voudrais juste ajouter un complément pour dire qu'il y a ici, quand même, j'enfonce le clou, un vrai choix politique d'afficher « Politique documentaire » comme un paragraphe en tant que tel dans la structuration de ce rapport. C'est un choix. Ce n'est pas anodin. On aurait effectivement pu le tronçonner, le découper, le noyer mais je pense que sur notre campus, la politique qui a été menée pour placer la fonction documentation au centre de la politique qui a été menée depuis quelques années, et notamment à travers l'ambition du Learning Center, mérite véritablement qu'on en fasse un élément-clé de ce rapport.

Je voudrais simplement rappeler que dans les arbitrages difficiles qui ont dû être faits dans le cadre du CPER, le maintien de la construction du Learning Center a été un véritable choix, et ce choix va conditionner, orienter une grande partie de l'innovation pédagogique que l'on va mettre en place dans les années qui viennent et, de fait, mettre en avant la fonction documentaire nous apparaissait indispensable.

Je vous dis cela parce qu'on aurait pu faire également le même choix dans ce rapport pour la fonction relations internationales. L'international pourrait aussi être en partie positionné dans la formation, en partie positionné dans la recherche. Cela aurait pu se défendre mais on a également fait le choix, avec la même vision, d'avoir un chapitre dédié à l'international et qui a pour objectif de bien matérialiser l'ambition qui est la nôtre en matière de politique internationale.

M. Ranc.- Je poursuis... Alain, tu as dit ce que je voulais évoquer en propos sur l'international parce qu'il y a eu globalement peu de remarques, si ce n'est des suggestions, un débat sur « fallait-il faire glisser tout ce qui concerne la formation à l'international dans la partie Formation et tout ce qui concerne la recherche dans la partie Recherche ? ». Je ne reviens pas sur ce que tu viens de rappeler.

Le Président.- Donc sur ce paragraphe « International », avez-vous des remarques, des compléments, des choses à ajouter, des interrogations ? Non, c'est bon. On continue.

M. Ranc.- Page 48 et suivantes, une partie, c'est pareil, assez traditionnelle qui concerne le lien avec l'environnement socio-économique, qui a été voulue comme ne se limitant pas à ce qui est la valorisation et le transfert au sens pur (le nombre de brevets, le nombre de licences, la création de start-ups), mais plutôt une partie qui met en avant l'ensemble des relations de l'établissement avec ses partenaires économiques et socio-économiques.

En termes de remarques, vous verrez, page 49, que l'encart sur la répartition du capital de la SATT est vierge. C'est moi qui l'ai supprimé parce que j'avais un doute sur un intitulé d'un des actionnaires. Donc pour être sûr de ne pas commettre d'erreur, je l'ai retiré mais cela est corrigé. On aura la liste des actionnaires et la part de capital.

Les remarques en particulier de la commission de la recherche s'entendent pour dire qu'à partir de la page 50, la liste de tous les projets qui ont été développés avec les deux pôles de compétitivité est sans doute trop longue dans cette partie du rapport. On devrait la faire figurer en annexe.

Il en va de même sur le petit paragraphe sur la chaire Areva peut-être qui est un petit peu long et qu'on va essayer de synthétiser.

Il y a eu la même remarque qui renvoie à la partie Formation. Donc là, il faut qu'on voie, si on traite cette question, où on la traite pour ne pas qu'il y ait de redondance dans le document mais sur « est-ce que, oui ou non, les besoins présents et futurs des partenaires socio-économiques peuvent amener l'université à faire évoluer, bouger un petit peu la carte de son offre de formation ? ». La même remarque est venue en miroir sur cette partie. Je peux poursuivre ?

Le Président.- Sauf s'il y a des remarques sur cette partie.

M. Ranc.- Page 54. Là, c'est pareil, une partie qui est vraiment voulue par l'établissement sur tout ce qui touche à la diffusion de la culture scientifique et technique et à la politique culturelle de l'établissement parce qu'on estime quand même que c'est un des fondements de l'identité de l'établissement. Il y a eu peu de remarques sur cette partie, si ce n'est qu'il faudrait peut-être voir si l'on peut traiter, dans cette partie ou ailleurs, la question de l'IREM.

Il manque sans doute un petit paragraphe sur le patrimoine artistique du campus. Cela peut figurer soit dans cette partie soit dans la partie suivante « Un campus où il fait bon vivre et étudier ».

La question a été soulevée aussi d'évoquer ou non Radio Campus qui, formellement, est une association. Mais la question a été posée, donc je vous la livre. Est-ce que je peux poursuivre ?

Enfin... J'aurai tenu les délais... À partir de la page 57, une partie qui est pour le coup encore très en rédaction, avec une matrice SWOT assez touffue qui

sera un petit peu synthétisée, et puis, pour le moment, on va dire un plan détaillé d'une partie, je dis bien d'une partie, du contenu de ce dernier chapitre parce que dans l'esprit initial, l'idée était de faire une auto-évaluation autour de tout ce qui concerne les conditions de vie sur le campus. Les conditions de vie au sens positif du terme. Cela concerne tout ce qui touche à la vie étudiante que l'on va retrouver ici sous forme de plan détaillé mais la question se pose de savoir si on se limite à la vie étudiante ou si on établit une auto-évaluation d'autres éléments qui sont spécifiques de l'université de Bourgogne. Par exemple, comme je vous le disais, le patrimoine artistique de l'établissement ou la question, parce que cela est venu dans les deux conseils précédents et c'est une vraie question, tout ce qui a été mis en place, par exemple, en termes de développement durable. Pour l'heure, en tout cas pour ce qui me concerne, je n'ai pas encore une idée extrêmement précise de la partie où on pourrait faire figurer ces éléments qui sont, à mon avis, des éléments intéressants à mentionner dans le rapport. « Un campus où il fait bon vivre et étudier », c'est le titre actuel. C'est la vie étudiante mais sans doute pas seulement mais, pour l'heure, on en est là.

M. de Mesnard.- Sur le développement durable, si je me souviens bien, les débats, c'est qu'il y avait des aspects locaux type pollution locale et des aspects pour la terre entière, émissions de CO2, etc. C'est plutôt sur ces deuxièmes aspects qu'on hésite un petit peu à savoir où les positionner. C'est sur ce deuxième aspect.

M. Ranc.- Oui et puis les débats faisaient remarquer aussi qu'il y a toute une série d'initiatives en termes de développement durable qui ont été prises à l'université en termes d'installations, de parcs à vélo, de traitement des déchets, je ne vais pas refaire la liste, qui pour l'heure n'ont pas encore leur place dans ce rapport. Donc les élus des deux conseils se disaient que c'était un petit peu dommage. Mais on ne sait pas... Pour le coup, on a des éléments de texte mais on ne sait pas encore comment les organiser.

M. de Mesnard.- Pierre.

M. Pellenard.- Je n'ai pas relu en détail le chapitre VIII mais y a-t-il un point sur l'accueil des étudiants, vu qu'on met en place des structures de tutorat de rentrée, de visites du campus et que les services de l'université investissent pour former ces tuteurs ?

M. Ranc.- De tête, je crois que oui. Julien, tu veux répondre ?

M. Brault.- Je crois que oui.

M. Pellenard.- Parce qu'on voit beaucoup la vie associative...

M. Ranc.- Je note quand même « système de tutorat d'accueil ».

M. Pellenard.- ...qui est mise en avant, c'est bien mais il y a aussi tout ce qui est du ressort de l'accueil de nos étudiants, en particulier les nouveaux bacheliers qui arrivent sur le campus et qui ont besoin d'être un petit peu sécurisés. Comme on a ce tutorat de rentrée qui est mis en place dans beaucoup de composantes... C'est gourmand, d'ailleurs, c'est énergivore pour ceux qui mettent

cette structure en place. Il y a une formation qui est mise en place par l'université pour les tuteurs. Cela peut être donc bien d'en glisser un mot. C'est une semaine banalisée. La première semaine de rentrée est banalisée pour les étudiants. Mais peut-être est-ce mentionné. Je n'ai pas relu en détail. Là, je l'ai rapidement... En parcourant le texte, je ne l'ai pas vu.

M. Ranc.- Je note.

M. Pellenard.- Je profite d'avoir la parole. Sur l'aspect internationalisation, je trouvais que le paragraphe était peut-être un petit peu court. Je me demandais s'il n'y avait pas moyen de renforcer un petit peu le paragraphe en ajoutant peut-être du quantitatif sur le nombre de chercheurs peut-être invités sur les dernières années, sur le nombre de post-doctorants qui viennent de l'étranger, sur peut-être le nombre de participations à des contrats industriels internationaux. Ce genre de choses. Peut-être des choses un petit peu plus quantifiées parce que là on est... Surtout que cet aspect internationalisation a été critiqué lors de la dernière évaluation.

M. Ranc.- Tu penses à la partie sur l'international.

M. Pellenard.- Voilà.

M. Ranc.- Et plus spécifiquement au chapitre Recherche.

M. Pellenard.- De quantifier un peu plus les choses en mettant un tableau, en montrant le pourcentage d'étrangers qui viennent chez nous.

M. Loquin.- Oui, évidemment. Des indicateurs sur les flux.

M. Pellenard.- Voilà, sur les flux.

Le Président.- Oui, tout à fait. On l'a, ça, d'ailleurs. On l'a analysé dans les réunions de travail préparatoires. Donc on a ces éléments.

M. Pellenard.- De façon à ce que ce chapitre ne soit pas trop petit au regard des autres. Qu'il n'y ait pas une dissymétrie surtout sur un point jugé plutôt faible.

Le Président.- Ça marche.

M. de Mesnard.- Emmanuel, tu es arrivé au bout du document.
Laurence ?

Mme Maurel.- Oui, une dernière remarque sur le dernier point, la vie sur le campus, « Un campus où il fait bon vivre et étudier ». Simplement pour dire que sur le campus de Dijon, il n'y a pas que des étudiants qui étudient, il y a des enseignants qui enseignent, il y a des BIATSS qui font en sorte que pour les enseignants qui enseignent et les étudiants qui étudient, cela puisse fonctionner, cela puisse se passer dans des salles qui sont équipées. Et je suis un peu étonnée que dans ce paragraphe, il n'est question, ou alors je l'ai mal lu, essentiellement que de la vie étudiante parce qu'on est nombreux à vivre sur le campus. Il n'y a pas que les étudiants qui vivent sur le campus.

Le Président.- Il y a quand même des éléments qui figurent là et qui ne sont pas exclusivement consacrés à la vie étudiante. En même temps, il y a un chapitre « Patrimoine » qui est fait dans la première partie. De façon explicite, il est fait état du patrimoine. Mais on pourra regarder en détail. Mais si tu repars au grand I...

Mme Maurel.- C'était l'idée aussi, Alain, qu'il y a des choses qui sont faites au niveau associatif et des efforts qui sont faits par l'université de Bourgogne pour que la vie étudiante soit riche sur le campus, et c'est très bien, mais cela pourrait être intéressant de faire le point sur ce qui est fait pour que la vie des salariés du campus, en termes de... je ne sais pas... de déplacements, de conditions de vie et de travail, de formation de ces personnels... Pourquoi ne fait-on pas le point là-dessus aussi ?

Le Président.- Cela figure notamment dans la partie... Il y a des éléments de ce que tu indiques dans la partie « Ressources humaines » et des éléments dans le paragraphe « Patrimoine ». Sur la politique de développement durable notamment, cela est traité dans la partie « Patrimoine ». Et puis, par exemple, je me tourne vers Samuel, sur l'ensemble de la politique qui a été construite sur la prévention des risques psychosociaux notamment, cela figure dans le volet RH qui a été rédigé.

M. Mercier.- C'est le volet « Social ».

Mme Maurel.- Simplement... Je sais bien que j'insiste mais j'assume. J'insiste. C'était simplement l'idée que sur un campus, il n'y a pas que des étudiants...

Le Président.- On est d'accord.

Mme Maurel.- ...Il me semble que ce serait important quand même de rappeler que sur un campus, encore une fois, il y a des enseignants, des BIATSS qui concourent au fait peut-être aussi un petit peu qu'il y soit agréable d'y étudier et d'y vivre. Et je trouve étonnant que cette grande masse de gens que nous représentons tous ici ne soit pas évoquée dans un chapitre « Vie sur le campus ». On n'est pas des fantômes et des ombres qui traversent le campus sans participer à sa vie.

Le Président.- Très bien. Julien veut intervenir.

M. Brault.- Par rapport à cette partie, je pense, en fait, que le titre ne correspond pas forcément, pour l'instant encore, au contenu puisque le contenu concerne un petit peu plus le compte rendu du groupe de travail qui était uniquement sur la vie étudiante. C'est justement une remarque qu'on s'était faite d'essayer peut-être un peu plus d'axer sur le fait qu'on a quand même un campus qui est magnifique, qu'il l'est pour tout le monde, étudiants ou personnels bien sûr, et justement d'essayer aussi d'axer un petit peu là-dessus et de mettre l'accent sur cela parce que c'est vrai que je pense que par rapport à d'autres universités en France, pour des étudiants en tout cas, je parle pour les étudiants, c'est quand même un campus où il fait très bon de vivre et très bon d'étudier. Donc je pense qu'il faudrait qu'on puisse axer aussi là-dessus.

Mme Maurel.- Et ajouter « et travailler ».

M. Ranc.- Juste pour tenir dans l'heure. Je rejoins ce que disait... Ce n'est pas sur le fond de la remarque que j'ai bien prise mais, là, c'est vrai qu'il y a un petit décalage en termes de méthode parce qu'il y a des groupes de travail, comme l'a rappelé le Président, qui ont été mis en place dont l'un intitulé « Vie étudiante », et quand on a travaillé sur le plan et que le plan a un petit peu évolué, on a fait un petit peu bouger le titre de cette partie. Du coup, c'est vrai qu'à l'heure d'aujourd'hui, il faut le reconnaître, il y a un décalage entre le titre et ce qui figure pour le moment dans le document.

Le Président.- Je crois qu'on est au bout du document. Est-ce que, les uns et les autres, avez encore des remarques plus générales à formuler ?

M. de Mesnard.- Sachant qu'il n'y a pas de vote sur ce document.

Le Président.- Non, on est dans une phase de discussion et de travail. Le vote aura lieu au mois de septembre, en fait.

Il me reste donc à vous remercier sincèrement pour... Oui, Monsieur Rollin... cette heure d'échanges qu'on a eue. Cette bonne heure d'échanges qu'on a eue.

M. Rollin.- C'est une question de forme : comment les groupes de travail ont-ils été constitués ?

Le Président.- Les groupes de travail ont été constitués avec globalement le vice-président en charge du domaine et le responsable de service ou de pôle en charge du domaine. Ils se sont entourés d'une équipe et d'un ensemble de personnalités de l'université qui avaient compétence à alimenter la réflexion sur le domaine considéré. Donc selon les groupes, pour qu'ils soient suffisamment réactifs.

Cela a été des groupes de cinq à sept personnes à une quinzaine de personnes à peu près selon les groupes de travail.

Ce qui fait que l'équipe qui a travaillé à la construction de cette première étape du document est une équipe d'une bonne centaine de personnes au total. Donc cela représente déjà un niveau de construction collégiale qui est significatif. Puis on a les trois conseils. On va voir les directeurs de composantes, de laboratoires, de services et de pôles. Donc au total, je voudrais dire que cela va faire environ deux cents personnes qui auront contribué à la réalisation de ce document.

Pas d'autre remarque ? Très bien.

Merci, Emmanuel pour avoir conduit cette réflexion, pour avoir conduit cette synthèse qui n'est pas facile.

On va donc pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour.

On va rapatrier le micro au milieu peut-être... Merci... Comment ? L'ordinateur ? Non, on est bien comme ça. Vous pouvez le reprendre, d'ailleurs.

V) Désignation d'un représentant de personnels au Comité Électoral Consultatif

Le Président.- Le point suivant de l'ordre du jour se situe dans la continuité d'un point qu'on a abordé peut-être au dernier ou à l'avant-dernier CA, je ne sais plus, qui était la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de désigner un représentant des personnels au comité électoral consultatif de notre université.

Je vous rappelle rapidement le contexte. Notre comité électoral consultatif qui est une instance importante a une composition qui est fixée statutairement, qui est écrite dans les statuts de l'uB, avec un représentant étudiant désigné par le conseil d'administration, trois représentants des personnels dont un personnel BIATSS désigné par le conseil d'administration, le vice-président du CA qui est membre de droit de ce comité électoral consultatif, un étudiant assumant les fonctions de vice-président, et deux responsables administratifs de composantes désignés par le président. Voilà la composition telle qu'elle est fixée par nos statuts.

Jusqu'à ces quelques dernières semaines, notre composition de comité électoral consultatif était donc la suivante :

- Marie-Geneviève Gerrer, qui était vice-présidente du CA,
- Julien Brault, en tant que vice-président délégué,
- un représentant étudiant qui est M. Jawel Ghribli,
- en tant que représentants des personnels, M. Louis de Mesnard, M. Vincent Thomas, M. Jean-Emmanuel Rollin,
- en tant que responsables administratifs de composantes, Mme Sandrine Bocquet-Roustan et M. Rémi Boillaud.

Vous vous souvenez que Marie-Geneviève Gerrer, ayant été élue à la direction de l'ESPé, a quitté ses fonctions de vice-présidente du CA, Louis de Mesnard l'a remplacée. Donc Louis, de fait, devient membre de droit en tant que VP CA. Un siège reste donc vacant au comité électoral consultatif en tant que représentant des personnels.

À l'occasion du dernier ou de l'avant-dernier conseil d'administration, j'avais donc lancé un appel à candidatures devant le conseil d'administration, lequel n'avait pas été fructueux. J'ai donc écrit, le 1^{er} juin, à la communauté universitaire de façon à recueillir des candidatures. C'est la façon qui m'est apparue, finalement, la plus ouverte pour venir compléter notre comité électoral consultatif.

À ce jour, j'ai reçu cinq candidatures et, puisque c'est bien le CA qui décide, nous allons devoir voter parmi ces cinq candidatures pour désigner celui qui viendra compléter le comité électoral consultatif.

Les candidatures qui se sont exprimées sont celles de :

- M. ou Mme... je ne sais pas... Dominique Andolfato, qui est professeur de sciences politiques à l'UFR Droit,
- M. Yves Ballay, qui est ingénieur d'études au laboratoire INSERM 1093 à l'UFR STAPS, donc c'est le laboratoire CAPS,
- M. Emmanuel Couqueberg, qui est technicien à l'Institut Carnot de Bourgogne,
- Mme Élodie Gaultier, qui est ingénieur orientation et insertion professionnelle au pôle Formation et Vie universitaire,
- M. Patrick Poulet... C'est indiqué, parfait... Qui est adjoint technique, qui est le vagemestre de la Maison de l'université.

L'exercice qui s'offre à nous est simple, il faut que nous désignions par vote. Donc on a prévu les bulletins puisqu'il s'agit d'un vote de personnes pour désigner le ou la représentant(e) au comité électoral consultatif.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'ai deux questions. Une première, dans nos statuts de l'université de Bourgogne que vous avez cités au début, il n'y a pas de répartition entre les enseignants-chercheurs et les personnels BIATSS ?

M. de Mesnard.- C'est trois dont un BIATSS.

M. Rollin.- Dont un BIATSS.

M. de Mesnard.- Il peut y avoir deux BIATSS.

M. Rollin.- Oui, tout à fait.

M. de Mesnard.- Ou trois.

M. Rollin.- Oui, j'ai compris maintenant. Ma deuxième question, pour le comité technique, de tête, je peux me tromper mais je voudrais savoir, Mme Élodie Gaultier n'est-elle pas contractuelle, avec une possibilité où actuellement son contrat se termine ?

Le Président.- Pour moi, elle est ingénieur orientation et insertion professionnelle au PFVU. Je ne sais pas si elle est titulaire ou contractuelle.

M. Rollin.- C'est une question. Il me semble qu'elle est sous contrat. Je peux me tromper mais de tête, il me semble. Donc cela pourrait poser problème parce que si elle est sous contrat et que ce contrat ne venait pas à être renouvelé puisque c'est actuellement la politique de l'université... C'est une question toute simple mais de tête...

Le Président.- Écoutez, on n'a pas de réponse. Dans le courrier qu'elle adresse, elle apparaît comme ingénieur orientation et insertion professionnelle au PFVU. On n'a pas d'élément sur le fait qu'elle soit titulaire ou qu'elle soit contractuelle.

Par ailleurs, dans les statuts, il n'est pas spécifié que les personnes doivent être titulaires. Il n'y a pas de condition dans les statuts.

M. Rollin.- Il n'y a pas de condition ? D'accord.

Le Président.- Je ne suis pas juriste mais j'imagine qu'à partir du moment où il n'y a pas de condition spécifiée, je ne suis pas sûr qu'on puisse déclarer inéligible ou non recevable une candidature d'un contractuel.

M. de Mesnard.- Je pense qu'elle est électrice, par exemple, aux élections de l'uB. Donc elle peut être élue.

M. Rollin.- Non mais comme le dit Monsieur le Président, si dans les statuts ce n'est pas prévu, cela veut dire qu'elle a le droit d'être... Mais être électrice... Les contractuels sont bien électeurs dans un certain nombre d'instances et ne peuvent pas siéger au conseil d'administration de l'université. Mais ils sont électeurs. Donc un statut ne donne pas forcément droit à être éligible. Mais là, par contre, si ce n'est pas prévu...

Le Président.- Non, ce n'est pas précisé.

M. Rollin.- Si ce n'est pas prévu, elle est tout à fait éligible.

M. de Mesnard.- Représentant des personnels.

M. Rollin.- Elle est tout à fait éligible.

Le Président.- Je vous lis ce qui est dans les statuts :

« Le Président de l'Université est assisté d'un Comité électoral consultatif constitué :

- *d'un représentant étudiant désigné par le CA,*
- *de trois représentants de personnel dont 1 BIATSS désignés par le CA,*
- *du Vice-Président du CA,*
- *d'un étudiant assumant les fonctions de Vice-Président,*
- *de deux responsables administratifs de composantes désignés par le Président ».*

C'est tout ce qui est indiqué. Donc il n'y a pas de spécification sur le caractère titulaire ou contractuel des personnes considérées.

M. Rollin.- Oui, c'est peut-être, alors peut-être pas pour ce cas, une question qu'il faudra se poser parce qu'on pourrait très bien avoir le cas où on constitue le comité électoral en début de mandat et que des personnes quittent le mandat et d'avoir tous les six mois ou un an à retrouver des personnes désignées.

M. de Mesnard.- C'est ce qui est arrivé là puisque Marie-Geneviève a été élue à l'ESPé. J'ai pris sa place. Cela évolue.

M. Rollin.- Oui, c'est une situation spécifique mais quand on voit que là, pour retrouver un personnel, cela fait à peu près trois mois que Monsieur le Président a fait un appel à candidatures aux différentes instances de l'université. Si cela arrive à chaque fois, tous les ans, cette question pourrait être problématique. Mais à partir du moment...

M. de Mesnard.- C'est la démocratie

Le Président.- Oui mais, en même temps, je trouve que c'est... Finalement, je vais vous dire, j'avais proposé un membre désigné par le CA, il y a un ou deux CA, parce que c'était la pratique qu'on avait tous et que c'était une pratique de facilité mais, finalement, je suis assez satisfait de cette démarche d'appel à candidatures assez large. Vous voyez qu'il y a cinq personnes qui candidatent. C'est quelque chose qui est ouvert et je trouve que c'est plutôt une façon de procéder qui n'est pas mauvaise. Donc si on doit le refaire, on le refera. On gagnera un petit peu de temps. En tout cas, il n'y a rien. Pour répondre à votre question, il n'y a pas de spécification sur titulaire ou contractuel.

M. Rollin.- À ce rythme-là, le comité électoral ne va bientôt être constitué que des BIATSS. Je remarque de plus en plus la part des BIATSS au comité électoral.

Le Président.- C'est bien, non ?

M. Rollin.- Je ne peux que m'en réjouir. Malheureusement, cela prouve aussi que les enseignants-chercheurs se mobilisent de moins en moins dans ce comité électoral et cela m'inquiète un peu.

Intervenant.- On ne peut pas tout avoir.

M. Rollin.- C'est vrai mais avec la majorité dans les différents conseils, il n'y a pas besoin...

Le Président.- En tout cas, pour ma part, je suis très heureux de voir que des personnels BIATSS s'engagent dans cette démarche.

À ce stade, a-t-on répondu à toutes vos interrogations ? Donc Hélène, on peut passer au vote.

Mme Manciaux.- *Intervention inaudible.*

Le Président.- Oui, scrutin majoritaire uninominal à un tour. C'est-à-dire que chacun d'entre vous indique sur le bulletin de vote, ou les bulletins de vote pour ceux d'entre vous qui avaient une procuration, le nom de la personne que vous souhaitez voir siéger au comité électoral consultatif.

Hélène, vous ramassez les bulletins, c'est ça ?

M. de Mesnard.- Il suffit d'indiquer le nom de famille.

(Il est procédé au vote.)

- **Yves Ballay :** 18 voix
- **Élodie Gaultier :** 3 voix
- **Dominique Andolfato :** 1 voix
- **Patrick Poulet :** 1 voix
- **Emmanuel Couqueberg :** 0 voix

Le Président.- Très bien. Donc M. Ballay intégrera le comité électoral consultatif de l'université de Bourgogne.

Merci beaucoup.

On va donc pouvoir aborder le point suivant de l'ordre du jour qui est le compte rendu des deux dernières séances de notre comité technique, comité technique du 17 juin, d'une part, et comité technique du 30 juin, d'autre part.

VI) Compte rendu des travaux du Comité Technique (CT)

• du 17 juin 2015

- Calendrier universitaire 2015-2016

Le Président.- Pour ce qui est du 17 juin, le point qui est soumis à votre approbation et qui a été validé par le comité technique est un point qui est éminemment technique, qui est l'approbation du calendrier universitaire 2015-2016. Alors là, je vais parler sous le contrôle d'Hélène pour être sûr que ce que je dis est techniquement exact. Je pense qu'il s'agit d'un calendrier que nous avons adopté en

conseil d'administration antérieurement. Or, juridiquement, le conseil d'administration ne peut statuer sur le calendrier universitaire qu'après que le comité technique a donné son avis. Il a donc fallu reprendre la séquence des validations en conseil. Autrement dit, il a fallu, le 17 juin, à nouveau soumettre le calendrier de l'année universitaire au comité technique de façon à pouvoir *in fine* le soumettre à l'approbation du conseil d'administration aujourd'hui. C'est bien cela ? Donc c'est un problème de phasage, de séquençage des décisions entre le comité technique et le conseil d'administration. Il n'y a rien de véritablement politique dans cette validation qui vous est proposée et qui, de fait, est déjà quelque chose qui a été soumis à un conseil d'administration précédent, c'est ça ?

Mme Manciaux.- Le 27 mai.

Le Président.- Le 27 mai. Merci, Hélène. Avec une petite nuance près, c'est qu'il y avait une petite erreur technique qui n'a pas été corrigée.

M. de Mesnard.- L'erreur réapparaît en bas du tableau. Pour l'IAE, le master Recherche, les dates d'examens, c'est du 9 juin... Pardon, ce n'est pas ça. Je ne suis pas sur la bonne colonne... Les dates d'examens, c'est du 9 mai au 13 mai tout simplement parce que, sinon, cela faisait tomber du mercredi au dimanche. Il y a une erreur d'année. On l'avait déjà voté la dernière fois mais on a repris les documents initiaux. Donc ici, c'est une erreur matérielle, c'est une faute de frappe, les examens ayant lieu du lundi au vendredi.

Le Président.- Là, on est sur un point qui est très technique et que je soumetts rapidement à votre approbation parce que cela n'appelle pas vraiment de débat, me semble-t-il.

Y a-t-il des oppositions sur ce calendrier universitaire ?

Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité (21 voix pour)

Je pense qu'on aura à nouveau, à la rentrée de septembre, un tour d'approbation à faire sur le calendrier universitaire avec, à nouveau, une séquence entre le comité technique et le conseil d'administration qui *in fine* se prononcera sur le calendrier finalisé, je pense, à la séance du 20 ou du 21 septembre.

• du 30 juin 2015

- Primes de charges administratives d'intérêt général (fonctions ouvrant droit)

Le Président.- Le deuxième point dans le compte rendu des travaux du comité technique est en rapport avec le comité technique qui s'est tenu hier, le 30 juin, ce qui explique qu'on vous ait adressé, de fait, un certain nombre de documents simplement hier, en fin de matinée ou en début d'après-midi, mais parce que nous avons tenu ce comité technique hier.

Deux points importants dans le cadre de ce comité technique d'hier, qui vont donc être soumis à l'approbation du conseil d'administration. Le premier a trait aux primes de charges administratives et d'intérêt général. Ici, en conseil d'administration plénier, on ne délibère que sur les fonctions qui ouvrent droit à ces primes et non pas

sur les ventilations nominatives de ces primes qui feront l'objet d'une présentation en conseil restreint en fin d'après-midi.

M. de Mesnard.- Alain, je me permets de t'interrompre.

Le Président.- Oui, je t'en prie.

M. de Mesnard.- On a bien voté sur le calendrier ?

Le Président.- Oui. Je pense oui.

M. de Mesnard.- On l'a voté, en fait. On avait un petit doute. On a voté sur le calendrier ?

Le Président.- Oui. Je pense oui. On l'a voté.

M. de Mesnard.- Cela fait déjà deux fois... Oui j'ai fait voter mais cela fait déjà deux fois qu'on le fait. Alors, comme j'avais un doute...

Le Président.- Très bien. On doit donc se prononcer dans le cadre de ce conseil d'administration plénier sur les fonctions qui ouvrent droit à ces primes de charges administratives et d'intérêt général. Donc ce tableau des fonctions qui ouvrent droit à primes est, bien entendu, soumis au préalable à délibération et avis du comité technique. Et le tableau qui présente la ventilation de ces primes par fonction a été soumis une première fois au comité technique du 17 juin. Le comité technique du 17 juin a émis un avis unanimement négatif sur ce tableau de ventilation des primes de charges administratives et d'intérêt général.

Comme les procédures le permettent et le prévoient, j'ai reconvoqué hier en prévision et de façon à ce qu'on puisse phaser avec le conseil d'administration d'aujourd'hui, j'ai reconvoqué le comité technique pour qu'il se prononce à nouveau sur ce tableau de ventilation des primes en retirant, ce qui n'est pas une obligation, je peux parfaitement faire une seconde proposition identique à la première, parce qu'il était effectivement justifié de le faire, la direction du SIO de ce tableau, qui est sur la deuxième page. On a retiré la direction du SIO parce que formellement le SIO a été supprimé en tant que structure dans notre université et donc *ipso facto* la direction du SIO n'a plus à bénéficier d'une prime.

Je n'ai pas modifié les autres propositions. Ce tableau a à nouveau reçu un avis unanimement négatif du comité technique.

Ceci étant, et comme les procédures et la loi le permettent, et je suis dans mon parfait bon droit de le faire, je sou mets ce tableau à l'avis du conseil d'administration, bien entendu, dans l'intérêt et le bon fonctionnement de l'établissement, de façon à ne pas bloquer la mise en paiement d'un certain nombre de primes qui doivent être ventilées à des collègues qui assurent des fonctions qui sont souvent des fonctions lourdes et pour lesquels je ne voudrais pas, bien entendu, bloquer et retarder le versement de la prime. Voilà où nous en sommes.

Je peux éventuellement vous donner, mais je ne doute pas que M. Rollin intervienne sur ce point, des éléments sur les raisons du désaccord qui s'est exprimé en comité technique sur ce tableau de ventilation des primes.

Vous souhaitez intervenir, Jean-Emmanuel ? Laurence ?

Mme Maurel.- Déjà, Alain, comme tu viens de le proposer, je pense qu'il serait intéressant que les administrateurs du CA sachent ce qui a motivé cet avis négatif unanime.

Le Président.- Tout à fait.

Mme Maurel.- En tant qu'administratrice du CA, et pour des raisons de respect de la démocratie et des différentes instances qui existent dans notre université, il est quand même délicat pour des administrateurs d'aller contre sans savoir ce qui a motivé le refus des collègues.

Le Président.- Bien sûr. C'est exactement ce que je sous-entends. Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir ?

M. Rollin.- Oui, je vais quand même donner la position du désaccord mais, tout d'abord, vous êtes tout à fait dans votre droit, vous l'avez rappelé. Là-dessus, nous n'avons jamais contesté ce droit, le fait de représenter. Je vais intervenir puisque vous êtes passé... J'ai vu que par rapport à la déclaration que nous avons faite sur le fonctionnement du comité technique, vous n'aviez pas réagi. Je voulais quand même dire que si j'ai siégé au premier comité technique en donnant un avis défavorable sur cette proposition, hier j'ai quitté la salle en ayant attendu la gouvernance plus de vingt minutes. J'estime que c'est un manque de respect des personnels de convoquer une instance consultative et de ne pas venir. Donc je vais donner mon point de vue sur ce point que je n'ai pas donné hier en comité technique, position que j'avais défendue pour mon organisation syndicale lors du premier comité technique.

La première est une question de forme. Ce tableau nous propose des chargés de mission, très bien. Or je suis choqué de voir qu'on nous propose des chargés de mission sur des régularisations de l'année 2013-2014. C'est-à-dire que nous n'avons pas été informés et que des personnes ont déjà été recrutées pour faire des missions et maintenant, on nous demande de valider le versement d'une prime. Donc déjà, c'est un point que, dans le fonctionnement, je trouve scandaleux. Si on a des chargés de mission, on doit au préalable valider la création et non pas demander une régularisation de la fonction et du travail effectué. Il me semble que le conseil d'administration est là pour cela. C'est déjà mon premier point.

Le deuxième point que le comité technique et, là-dessus, l'ensemble des organisations syndicales était d'accord, c'est qu'on a quelques postes qui sont occupés par la même personne en tant que responsable de pôle et chargé de mission sur la même mission pour laquelle elle est responsable. Donc il y a une interférence. On ne sait plus quelle est la mission, ce qui relève de sa mission et ce qui relève du fonctionnement du service. Ce dérapage, nous ne l'acceptons pas puisque nous considérons que les personnels, quelles que soient leurs responsabilités, sont là, ont des responsabilités de conseil auprès du Président pour les responsables de pôle, et de là à ce que quelques-uns obtiennent d'être chargés de mission avec des primes complémentaires importantes, cela aussi est quelque chose que nous n'acceptons pas. Voilà notre position.

Il y avait deux postes qui posaient cette problématique. Le reste des charges administratives, je tiens à préciser, n'aurait pas posé de problème, je pense, à l'ensemble des élus du comité technique de les valider mais ces deux postes, ce mélange entre les chargés de mission et les fonctions de chef de service fait que

nous ne pouvions accepter cette liste qui nous est proposée et surtout avec, je rappelle, la régularisation de missions précédemment effectuées sans qu'aucun conseil d'administration ou comité technique n'ait donné un accord de principe au démarrage.

Le Président.- Je vous remercie. Cet élément de désaccord est normal entre l'appréciation que peuvent avoir les organisations qui siègent au comité technique et le Président qui est dans sa responsabilité de choisir de s'appuyer sur un certain nombre de collègues pour assurer des missions. Je dois dire que, bien au contraire, la situation en termes de charges de mission dans notre administration actuellement évolue vers une situation de complète transparence et d'une affectation sur des missions qui ne sont pas des missions de complaisance, qui sont des missions qui ont une contrepartie en charge de travail qui est forte, qui est réelle. Par ailleurs, quand une mission est terminée, il est mis fin à cette mission, ce qui apparaît pour un certain nombre de collègues qui figurent dans cette liste, et on voit bien à travers cette liste, précisément, son caractère dynamique avec l'apparition de nouvelles missions et la disparition d'autres missions quand elles sont terminées, qui atteste bien du fait que les missions qui sont sollicitées correspondent à des éléments de réalité.

Pour le reste, que les organisations syndicales considèrent qu'il n'est pas cohérent que des personnes qui ont le rang de chef de service reçoivent et soient affectées sur des missions, c'est votre appréciation. Je dis et je répète que les deux personnes concernées exercent des missions qui viennent en complément et qui ne sont pas en bijection avec la responsabilité administrative qui est la leur.

Enfin, je dis et je répète que chacun de ces chargés de mission a une fiche de mission qui est cosignée très généralement par le vice-président concerné et auquel la mission est rattachée. La quasi-totalité des missions, je pense, sont rattachées à un vice-président et cosignées par moi-même et, effectivement, parce que je suis dans une volonté de totale transparence, on va mettre ces fiches de mission sur le site de l'établissement. Donc chacun pourra voir la réalité de leur contenu.

Je pense que chacun joue son rôle en cette affaire. Je maintiens donc ma volonté d'afficher cette liste dont j'ai retiré bien volontiers la prime SIO sur laquelle je suis en accord avec ce qui a été exprimé à l'occasion du CT du 17 juin, à savoir que cette prime SIO, effectivement, n'était plus d'actualité.

Voilà ce que je peux vous dire en complément de ce qu'a dit Jean-Emmanuel Rollin.

Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Je découvre un petit peu le dossier. Donc j'aurais aimé avoir des précisions sur les deux chargés de mission qui posent problème pour en savoir un petit peu plus, parce que ce ne sont pas des personnes identifiées mais des missions qui sont évoquées ici.

Le Président.- Oui, c'est la conseillère spéciale du Président à l'international qui exerce parallèlement des fonctions de chef du pôle International et pour lesquelles il y a un désaccord pour considérer que les missions qu'elle assure auprès du Président dans son rôle de conseillère spéciale à l'international sont ou ne sont pas les mêmes que celles qui relèvent du périmètre de sa direction de pôle, et je redis que dans la réalité du travail qui est assuré, ce qui est fait en tant que

conseillère à l'international du Président est distinct du périmètre de la fonction d'un responsable de pôle et qu'en réalité, c'est quelque chose qui s'apparente davantage à une fonction de vice-présidence.

La deuxième situation qui pose désaccord est la prime qui est accordée en tant que conseiller du Président en charge des relations avec les collectivités et les élus. Cette prime est accordée au responsable du service Espace Entreprises qui assure complètement ses responsabilités sur l'Espace Entreprises. Je pense que la communauté, quand il présentera le rapport d'activité sur ce qu'est l'Espace Entreprises et ce qu'il est devenu en quelques mois, verra la réalité de ce travail, mais bien évidemment les relations qui sont avec les élus et avec les collectivités correspondent à un savoir-faire et à un travail qui est distinct du travail qui est mené auprès des entreprises. Donc très simplement, c'est vrai que ce sont deux personnels qui ont un statut administratif mais qui assurent des missions qui sont complémentaires de leurs responsabilités administratives.

Je comprends qu'on puisse ne pas partager mon point de vue, c'est tout à fait normal, mais je considère que sur cette question, je suis dans ma responsabilité.

Éric, tu veux intervenir.

M. Loquin.- Simplement, si le conseil avait été saisi de la question de la désignation de ces chargés de mission, il n'y aurait pas eu de problème. C'est, à mon avis, l'enseignement que l'on doit tirer de ce débat qui me paraît effectivement, sur les fondements, juste. Je suis un peu navré que cela concerne deux personnes parce que c'est toujours difficile de remettre en cause la situation de deux personnes mais je crois, pour avoir siégé très longtemps dans les conseils d'administration de l'université de Bourgogne, que chaque fois que des chargés de mission avaient été désignés, le conseil d'administration en avait été informé et sans doute... je ne peux pas me souvenir de tout, mais très souvent en tout cas j'ai le souvenir d'avoir voté sur la désignation de chargés de mission. Je trouve que le débat que l'on a là est malheureux car il trouve sa source dans ce manque, dans ce défaut d'information du conseil d'administration tout simplement.

Le Président.- Je me permets d'être en très amical désaccord avec cette position qui est exprimée. Le choix des chargés de mission auprès d'un vice-président ou auprès du Président me semble être de la responsabilité pleine et entière de l'exécutif de l'établissement et n'a certainement pas à être soumis au préalable à une sorte de débat et de droit d'examen par le conseil d'administration, et je doute bien que dans les années précédentes, la désignation des chargés de mission ait été considérée comme un élément préalable à leur prise de fonction. La méthode de fonctionnement a toujours été celle-ci et c'est normal, parce que je pense que dans un établissement, il ne faut quand même pas... Chacun doit être respecté dans ses responsabilités. Le conseil d'administration a des responsabilités qui sont éminentes mais l'équipe présidentielle, l'exécutif a aussi des responsabilités et la capacité de décision qui sont les siennes et ici, je pense que l'on est complètement dans la responsabilité de l'équipe présidentielle.

Oui, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Là-dessus, je suis désolé, Monsieur Loquin, j'ai fait le reproche à Monsieur le Président que cette opacité sur les chargés de mission, on l'avait connue avec les présidents précédents. Vous voyez que là, on est exactement dans la même droite ligne. J'ai regardé ce qui se passait précédemment. C'étaient des

tableaux exactement de la même manière qui étaient présentés et nous n'avions pas les fiches mission en face.

En travaillant sur ce dossier, je suis allé dans des universités et je suis enfin heureux d'apprendre que les fiches mission vont être affichées parce que j'avais posé la question. Il me semble que c'est quand même un aspect légal que les fiches mission des chargés de mission doivent être affichées. Je suis allé sur beaucoup de sites d'universités et nous retrouvons les fiches mission des chargés de mission : qui est nommé, quelles sont ses missions, etc. Depuis très longtemps pour beaucoup d'universités. Pour l'université de Bourgogne, j'ai cherché partout. J'allais poser la question de savoir si elle était quelque part sur un site institutionnel que je n'avais pas vu. Mais d'apprendre qu'elle va être enfin mise, cela va apporter un peu plus de transparence mais je vous le redis, Monsieur Loquin : nous sommes exactement dans le même fonctionnement qu'il y avait avec les présidents précédents sur les chargés de mission et ces nominations. On avait simplement une ligne et on ne savait pas à quoi correspondaient ces missions-là. Donc c'est la même transparence.

M. Loquin.- Il y avait une information du conseil d'administration.

Le Président.- Mais l'information, Éric, était de la même nature que ce qu'elle est ici avec une nuance substantielle, c'est qu'on voit ici apparaître des missions nouvelles, des missions qui s'arrêtent et qui montrent bien que...

M. Loquin.- Je ne conteste pas cela.

Le Président.- Oui mais cela veut dire que l'on n'accorde pas des missions sur des durées indéterminées. Elles correspondent à de véritables fonctions. Mais ceci étant, franchement, il n'y a aucune difficulté. Les fiches de mission sont rédigées et souvent détaillées et complètes. Elles font une à deux pages. Elles sont réfléchies depuis le début du mandat. Donc il n'y aura véritablement aucune difficulté à ce qu'elles soient toutes numérisées et mises à disposition de la communauté universitaire. On s'y attache.

M. Loquin.- Si tu me le permets, Alain. On discute très souvent dans ce conseil de choses de très peu d'importance. Je trouve que la désignation de chargés de mission devrait être, non pas peut-être soumise à un vote du conseil d'administration, mais au moins à une information du conseil d'administration. Cela me paraît beaucoup plus important que de voter sur les objets que l'on va mettre au rebut même si les textes prévoient que l'on doit en être saisi. Mais quand même il faut relativiser les choses.

Le Président.- Là encore, Éric, je regrette, je ne suis pas en accord avec toi. C'est ma responsabilité de choisir des chargés de mission et je voudrais dire que sur un certain nombre de missions qui sont compliquées, je peux vous assurer, mes chers collègues, que les missionnaires potentiels ne se précipitent pas et que sur un certain nombre de missions lourdes... J'ai en tête, par exemple, ADE Campus, le déploiement d'ADE Campus qui est un travail très important au service de notre communauté. Nous sommes très heureux d'avoir trouvé un collègue qui ait accepté cette mission.

Je vois que Samuel souhaite prendre la parole.

M. Loquin.- Je ne conteste pas le travail des chargés de mission. D'ailleurs, je voterai pour qu'ils soient rémunérés. Ce n'est pas cela, le débat. Le débat porte sur l'information du conseil d'administration, c'est tout. J'ai découvert là, aujourd'hui, au moins l'existence d'un chargé de mission.

M. de Mesnard.- Regarde, Éric, il me semble que si on compare avec le gouvernement, la liste des membres du cabinet d'un ministre n'est pas délibérée au conseil des ministres. Le ministre nomme son cabinet. Tout le monde trouve cela de bonne gestion administrative et gouvernementale...

M. Loquin.- Il y a justement un débat, là, sur ce point. Il ne faut pas l'ouvrir.

M. de Mesnard.- ...Donc cela me semble naturel.

Le Président.- Samuel, tu veux intervenir.

M. Mercier.- Oui, juste quelques mots puisqu'en tant qu'administrateur, je trouve un peu étonnant que l'on puisse s'ériger en tant que... Vous ne m'entendez pas ? ...

Intervenants.- Mets le micro plus loin parce que ça résonne.

M. Mercier.- D'accord, parce que d'habitude, il faut le mettre là. C'est pour cela.

Je m'étonne un peu que les administrateurs puissent s'ériger en juges de la qualité du travail et de la véracité du travail de chargé de mission et simplement dire que, cela a été évoqué d'ailleurs par plusieurs d'entre vous, il s'agit de personnes. Ces missions sont, la plupart du temps, délicates. Elles apportent une vraie valeur ajoutée, lorsque les chargés de mission sont rattachés à des vice-présidents, au périmètre de responsabilité qui est parfois très vaste.

Et peut-être un petit point complémentaire. Tous les ans depuis le début de ce mandat, nous délivrons un rapport d'activité qui paraît en fin d'année et qui fait le point sur les projets de l'année. Et si vous y jetez un œil un peu plus attentif, vous verrez combien ces chargés de mission sont précieux et contribuent à la qualité de ce rapport.

Si on prend l'ensemble des personnes concernées, le Président a rappelé qu'il était parfois difficile de trouver des chargés de mission qui acceptent pour une rétribution, somme toute très modeste, d'investir beaucoup d'heures dans leur mission et, parfois, nous sommes sollicités par des personnes qui souhaiteraient que ces missions soient plus largement rétribuées. Donc nous sommes très contraints à différents niveaux et nous souhaitons qu'il y ait une homogénéité entre l'ensemble de ces chargés de mission, mais je peux vous assurer que cela représente un travail d'envergure.

Je suis presque choqué par le fait que dans le conseil d'administration, on puisse se positionner en disant « celui-là mérite sa prime, pas l'autre ». Sachant, et cela a été rappelé, qu'il y a un principe, une organisation très stricte de sélection des chargés de mission, une rédaction de lettre de mission qui est signée et envoyée à l'intéressé, un rapport qui est rendu chaque année pour faire le point sur le déroulement de la mission. Donc on ne peut pas parler de chargés de mission qui

seraient lâchés dans la nature et dont les travaux seraient méconnus ou ignorés de l'équipe. C'était un point qui me semble intéressant.

Intervenante.- Ce n'est pas ce qui a été dit.

Le Président.- Merci, Samuel.
Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Monsieur Mercier, ce n'est pas ce que j'ai dit. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. Mercier.- Je n'ai nommé personne.

M. Rollin.- Non, je sais bien mais vous avez tendance à interpréter certaines de mes positions. Ma position, c'est que certains intitulés de chargés de mission correspondent à des postes de responsabilité de pôles. Je ne parle pas de la qualité du travail de l'agent ou du conseiller. Je ne me permettrai pas de juger. D'ailleurs, je ne peux pas juger puisque nous ne savons même pas quelles sont les missions qui lui sont confiées. Donc on ne peut pas juger le travail. Simplement, quand je lis une phrase et qu'au-dessus je vois que cela correspond à l'intitulé du pôle, je me pose la question. Voilà l'interférence. Je voulais rétablir parce que ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Le Président.- Je pense que la réponse de Samuel était plutôt à l'intervention d'Éric Loquin qu'à celle que vous aviez faite.

M. Loquin.- Je vais répondre alors. Je n'ai jamais mis en cause le travail des chargés de mission. Je trouve que c'est extrêmement désobligeant de dire cela. Je voudrais qu'on inscrive vraiment ma protestation sur le verbatim.

M. de Mesnard.- Tous les propos du conseil d'administration seront dans le verbatim.

M. Loquin.- Non mais je suis désolé que le Président dise cela parce que je n'ai absolument pas dit cela. J'ai même dit que j'allais voter pour qu'ils soient rémunérés.

Simplement, je ne conteste absolument pas la nécessité des chargés de mission. Ils sont extrêmement utiles mais tout ce protocole que je salue, je ne comprends pas qu'il n'ait pas été communiqué au conseil d'administration. C'est ça, la transparence dont tu parlais tout à l'heure.

Le Président.- Non, Éric, parce qu'il n'y a pas lieu de le faire...

M. Loquin.- Pourquoi il n'y a pas lieu de le faire ? C'est une affirmation gratuite. Si cela avait été fait, il n'y aurait pas eu le débat de maintenant.

Le Président.- Il n'y a pas lieu de soumettre *a priori* la désignation des chargés de mission au conseil d'administration.

M. Loquin.- Ce n'est pas une question de vote, c'est au moins qu'il soit au courant.

Le Président.- C'est un élément de la liberté de l'équipe de gouvernance. Cette mission, telle qu'elle figure dans ce tableau, fait partie de l'activité de fonctionnement, de l'activité exécutive de l'établissement et n'a pas à être soumise *a priori* au conseil d'administration. Elle ne l'a d'ailleurs jamais été.

M. Loquin.- J'entends bien mais je voudrais quand même que soit très clair le fait que je n'ai pas mis en cause ni l'utilité ni le travail des chargés de mission...

Le Président.- J'entends bien.

M. Loquin.- ...Je trouve que la façon dont les choses ont été présentées à la fin est inadmissible !

Le Président.- J'entends bien ce que tu dis. Je voudrais également indiquer que nous sommes dans ce débat et cette polémique cette année alors qu'absolument la même démarche a prévalu depuis que je suis Président et que sur ces années précédentes, il n'y a jamais eu de débat sur cette démarche telle qu'elle vous est présentée aujourd'hui.

Laurence Maurel.

M. Rollin.- *Intervention inaudible.*

Mme Maurel.- Toujours dans mon souci d'essayer de comprendre l'avis négatif, Jean-Emmanuel a avancé deux arguments pour l'avis négatif. Il a parlé également d'une régularisation d'une vieille mission. Pourrais-tu nous éclairer sur ce point également ?

Le Président.- Écoute, en toute honnêteté, non, je n'ai pas les éléments techniques en tête sur la mission dont il s'agit. Je ne peux pas te donner les éléments.

M. Rollin.- Sur un chargé de mission, on a une régularisation 2013-2014...

Le Président.- Oui, c'est probablement... Je vais vous dire qu'on a... Oui...

M. Rollin.- « Fin de mission 15/02/14 ». « Fin de mission 10/06/14 », c'est-à-dire de plus d'un an. Voilà les missions dont on parlait et qui sont régularisées bien après... « Chargé de mission jusqu'au 23/04/15 »... Voilà les missions dont on parle.

Le Président.- Je n'ai pas spécifiquement en tête la réponse à cette question qui a été instruite par le service des personnels. Honnêtement, Laurence, plutôt que de te dire quelque chose qui serait inexact, je préfère dire bien humblement que je n'ai pas la réponse à cette question mais c'est probablement, j'imagine, quelqu'un qui a exercé une mission et qu'on a oublié dans le tableau des chargés de mission l'an passé. Il n'y a rien de plus compliqué que cela.

Ceci étant, je sou mets cette liste à votre approbation.

Y a-t-il des refus de vote sur cette liste ?

Y a-t-il des oppositions ? Trois.
Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions.
Éric, refus ou abstention ?

M. Loquin.- Je m'abstiens après...

Le Président.- Abstention.

M. Loquin.- ...la fin de notre conversation qui ne m'a pas du tout satisfait.

Le Président.- Non mais c'est ton droit le plus strict.

18 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions

- Finalisation de la carte des concessions de logement par nécessité absolue de service (NAS)

Le Président.- Très bien. Deuxième point dans le cadre des travaux du comité technique qui s'est tenu hier, qui est un complément de débat sur le débat que nous avons eu il y a quelques semaines sur les logements par nécessité absolue de service.

Vous vous souvenez que sur ce dossier difficile des concessions de logement par nécessité absolue de service, nous avons dû passer d'une cartographie à vingt-cinq logements autorisés sur l'ensemble de l'université à un nombre qui nous a été initialement annoncé comme étant de dix-huit et que nous avons, au mois de mai dernier, au terme d'une démarche longue et complexe, voté une cartographie de dix-huit NAS, ce qui fait qu'on a dû en pratique exclure sept logements par nécessité de service de la cartographie actuelle.

Nous avons eu ce débat au mois de mai et nous avons reçu, le 5 juin... C'est quoi ? C'est un décret ? C'est un texte de loi ?

Mme Mathieu.- Un arrêté.

Le Président.- Un arrêté de la part de l'État qui modifie et élargit à vingt-et-un, donc qui nous permet de passer de dix-huit à vingt-et-une NAS mais, ne nous réjouissons pas trop et pas trop vite, qui nous donne cette possibilité d'avoir vingt-et-une NAS et non pas dix-huit jusqu'au 31 décembre 2015. Autrement dit, vous voyez qu'on gagne un court répit de quatre mois pour trois logements par nécessité absolue de service supplémentaires.

Par ailleurs, dans le même texte, il est dit que l'État réengage et approfondit sa réflexion sur les logements par nécessité absolue de service (c'est une réflexion globale au niveau de l'État) et que la réflexion, je vous lis le texte parce que les mots sont intéressants, va permettre « *d'envisager les modalités d'un contingentement plus fin du nombre des concessions* », et ce, à partir de janvier 2016. Autrement dit, vous voyez qu'on reste dans un dossier qui est en pleine évolution, que très probablement le nombre des NAS va diminuer dans les mois qui viennent mais que, pour l'heure, nous avons la possibilité, et pour quatre mois en théorie, de bénéficier de trois concessions de logement par nécessité absolue de service supplémentaires par rapport à la carte que nous avons votée au mois de mai.

Donc nous avons eu hier en comité technique une discussion de bonne qualité, assez approfondie, qui portait sur, parmi les six logements que nous avons

exclus du bénéfice de la NAS, si nous devons en rajouter trois, quelles sont-elles. La proposition qui émerge des débats que nous avons eus hier en comité technique et qui est celle que je vous fais, est celle... Je vais vous expliquer, en fait, la démarche et la priorisation que nous avons faite. La première a été de rajouter une NAS sur le site universitaire de Mâcon où je crois que nous avons tous en tête que c'était une des situations prioritaires que nous n'avions pas pu honorer sur la décision du mois de mai et que si une possibilité se dégageait, il fallait qu'elle soit sur le site de Mâcon. Mâcon est un bâtiment de taille importante, sur lequel notre activité universitaire se développe. Je crois qu'il y avait, entre nous tous, la conscience que si on faisait une liste complémentaire, c'était Mâcon qui était en tête de liste complémentaire. Nous vous proposons donc de rajouter une NAS sur le site de l'ESPé de Mâcon.

Le deuxième élément prioritaire qui finalement n'a pas fait beaucoup de discussion hier en comité technique, c'est de rajouter une seconde NAS dans le bâtiment Droit-Lettres sur le campus dijonnais. Le bâtiment Droit-Lettres est le plus grand bâtiment de notre université. C'est celui qui a la plus grande complexité bâtementaire et architecturale. C'est celui qui héberge à peu près la moitié de nos étudiants et une très grande partie des personnels de notre université. On avait maintenu une NAS au mois de mai. Si une petite porte s'ouvre, la proposition est donc d'en avoir deux sur ce très vaste ensemble bâtementaire.

Et puis la troisième proposition qui a fait l'objet d'un peu plus de débat hier mais sur laquelle nous avons fini par, finalement, nous accorder, est de maintenir une NAS qui sera ciblée sur les installations sportives et la salle multiplex et qui sera, de fait, fonctionnellement rattachée à l'UFR STAPS. C'est une proposition qui a été étayée, argumentée de l'importance de notre patrimoine en termes d'installations sportives, de sa complexité, du fait que ces installations sportives ouvrent très souvent tard le soir, qu'elles ouvrent très souvent le week-end et qu'il y a une dimension sécurité très importante qui s'attache à ces installations sportives.

La proposition s'est construite dans la discussion avec le comité technique hier et elle a été adoptée par le comité technique avec cinq abstentions, trois voix pour et deux voix contre.

C'est bien, réjouissons-nous d'avoir trois NAS de plus et regrettons quand même qu'au bout du compte, ce soit pour une durée de temps qui nous est annoncée comme très courte et avec probablement l'annonce d'une nouvelle restriction du nombre des NAS à partir de 2016 qui va à nouveau poser des difficultés qui seront très préoccupantes.

Marie-Geneviève.

Mme Gerrer.- Comme tu le dis, on ne sait pas trop s'il faut se réjouir ou pas parce que trois mois, c'est reculer pour mieux sauter mais on ne sait pas où on saute. C'est sûr que je me réjouis que Mâcon soit préservé mais si ce n'est que jusqu'à Noël, cela va faire un cadeau de Noël un peu amer.

Je voudrais en complément... Mais je comprends bien, je sais bien que ce n'est pas l'université qui est en cause. Je sais bien qu'il faut gérer une pénurie. Je voudrais quand même bien redire que les collègues de Nevers se font beaucoup de souci et qu'il faudrait les contacter d'urgence. Mme Goncalves a appelé à nouveau à l'aide. Elle est en difficulté psychologique. Il faut l'entourer, la soutenir.

Et puis je voudrais aussi, conjointement avec cette question des NAS, bien rappeler qu'il faut redéfinir les notions de responsabilité et de sécurité, que c'est un appel au secours des gestionnaires et des responsables de sites qui en ont pour

l'instant la charge et qui, vu la transformation de la situation, ne peuvent plus assurer cette responsabilité et cette sécurité comme ils pouvaient le faire avant.

Le Président.- On a tous bien cela en tête. Pour ne rien te cacher, hier, dans les discussions, la question de Nevers a été évoquée, bien entendu, et mise en balance mais, globalement, la dimension sécurité forte qui s'attache aux installations sportives a primé et puis le fait qu'il y a tout de même une NAS à Nevers même si, on est d'accord, il y a de la distance entre le site de l'ESPé et le site de l'ISAT. On est bien d'accord. Et on est bien d'accord aussi sur le fait qu'on gère une pénurie et qu'ici, on prend une décision qui essaie d'être la moins mauvaise possible parmi toutes les décisions que l'on a à prendre. C'est tout à fait clair.

Laurence, tu veux intervenir. Non ?

Mme Maurel.- J'interviens dans le même sens que Marie-Geneviève, c'est-à-dire qu'effectivement, nos collègues de Nevers sont très inquiets. Le rapport d'auto-évaluation tout à l'heure rappelait que la licence EFEC ouvrirait probablement en 2016 à Nevers. Il va donc, on l'espère en tous les cas, y avoir davantage d'étudiants. Le personnel qui, actuellement, occupe le poste de concierge, je ne sais pas si j'utilise le bon mot, excusez-moi d'une utilisation peut-être maladroite, est un personnel qui relève du Conseil général, qui va partir à la retraite, qui ne sera pas remplacé. Il n'y aura personne. Personne sur le site de Nevers. En plus, c'est un site qui a été notamment beaucoup réhabilité. On y accueille des étudiants. Des étudiants de l'ISAT, puisque apparemment l'ISAT, lui, bénéficie d'une NAS, des étudiants de l'ESPé... Vraiment, les collègues de Nevers sont très inquiets de la vie du site une fois qu'il n'y aura plus personne parce que cela va être très vite qu'il n'y aura plus personne puisque, si mes informations sont correctes mais Marie-Geneviève pourra me corriger, le personnel du Conseil général part... là.

Mme Gerrer.- Dans deux ans.

Mme Maurel.- Dans deux ans ? D'accord. Donc il va falloir néanmoins, à un moment donné, trouver une solution pour Nevers parce que cela va être compliqué de laisser un site sans personne dessus.

Le Président.- Tu as raison, Laurence. De la même façon qu'à Auxerre, la situation est une situation symétrique où, là, la NAS reste sur le site de l'ESPé et il n'y a personne sur le site des Plaines de l'Yonne qui est un ensemble bâtementaire important. On est bien d'accord avec les difficultés de cette situation qu'il est nécessaire de traiter mais les installations sportives nous semblent primer pour des raisons de sécurité absolument impératives.

Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir.

M. Rollin.- Oui, justement, hier, on avait évoqué l'ESPé de Nevers assez fortement puisqu'on avait dit quand même que l'ESPé de Nevers, on l'avait en tête et que si jamais, justement, une NAS venait à se libérer ou qu'une possibilité nouvelle s'ouvrait, ce serait un des axes prioritaires. C'est ce qui avait été retenu.

Le Président.- Oui, tout à fait. Je confirme. Les débats en CT hier, c'est : si on doit faire une liste complémentaire en quelque sorte, de cette liste en plus, ce

serait probablement la situation de Nevers qui devrait être traitée en premier. Tout à fait.

M. Rollin.- Je suis d'accord avec vous quand vous dites qu'en janvier, l'État va affiner ces NAS puisque ce sera sur les NAS de l'ensemble de toutes les fonctions publiques. Ce ne sera pas simplement les universités. Vous êtes pessimiste. On peut dire qu'on va revenir à une situation de dix-huit mais on peut peut-être espérer...

Le Président.- Peut-être.

M. Rollin.- ...que l'affinage se fasse de manière aussi positive, qu'on nous dise qu'on maintient les trois voire qu'on en gagne une ou deux même s'il faut être très prudent. Mais il faut espérer que l'affinage ne se fasse pas forcément tout le temps dans un mauvais sens.

Le Président.- Peut-être. Enfin, je vous rappelle que les termes du courrier, c'est vers un « contingentement plus fin ». Donc parler de contingentement plus fin n'appelle pas nécessairement à une augmentation...

M. Rollin.- Oui... *Suite inaudible.*

Le Président.- ...Mais là, où je veux être optimiste...

Intervenant.- On peut rêver.

Le Président.- Oui, on peut rêver. Là où je partage et où je veux bien être optimiste, c'est que je sais très bien aussi quelle est la latence pour mener ce type de débat et qu'on nous annonce aujourd'hui « 31 décembre 2015 ». Il n'est pas exclu que les choses se poursuivent. C'est pour cela quand même que cette discussion avait du sens parce qu'il n'est pas tout à fait exclu qu'on aille au-delà du 31 décembre 2015 même si, aujourd'hui, c'est ce qui apparaît dans les textes qui nous sont adressés. Donc on a toujours gagné trois NAS, ce qu'on avait demandé d'ailleurs en 2012 quand on avait écrit pour dire qu'on en voulait *a minima* trois de plus. Donc, finalement, on a au moins réussi à obtenir cette extension possible de trois NAS.

M. Rollin.- Regardez simplement les gardiens d'immeubles qui, la semaine dernière ou il y a encore quinze jours, devaient quitter les logements, payer les logements et qui, il y a quinze jours, ont obtenu gain de cause auprès de l'État pour qu'ils soient considérés comme des NAS.

Le Président.- C'est pour cela que la situation évolue. Il ne faut pas l'exclure. Tout à fait.

Marie-Geneviève, tu voulais intervenir.

Mme Gerrer.- Je voulais juste préciser. Pensez bien régulièrement à tenir au courant de l'évolution de la situation les gens sur le terrain, les gens qui sont concernés, parce que pour eux, c'est quelque chose de douloureux. Ce sont des moments de grosses interrogations et il ne faut pas seulement leur dire « on verra »

ou quoi mais bien régulièrement, je ne sais pas, tous les mois, leur dire où vous en êtes de la réflexion parce qu'il y a une très grosse angoisse des personnels sur le terrain et il faut surtout bien la prendre en compte.

Bien réfléchir aussi, je pense à Nevers mais dans l'autre sens, Auxerre, à la mutualisation de cette NAS, savoir dans quelles conditions, comment elle va se profiler, etc. pour que les gens soient bien au courant. Même si vous n'avez pas encore discuté, bien donner un programme de discussions. Peut-être un calendrier de discussions pour que les gens soient rassurés. Cela me semble vraiment essentiel.

Le Président.- Tout à fait. Merci, Marie-Geneviève. On a parfaitement tout ceci en tête. Et Pierre-Étienne Thepenier a commencé, bien sûr, à travailler en ce sens.

Je soumetts donc à votre approbation cette extension de trois NAS par rapport à ce qu'on a décidé en mai, donc l'une sur le bâtiment Droit-Lettres, l'autre consacrée aux installations sportives et à la salle Multiplex et rattachée à l'UFR STAPS, et la troisième au site universitaire de Mâcon.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions.

M. de Mesnard.- Des non-prises part au vote ?

Le Président.- Des refus de vote ? Non. Très bien.
Parfait. Je vous remercie.

20 voix pour, 4 abstentions

On reste bien dans le timing qui était prévu pour cette longue après-midi et donc on va pouvoir maintenant passer au compte rendu des travaux de la commission de la recherche.

Franck, tu viens nous rejoindre.

Mme Gerrer.- Je voudrais bien préciser que je m'abstiens pour moi-même mais pas pour... je ne me souviens plus de son nom... Mme Beau.

Le Président.- Prends le micro.

Mme Gerrer.- Je m'abstiens pour moi-même mais pas du tout pour Mme Beau qui, je suppose, voterait, bien sûr, pour ce plan.

VII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 25 juin 2015

1. Études doctorales : répartition des contrats doctoraux

M. Denat.- Bonjour à tous. Je vais vous faire un compte rendu des travaux de la commission de la recherche qui s'est réunie le 25 juin.

Le premier point concernait la répartition des contrats doctoraux pour l'année à venir. Ce travail a été tout d'abord mené au sein des écoles doctorales, donc mené par Alain Pugin qui a piloté cet arbitrage. Étaient présents lors de cette réunion les

directeurs d'écoles doctorales, donc Patrick Bouchet, El-Bay Bourennane, Hans Jauslin, Philippe Lutz, Thierry Rigaud et donc Alain Pugin pour organiser cette réunion.

Pour l'année universitaire à venir, il s'agit de répartir 42 contrats doctoraux sur les quatre écoles doctorales auxquels s'ajoute donc le contrat doctoral BQR qui a été fondu dans le contingent des contrats doctoraux du ministère classiques, soit au total 43 contrats doctoraux, à savoir que c'est plus que l'an passé. On était à 36, je crois, l'an passé.

Du coup, la répartition, après les échanges, a été adoptée à l'unanimité par les membres présents à cette réunion.... c'est la suivante.

Donc ce qui sera attribué sur ces 43 contrats doctoraux :

- 10 à l'école doctorale Carnot-Pasteur dont le contrat BQR, ce qui représente un gain de +1 par rapport à l'an passé,
- pour l'école doctorale Environnement Santé, 16 contrats doctoraux, soit un gain de +2,
- pour LISIT, 13, soit également un gain de +2, et
- pour l'école doctorale SPIM, 4 contrats doctoraux, soit un gain de +1 par rapport à l'année dernière.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité des responsables des écoles doctorales. Cela a été présenté à la commission de la recherche qui l'a également adopté à l'unanimité.

Le Président.- Je dois dire qu'on est là dans une situation qui est facile puisqu'on était dans une situation d'augmentation du nombre d'allocations doctorales disponibles...

M. Denat.- C'est toujours plus facile.

Le Président.- ...par rapport à l'année précédente et qu'il est plus facile de gérer les situations dans ce sens que dans le sens des restrictions.

Si vous n'avez pas de remarque particulière à faire, je vous propose que l'on adopte cette ventilation des allocations doctorales.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (20 voix pour)

Le point suivant, c'est les dérogations sur la prise en charge de frais de restauration de personnalités scientifiques extérieures.

2. Dérogation relative à la prise en charge des frais de restauration de personnalités experts scientifiques

M. Denat.- Tout à fait. Cela fait suite à une demande précise par rapport à un laboratoire, le laboratoire Biogéosciences, qui souhaitait pouvoir déroger à la règle des frais de restauration, donc de passer, je crois, de 15,25 euros à 30,50 euros pour deux collègues étrangers. Depuis, en fait, il n'y en a plus qu'un puisque l'autre ne viendra pas. Il s'agit d'un Canadien et d'un Américain qui viennent dans le cadre de séjours, invités dans le cadre de projets PARI. L'idée est, comme cela a été fait en 2013 et voté au CA en 2013 pour les frais d'hébergement, de

pouvoir déroger de la même façon pour les frais de restauration pour que ces collègues étrangers qui sont invités dans le cadre de projets de recherche ou de participation à des comités d'experts, etc., de pouvoir passer au-delà de ces 15,25 euros pour les frais de restauration. Sachant qu'évidemment, le complément sera apporté sur les fonds propres du laboratoire. Il n'est pas question de prendre sur l'université. Ce serait le laboratoire qui s'engagerait à compenser. C'était pour ces deux personnes en particulier mais l'idée est, comme en 2013, de faire voter par le CA une règle générale, en fait. Sachant que, de toute façon, ensuite, au cas par cas, il faudra que cela repasse par le CA, par le Président pour s'assurer effectivement que les dépassements seront bien pris en charge par les laboratoires.

Le Président.- Là aussi, si j'ai bonne mémoire, cela a été validé à l'unanimité...

M. Denat. À l'unanimité, tout à fait.

Le Président.- ...des membres de la commission de la recherche. Il n'y a pas eu de difficulté.

Si vous ne voyez pas d'opposition, je vous propose de valider cette mesure.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (20 voix pour)

Donc le point suivant est sur le projet de la Maison de la Métallurgie et la proposition qui a été faite à la commission de la recherche d'un supplément de financement pour un transformateur qui est nécessaire au bon fonctionnement de cette Maison de la Métallurgie et dont le montant financier est pris sur l'enveloppe de 100 000 euros qui est confiée en gestion à la commission de la recherche.

Peut-être, Franck, je te laisse donner les éléments d'explication.

3. Projet scientifique de la Maison de la Métallurgie

3 bis. Demande de financement exceptionnel – Transformateur de la Maison de la Métallurgie

M. Denat.- Oui. Frédéric Bernard qui est le responsable de cette opération de la Maison de la Métallurgie et qui est professeur à l'ICB, est venu présenter devant la commission de la recherche le projet en question. Il a fait cela avec un diaporama de manière extrêmement détaillée. Les membres de la commission de la recherche ont pu voir l'ambition de ce projet, l'importance pour l'établissement de ce projet. Ce projet va être implanté au niveau de l'espace ERIE dans le nouveau bâtiment qui a dû être livré, je crois, en début de semaine... C'est ça. Qui abritera, en plus de la Maison de la Métallurgie, l'Institut Marey.

Un souci. Je ne vais malheureusement pas vous présenter de la même façon que l'a fait Frédéric Bernard le projet de la Maison de la Métallurgie mais toujours est-il qu'il prévoit, en fait, l'installation d'une presse de frittage qui nécessite des tensions et des voltages extrêmement élevés sur des périodes très courtes parce que c'est des... Je vois Alain qui, probablement, pourra me corriger si je dis des bêtises. Qui permet d'usiner...

M. Dereux.- On va dire des puissances.

M. Denat.- Des puissances, pardon. Des puissances extrêmement élevées sur des périodes très courtes mais extrêmement élevées, et donc qui nécessitent un transformateur vraiment particulier. On n'est pas sur la consommation d'une ampoule.

M. Dereux.- Là, on est au niveau de 1 000 mégawatts ou au-dessus.

M. Denat.- Malheureusement, ce transformateur ne peut pas être financé par le Conseil régional dans le cadre de projets PARI ou même du projet Plate-forme parce qu'il ne s'agit pas d'équipement mais plus de génie civil, en fait. Donc on se trouve un petit peu dans une impasse pour le financement de ce transformateur qui, en même temps, conditionne totalement le lancement de ce projet et l'implantation même de la Maison de la Métallurgie sur ce nouveau bâtiment. Nous avons cru pertinent de proposer cela à la commission de la recherche, puisque vous savez que la commission de la recherche dispose d'une enveloppe de 100 000 euros par an, pour justement pouvoir rapidement et de manière efficace solutionner ce type de problème. Par le passé, on a pu ainsi dépanner l'animalerie parce que l'appareil était tombé en panne... On est sur ce genre de situation. Il a donc été proposé à la commission de la recherche un cofinancement pour l'acquisition de ce transformateur qui, au total, a un coût de 149 000 euros hors-taxes. Je n'ai plus en tête le chiffre parce que cela avait changé par rapport à ce qui avait été prévu initialement. Je crois que c'est 34 000...

Le Président.- 34 763 euros.

M. Denat.- 34 763 euros. Sur ces 149 000 euros, ce qui manquerait, ce serait ces 34 763 euros qui seraient donc prélevés sur l'enveloppe de la commission de la recherche.

Le Président.- Tout à fait. Je voudrais dire qu'on a eu un beau débat en commission de la recherche. Frédéric Bernard a présenté, en réalité, au-delà du transformateur et de la presse de frittage, sa vision globale de l'aménagement de la Maison de la Métallurgie qui, jusqu'ici, n'avait pas été l'objet d'un véritable projet. Or le projet que porte Frédéric porte sur quelque chose qui s'appelle la métallurgie des poudres qui est une grande force et une grande spécificité de l'Institut Carnot de Bourgogne. En gros, cela consiste à prendre des poudres de métaux et à les soumettre à des pressions et à des températures très élevées et après à les fondre pour en faire des pièces qui ont des formes très précises.

Derrière ce travail sur la métallurgie des poudres, se dessine un impact considérable sur quatre des grandes filières industrielles françaises que sont l'aéronautique, l'automobile, la métallurgie appliquée au nucléaire et l'industrie de l'armement. Sur ces quatre grandes filières industrielles qui sont essentielles à l'économie française, la métallurgie des poudres est une technologie qui devient une technologie absolument essentielle, et nous avons la chance, ici, en Bourgogne, d'avoir l'expertise qui permet de couvrir tout le panel de compétences des premières étapes de recherche, de développement et jusqu'aux phases de pré-industrialisation de ces pièces qui sont tellement essentielles.

En réalité, l'enjeu derrière ce transformateur, c'est l'équipement en presse de frittage de la Maison de la Métallurgie et le développement de ce gigantesque projet qui s'appelle Cicéron, qui est un projet qui va être conduit en lien avec la Lorraine. Certains d'entre vous ont peut-être suivi dans l'actualité les interventions du Président de la République dans la vallée de la Fecht en Lorraine, avec cette volonté de réindustrialiser cette région de la Lorraine qui était en grande déshérence.

En réalité, le projet Cicéron est un projet qui va articuler les compétences Bourgogne Franche-Comté avec les compétences en Lorraine, avec ici, en Bourgogne, l'expertise reconnue sur les premières étapes de recherche, de développement et de pré-industrialisation, la Lorraine ayant, elle, dans cette espèce de chaîne de valeur, en fait, la responsabilité de la partie d'industrialisation des très grosses pièces.

Dernier point, parce qu'encore une fois, derrière ce transformateur se cache de belles choses, ce projet établit un lien extrêmement intéressant avec la Franche-Comté et avec notamment l'université technologique de Belfort-Montbéliard puisqu'à Belfort-Montbéliard, il y a une équipe qui a une expertise particulière dans la fabrication des poudres de métaux. Autour de ce projet, on va pouvoir faire un lien avec l'UTBM qui fabrique les poudres, l'université de Bourgogne sur le site de la Maison de la Métallurgie au Creusot qui fait les premières étapes de recherche, de développement et de production industrielle, et la Lorraine qui assure les dernières étapes de production. Il y a donc là un très grand projet avec un impact scientifique, technologique et économique qui est absolument considérable et pour lequel on ne souhaitait pas buter sur la question du financement d'une partie d'un transformateur qui est quelque chose de tellement essentiel.

Voilà ce que Frédéric vous aurait expliqué s'il était venu, je lui ai demandé de ne pas venir parce qu'on n'avait pas véritablement le temps aujourd'hui, mais les éléments essentiels de ce que Frédéric Bernard vous aurait expliqué.

Laurence.

Mme Maurel.- Oui, je précise tout de suite que je n'ai absolument pas l'intention de m'opposer à ce financement. J'ai tout simplement une question en tant qu'administratrice. Comment se fait-il qu'on ait oublié un transformateur dans un nouveau bâtiment ? Je ne sais pas... Est-ce que la société qui a monté...

Le Président.- Non, on n'a pas oublié.

Mme Maurel.- ...le projet, etc., a oublié, auquel cas on pourrait se retourner contre elle ? Je ne sais pas. Je m'interroge quand même.

Le Président.- Non, il n'y a pas d'interrogation. Il n'y a pas d'oubli mais Alain pourra compléter. En réalité, la Maison de la Métallurgie a été construite sur une sorte de postulat un petit peu général sur l'idée qu'il fallait construire une Maison de la Métallurgie mais il n'y avait pas de vrai projet de contenu quand elle a été conçue. Et c'est quand Frédéric Bernard s'est emparé du projet, que nous lui avons confié le projet de faire vivre cette Maison de la Métallurgie, que s'est construit ce projet qui est maintenant le projet Cicéron et que s'est affiné ce projet. Ce n'est donc pas un oubli. En réalité, entre 2008, le moment où a été préprogrammée la Maison de la Métallurgie et 2014 où le monde a vraiment changé, la nature même des projets a évolué. C'est simplement la raison. Ce n'est pas du tout une omission technique.

Mme Maurel.- C'est de l'adaptation de projet.

Le Président.- Alain, peut-être, tu veux dire quelques mots.

M. Dereux.- Non, c'est exactement ça... Je constate que le Président a tout bien compris à ce dossier puisqu'il vous a fait un compte rendu extrêmement détaillé.

Non, la raison pour laquelle ce n'était pas inclus, c'est qu'au moment où ce bâtiment a été conçu, je crois que personne ou très peu de personnes dans cette salle étaient présentes le jour où cela a été décidé. Peut-être Éric Loquin était là mais le jour où ce bâtiment a été conçu, les hôtels à projets qui sont inclus dans l'Institut Marey et la Maison de la Métallurgie n'étaient absolument pas définis. Cela s'appelait Maison de la Métallurgie parce qu'il était prévu un parcours didactique pour les lycéens pour les sensibiliser aux métiers de la métallurgie dans la région et les hôtels à projets de transfert, ce sont des projets de transfert, c'est ce qu'on l'on voulait faire, aucune attribution n'avait été faite. Il n'y avait rien de précis au moment où le bâtiment a été conçu. Donc le transformateur qui a été prévu au départ dans ce bâtiment a été calibré en fonction, on va dire, de l'usage dans des laboratoires classiques. Or le laboratoire de Fred Bernard sur ce projet n'a rien de classique parce que déjà dans l'installation qu'il y a à l'ICB, il y a quelques années, on a dû installer un transformateur spécifique. Cela a été fait il y a quelques années. Sinon, il n'y avait pas moyen de développer cette activité. Ce transformateur, d'ailleurs, a été installé après la prise de décision sur le bâtiment dont on parle. Donc ce n'est pas du tout dû au manque de prévision ou de l'amateurisme des gens qui ont conduit le projet sur le bâtiment. C'est simplement une nécessité qui est apparue à partir du moment où il a été clair que le premier projet qui serait abrité dans ce bâtiment avait des contraintes techniques hors normes.

Le Président.- Merci, Alain, pour ces compléments. Je vous propose donc d'adopter cet octroi de cette somme de 34 763 euros pour le transformateur...

M. Denat.- Excuse-moi, juste pour préciser...

Le Président.- Pardon.

M. Denat.- Il y a eu de belles discussions, effectivement, mais cela a finalement été voté à l'unanimité de la commission de la recherche.

Le Président.- Avec de belles discussions, je suis d'accord avec Frank, parce qu'il était légitime que la commission de la recherche comprenne le projet. C'est une grosse somme par rapport à ce qu'on prend habituellement sur cette enveloppe de 100 000 euros. Donc il était normal que le débat soit approfondi. Mais au bout du compte, le vote a été unanime. Tout à fait. Tu as raison, Franck.

Je vous propose qu'on suive ce vote.

Y a-t-il des refus de vote ?

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (23 voix pour)

Tu ne te sauves pas trop loin, Franck, pour revenir après sur les CRCT.

4. Présentation de la Convention SATT

Le Président.- Jean vient nous présenter une adaptation de la convention qui nous lie à la SATT Grand Est. Je vous explique très rapidement le contexte de ce point d'ordre du jour et de cette délibération. Nous avons, dans les mois passés, je ne sais plus exactement, voté en conseil d'administration la convention qui nous lie à la SATT. Mais cette convention, je ne l'ai jamais signée.

Je ne l'ai pas signée pour deux raisons. La première était que j'attendais avec... Pardon ? ... J'attendais avec prudence que la SATT Grand Est prenne son envol puisque vous savez que le nouveau PDG a pris ses fonctions à l'automne dernier, dans des conditions qui n'étaient pas simples. Je voulais donc m'assurer de la stabilité et de l'efficacité de fonctionnement de la SATT sous cette nouvelle gouvernance. S'il était apparu et si j'avais eu des doutes sérieux sur le bon fonctionnement de la SATT, je n'aurais pas signé cette convention qui est importante et engageante pour l'ensemble de notre activité de valorisation.

La deuxième raison pour laquelle je n'avais pas signé est que dans le cycle des délibérations des différents établissements qui contractualisent avec la SATT Grand Est - nous ne sommes pas les seuls, il y a également l'université de Lorraine, il y a le CNRS, l'Inserm, il y a l'université technologique de Troyes – les autres établissements n'avaient pas finalisé leur projet de convention et que j'attendais de voir ce que seraient les conventions que les autres établissements passeraient avec la SATT, d'une part dans un souci d'homogénéisation des différentes conventions et puis en me disant qu'il y avait peut-être des idées intéressantes que les autres établissements pouvaient avoir et que nous n'avions pas eues.

Aujourd'hui, la situation est la suivante. La SATT est maintenant, je crois que Jean pourra nous le confirmer, parfaitement installée. Elle fonctionne. Elle a une gouvernance. Elle a un PDG qui fait bien son travail. Elle déploie son activité et, en même temps, les différents établissements sont à peu près comme nous en phase de contractualisation. Et il est apparu que dans leur convention, il y avait des choses qui pouvaient être intéressantes. Donc ce nouveau projet de convention, en fait, prend en compte un certain nombre des préoccupations qui ont été exprimées par les autres établissements et que Jean va maintenant vous résumer.

M. Guzzo.- Merci, Monsieur le Président. Effectivement, il y a ce point important. C'est une version actualisée de la convention-cadre qui vous a été proposée et qui tient compte effectivement des préconisations des autres actionnaires.

L'autre point important, c'est qu'au cours de différents conseils d'administration, nous avons aussi pris la décision de modifier les frais de gestion, le taux d'environnement au niveau de la fiche de coûts. On a pris aussi des décisions au niveau des principes de distribution des redevances. Et nous avons fait maintenant figurer toutes ces nouvelles prérogatives dans la convention-cadre avec la SATT Grand Est.

Là, ce que je vais vous présenter, c'est un certain nombre de points qui nous semblaient majeurs à souligner ici mais vous avez pu prendre connaissance de la convention-cadre dans son ensemble. Nous avons surligné en jaune les points qui avaient été modifiés par rapport à la convention précédente.

Pour vous montrer un petit peu en quoi consiste cette remise à jour de la convention. Par exemple, il a été modifié ici une phrase sur la durée de cette

convention. On a fait en sorte de coordonner la durée de cette convention à la convention bénéficiaire que l'on a signée avec l'ANR.

Un deuxième point que je souhaitais souligner ici, cela concerne le processus d'investissement en maturation et en gestion de la PI et, en particulier, les généralités sur l'exclusivité. Vous savez que l'établissement université de Bourgogne confie à la SATT Grand Est de manière exclusive la gestion et la valorisation de ses résultats de recherche. Et là, on souligne un point important, c'est lorsqu'on va avoir une invention avec une copropriété avec un tiers. Cela peut être un tiers comme l'INRA. Cela peut être aussi un industriel. À ce moment-là, on va confier à la SATT uniquement la quote-part de propriété de l'université de Bourgogne en termes de gestion, de valorisation. Ce sera donc l'interlocuteur dans le cadre des négociations.

Le deuxième point précise clairement que les engagements vis-à-vis de la SATT se limiteront aux résultats pour lesquels l'établissement a été désigné mandataire, quand on est mandataire vis-à-vis de l'exploitation industrielle et en propriété intellectuelle de ces résultats. C'est quelque chose qui n'existait pas dans la convention précédente et qui a été suggéré par d'autres actionnaires et qui est pertinent.

Là, il s'agit d'une nouvelle rédaction plus claire qui permet de clarifier les engagements de la SATT vis-à-vis de la démarche pour, évidemment, identifier, détecter un potentiel de valorisation au niveau de nos résultats. Là, vous avez toute la procédure qui sera suivie par la SATT Grand Est. Tout cela, vous pouvez le retrouver surligné dans la convention-cadre qui vous a été transférée.

Du coup, je ne lis pas la totalité de la diapositive parce que, sinon, cela nous prendrait beaucoup trop de temps.

Ici, c'est la prise en charge des résultats par la SATT Grand Est. C'est le cas où la SATT Grand Est ne souhaite pas valoriser le résultat parce qu'elle considère que ce n'est pas pertinent. À ce moment-là, l'établissement devient libre de décider de la suite à donner au dit résultat. On a précisé qu'à ce moment-là, la SATT Grand Est doit s'engager à nous transmettre l'ensemble des documents du dossier qui caractérisent finalement sa décision mais qui aussi permettra de faire un choix aussi au niveau de l'établissement pour poursuivre ou pas l'action de valorisation. OK ? Cela n'existait pas dans la convention précédente, cela a été suggéré par un des actionnaires.

Ensuite, je continue sur la gestion de la propriété intellectuelle. Là, c'est finalement l'intégration détaillée de dispositions qui étaient avant dans une annexe. Nous avons trouvé pertinent de placer l'ensemble de ces données dans la convention-cadre. C'est une simplification, finalement, de la rédaction de la convention. Je ne détaille donc pas, c'est surligné dans l'exemplaire que vous avez entre les mains. C'est donc une nouvelle rédaction un peu plus claire.

Ensuite, processus d'investissement en maturation. Là, effectivement, c'est une rédaction encore plus claire qui a été suggérée par les actionnaires et qui permet de préciser la façon dont les choses vont se passer. Vous voyez que les dossiers doivent être transmis à un correspondant. Notre correspondant pour l'université de Bourgogne est Véronique Soubzmaigne qui fait l'interface avec la SATT Grand Est.

L'établissement sera l'unique propriétaire des résultats issus d'une activité de maturation. C'était bien de le préciser.

L'encadrement d'un projet de maturation avec un chef de projet au niveau de la SATT. En général, ce sont les chargés de valorisation.

Et puis un responsable scientifique.

Et puis il y a du personnel qui peut être recruté par la SATT Grand Est ou par l'établissement. Maintenant, dans la nouvelle convention, il est précisé un petit peu la démarche, les procédures si vous avez un recrutement par la SATT ou si c'est un recrutement par l'établissement.

Il est précisé aussi les équipements acquis par la SATT. C'est-à-dire qu'en fin de projet, cet équipement reste-t-il la propriété de la SATT ? S'il peut être utilisé dans un autre projet de maturation ? Devient-il la propriété de l'établissement ? Tout cela, maintenant, est clairement précisé dans la nouvelle convention.

Là, il s'agit de cession à un tiers. Effectivement, si on cède de la propriété intellectuelle à un tiers, on va appliquer les mêmes modalités financières que pour le contrat de valorisation à la licence exclusive. C'est une répartition des revenus nets, des dividendes ou un cash qui peut être récupéré, suite à la valorisation de ce résultat par un tiers. La répartition des revenus nets, vous voyez, sera 50 % pour la SATT, 50 % pour l'établissement.

Ensuite, il y a une précision à la demande d'un actionnaire, l'UTT de Troyes qui a demandé une précision par rapport à l'absence d'acte de maturation ou d'investissement en maturation ou de contrat d'exploitation pendant une durée continue de 24 mois. À ce moment-là, l'UTT suggérait qu'évidemment, cette démarche de maturation ou d'investissement soit reprise par l'établissement sous la forme qui convient à l'établissement. À ce moment-là, on retire l'exclusivité de la licence exclusive au profit d'une licence non exclusive. On doit revenir sur cette modalité.

Là, il s'agit des retours financiers par la SATT Grand Est et des principes de redistribution à l'établissement. On retrouve ce qui a été voté en conseil d'administration du 27 mai, c'est-à-dire la répartition des dividendes, des retours de la valorisation au niveau des inventeurs, du laboratoire et de l'établissement. Je ne sais pas si vous vous souvenez, c'était 50 % pour les inventeurs, 25 % pour le laboratoire et 25 % pour l'établissement.

Le deuxième point est une précision qui a été demandée par un actionnaire de façon à ce que la SATT Grand Est tienne une comptabilité sur laquelle devront être identifiés tous les éléments nécessaires à l'évaluation précise des transactions commerciales. C'est un suivi du contrat de valorisation et de la licence exclusive. C'est tout à fait légitime et je pense que c'est très bien qu'on ait rajouté ces clauses.

Là, il s'agit des services de conseil en recherche et développement. Ce sont des prestations que l'on peut demander à la SATT. Vous voyez : diagnostic et conseil en propriété intellectuelle, actions de sensibilisation et de formation à la valorisation... Il y a toute une série de prestations que l'on peut demander à la SATT, moyennant évidemment finances. Là, ce que l'on a fait, c'est que l'on a calqué ce qui est présenté ici par rapport à la convention bénéficiaire avec l'ANR. C'est-à-dire que l'on retrouve exactement les mêmes termes de façon à ce qu'il n'y ait pas de déviation. C'est finalement quelque chose de plus cohérent.

J'en arrive aux annexes de la convention-cadre entre l'uB et la SATT Grand Est. Il y a eu des modifications qui ont été apportées aussi. Ce sont essentiellement des simplifications des annexes. Dans l'annexe 2 « Contrat de valorisation » et dans l'annexe 3 « Licence exclusive », il y a une simplification dans la rédaction. Vous aurez peut-être pu le remarquer. Il y a la suppression de certaines annexes qui relèvent de procédures pour lesquelles on n'a pas considéré pertinent de les laisser dans la convention. C'est surtout l'annexe 7 qui est importante pour nous, qui est devenue l'annexe 6, en fait, et qui concerne la gestion des flux financiers pour la cotraitance et la gestion des contrats - donc c'est Welience, c'est l'activité de

Welience - et qui permet d'intégrer le taux d'environnement porté à 42 % que l'on a voté en CA du 27 mai 2015.

Je terminerai par cette diapositive qui résume maintenant les annexes que vous trouverez dans la convention et qui ont été actualisées mais qui ne méritent pas d'être détaillées ici.

J'ai terminé.

Le Président.- Merci infiniment, Jean, pour cette présentation qui est complexe, qui est technique mais qui est éminemment importante puisque, une fois que cela sera approuvé et que je l'aurai cette fois-ci signé, tout ceci maintenant gouvernera nos relations avec la SATT.

On a peut-être le temps pour une question ou un commentaire si vous en avez. Non ? Les choses sont suffisamment explicites. Il faut dire que tout cela s'inscrit dans un long parcours de débats que l'on a eus sur ces questions de valorisation. Donc si les choses sont bien claires, je vous propose d'adopter cette convention-cadre entre l'uB et la SATT Grand Est.

Y a-t-il des refus de vote ?

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. D'accord, très bien.

Je vous remercie.

21 voix pour, 2 abstentions

Franck, tu nous reviens... Merci beaucoup, Jean... Tu nous reviens pour un point qui a également été soumis à la dernière commission de la recherche.

VIII) Contingent CRCT (Congé pour recherche et conversion thématique) attribué au titre de l'établissement pour 2015/2016

M. Denat.- Ce n'est pas tout à fait la commission de la recherche, c'était le conseil académique restreint qui a eu lieu lundi après-midi. Effectivement, il s'agit des demandes de CRCT, donc congé pour recherche et conversion thématique. Alors, effectivement, auparavant c'était le conseil scientifique restreint qui traitait ces demandes. Maintenant, cela est tombé dans le travail du conseil académique restreint. Nous avons continué à travailler comme par le passé. C'est-à-dire que par le passé, on faisait un travail, en amont du conseil scientifique restreint, au niveau du bureau du conseil scientifique pour examiner les candidatures des collègues qui candidataient sur des CRCT. Il en va de même, d'ailleurs, pour les demandes d'aménagement de service puisqu'on les traitait en même temps. Ensuite, le bureau du conseil scientifique proposait son arbitrage au conseil scientifique.

Là, avec la mise en place du conseil académique restreint, cette année, on a décidé de travailler de la même façon, simplement en élargissant le bureau à certains membres de la CFVU. Du coup, on a travaillé en amont du conseil académique restreint avec un bureau comprenant à la fois des membres de la commission de la recherche et de la CFVU.

On a examiné les dossiers en fonction de différents paramètres. Les principaux critères qui ont été pris en compte sont :

- l'avis de la composante sur la demande de CRCT,
- le classement de la composante lorsque c'était le cas, lorsqu'il y avait plusieurs demandes émanant d'une même composante,

- le dossier en lui-même, bien sûr,
 - la qualité du dossier,
 - l'exposé par le candidat des raisons pour lesquelles il faisait sa demande de CRCT,
 - également le fait qu'il ait ou pas bénéficié par le passé de CRCT.
- Ce sont autant de critères qui ont été pris en compte.

Cette année, on a eu beaucoup moins de demandes que l'an passé. Je crois que l'année dernière on était à trente demandes. Cette année nous en avons eu dix-sept. Je parle de semestres. Ce sont des demandes qui correspondent, en fait, à un semestre. Sachant qu'un candidat peut éventuellement demander deux semestres.

Une nouveauté cette année, on ne peut plus découper une année. C'est-à-dire qu'auparavant, on pouvait éventuellement demander un semestre sur une année et un semestre sur l'année suivante. Cela est devenu impossible, un décret est paru. Donc éventuellement, on peut attribuer deux semestres mais cela sera forcément sur une année. C'est une nouveauté.

Sur ces dix-sept demandes, le bureau a proposé au conseil académique restreint de lundi d'attribuer au total neuf CRCT, ce qui doit être un semestre de moins, je crois, que l'année dernière. En même temps, cela nous a permis de satisfaire plus de demandes, en tout cas proportionnellement. Davantage de demandes que l'an passé puisque c'est neuf semestres sur dix-sept demandés alors que l'année dernière, on en avait attribué dix sur trente demandés. Ils se répartissent, en fait, entre trois semestres pour des collègues professeurs et six semestres pour des collègues maîtres de conférences.

Ce travail qui a été prémâché, on va dire, par le bureau a été proposé à la commission de la recherche qui, je crois, dans les deux cas, puisqu'en fait, cela a été traité séparément par les différentes formations restreintes du conseil académique aux professeurs et puis aux enseignants-chercheurs et pour les maîtres de conférences, dans les deux cas cela a été adopté à l'unanimité.

Le Président.- Merci, Franck. Nous vous proposons de valider cette décision qui a été prise par le conseil académique restreint, c'est bien cela ?

M. Denat.- C'est cela.

Le Président.- Par le conseil académique restreint. En réalité, l'avis du conseil d'administration est sollicité puisque le contingentement du nombre des CRCT a, bien entendu, un impact financier. C'est la raison pour laquelle le conseil d'administration doit se prononcer. Voilà donc sur cette proposition de neuf semestres de CRCT pour 2015/2016.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Écoutez, merci beaucoup. Merci, Franck.

Unanimité (22 voix pour)

Et Grégory arrive à point nommé pour nous parler de la commission de la formation et de la vie universitaire du 24 juin.

IX) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 24 juin 2015

1. Vie étudiante

- Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 22 juin 2015

M. Wegmann.- Bonjour à tous. Le premier point concerne le compte rendu des travaux de la commission FSDIE qui s'était tenue le 22 juin 2015. Je vous en donne les éléments principaux. La proposition de la commission FSDIE serait une attribution de 35 090 euros à parité Région/FSDIE sur des projets des associations étudiantes et pour 15 300 euros sur un projet « Journée des associations » bureau de la vie étudiante.

Sur les différents éléments que vous avez à votre disposition, vous remarquerez qu'*in fine* un seul report est proposé pour le projet 1.71, Association sportive de l'université de Bourgogne. Pour les autres projets, certains ont été en suspens entre les différentes commissions. Entre-temps, les pièces, les informations complémentaires demandées, que ce soit des justificatifs, des formalités administratives, ont été fournies par les associations. Donc c'est le tableau final que vous avez en proposition d'attribution ou proposition d'attribuer le montant indiqué, sauf pour le projet 1.71 avec un report.

La CFVU s'était prononcée favorablement sur cette attribution dans l'attente des éléments d'information complémentaires qui ont été fournis depuis. Si vous avez des questions sur cette proposition d'allocations FSDIE.

Le Président.- Je ne l'ai plus en tête, Grégory. Il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU, je pense, sur ce dossier...

M. Wegmann.- À l'unanimité, oui. Tout à fait.

Le Président.- ...qui a été présenté par Julien...

M. Wegmann.- Tout à fait.

Le Président.- ...et qui a parfaitement répondu aux demandes qui étaient faites.

Donc si vous n'avez pas de questions particulières, je vous propose, dans la continuité, d'approuver également cette ventilation des crédits dans le cadre de la commission FSDIE.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (21 voix pour)

2. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 09 juin 2015

- Projets internationaux

M. Wegmann.- Le deuxième point à l'ordre du jour concerne les projets internationaux. Tous ces projets ont reçu, là aussi, un avis favorable à l'unanimité de la commission de la formation et de la vie étudiante. Je peux vous donner lecture des principaux éléments.

Il y avait, d'abord, une série de mise en place d'accords non diplômants avec quatre universités brésiliennes sur la forme d'échanges d'étudiants.

Il y avait ensuite, ce sont les éléments 5 et 6, un protocole d'échanges spécifique avec deux universités suisses, Fribourg et Svizzera Italiana à Lugano, suite à une suspension de la participation de la Suisse au programme Erasmus+, qui nécessite la mise en place d'accords spécifiques avec la Suisse.

Un septième point avec, cette fois, un accord diplômant de double diplôme avec l'université Antonine du Liban, l'ESIREM et l'UFR Sciences et Techniques. Là aussi, il n'y a pas de problème particulier s'agissant d'un renouvellement d'un accord qui fonctionne déjà bien.

Le point 8, c'est juste une information sur une modification de texte d'un accord avec l'Université normale de la Chine du Sud. Ce sont des modifications purement formelles à la demande du partenaire.

Et enfin, le point 9, c'est la mise en place du volet 2 de l'UE transversale Interculturalité « Bienvenue dans le monde ». Vous savez que l'année dernière, on a proposé cette formule pour les étudiants entrant à l'université, suite à des conventions d'échanges, de partenariats. Là, il s'agit de proposer cette formule dans l'autre sens, c'est-à-dire pour les étudiants de l'uB qui souhaitent partir en mobilité, nous proposons une UE transversale qui leur permet d'accroître leur autonomie dans une langue étrangère et également d'avoir des éléments d'acculturation sur le pays d'accueil et un petit stage tutorat en responsabilité au Centre des Langues. Ce dernier projet a aussi recueilli un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Globalement, les neuf points ont reçu un avis favorable à l'unanimité. Si vous avez des questions sur les points internationaux, vous pouvez me demander des précisions.

Le Président.- Je crois que là aussi, l'avis a été unanimement favorable en CFVU, c'est ça ?

M. Wegmann.- Oui, tout à fait. Il n'y a eu aucun souci.

Le Président.- Donc je vous propose qu'on adopte ces projets internationaux.

Y a-t-il parmi vous des oppositions ou des abstentions ?

Très bien. Merci.

Unanimité (22 voix pour)

- Offre de formation rentrée 2015

M. Wegmann.- Ensuite, nous passons à l'offre de formation pour la rentrée prochaine. Donc d'abord l'offre de formation diplômante. Vous avez un certain nombre de projets plus ou moins conséquents, avec plus ou moins de modifications, de nouveautés. On va donc les égrener un à un, sachant que certains nécessiteront peut-être une discussion particulière.

Je prends le premier qui est peut-être le plus structurant pour la rentrée. Il s'agit de l'évolution du parcours préparatoire ESIREM/AgroSup/IFSIC pour la rentrée prochaine. Vous savez peut-être que dans le cadre de son évolution stratégique et dans le cadre notamment du renouvellement de l'accréditation auprès de la CTI, on a souhaité faire évoluer le dispositif de « prépa » intégrée ESIREM/AgroSup qui, jusqu'à présent, fonctionnait avec l'appui principal de l'UFR Sciences et Techniques mais aussi de l'UFR SVTE. Pour des questions d'efficacité mais aussi d'affichage auprès de la CTI, différentes réunions ont eu lieu tout au cours de l'année pour reformuler la proposition et avoir une « prépa » qui soit davantage intégrée à l'ESIREM en partenariat avec AgroSup et potentiellement avec l'IFSIC dans un avenir proche. C'est cette proposition qui a été discutée, d'abord en commission de la pédagogie, ensuite en CFVU, sur le fonds de la maquette, les évolutions horaires, les éléments pédagogiques. Je ne vous fais pas tout le détail de toute la dimension pédagogique mais je pourrai répondre à vos questions là-dessus. Sur tout le volet pédagogique, le projet a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Reste le volet financier qui est de votre prérogative, les autres aussi, mais plus spécifiquement le volet financier. Sur le volet spécifiquement financier, le transfert à l'ESIREM générerait en net un surcoût de 161 heures équivalent TD. Sachant que ce calcul tient compte du fait que l'école a retravaillé tout le dispositif au niveau de l'école d'ingénieur, au niveau du parcours ingénieur et au niveau aussi de la « prépa » avec des mutualisations et des évolutions de créneaux CM et TD, des évolutions au niveau de certaines options, de certains modules, ce qui fait que globalement l'accroissement du coût lié à l'intégration de la « prépa » à l'ESIREM est compensé et, au final, ne génère qu'un surcoût de 161 heures équivalent TD. Mais je peux aussi détailler ces éléments coûts sur les différentes années et les transferts qu'il y a eu entre programme ingénieur et « prépa ». Frédéric est aussi là et peut aussi apporter toutes les explications sur cette évolution structurelle de la « prépa ».

M. de Mesnard.- On passe au vote.

M. Wegmann.- Donc le point-clé, c'est les 161 heures équivalent TD. Peut-être que vous souhaitez délibérer spécifiquement projet par projet.

Le Président.- Non, on prend globalement. Les 161 heures, on va dire, que c'est noyé dans l'ensemble du financement de l'école. C'est tout ce que l'on a à voir, Grégory ?

M. Wegmann.- Non, il y a plein d'autres....

Le Président.- Non ? D'accord.

M. Wegmann.- ...points Formation. Souhaites-tu d'abord voter sur le point ESIREM ?

Le Président.- Non, on va voter globalement. Continue de présenter ce qui doit l'être.

M. Wegmann.- D'accord. OK. Les autres points sont peut-être un petit peu plus rapides. Pour l'UFR Droit, Sciences économique et politique, l'UFR Langues et Communication, il y a l'ouverture d'une licence de Droit option Allemand. Étant précisé immédiatement qu'il s'agit d'un projet à coût constant. C'est-à-dire que les étudiants qui seront dans cette option suivront spécifiquement des cours d'allemand, des cours de spécialité en allemand à l'UFR Langues et Communication. Par exemple, en L1, cela représentera 36 heures d'allemand au S1 et 36 heures d'allemand au S2. Donc ce sont des étudiants qui rejoindront d'autres étudiants de langues que ce soit au niveau du L1, du L2 ou du L3. Ce projet très intéressant a reçu, là aussi, un avis favorable à l'unanimité. Je peux vous donner des détails si vous le souhaitez. N'hésitez pas à intervenir sur ce projet.

M. de Mesnard.- Non, c'est bon.

M. Wegmann.- Je passe donc au troisième. Le troisième point est un peu différent, c'est la mise en place de droits spécifiques à l'IPAG. Vous savez que jusqu'à présent, pour les préparations aux concours administratifs, l'IPAG n'avait pas de droits spécifiques alors que dans beaucoup de cas de figure, il s'agit de formation continue en quelque sorte. L'idée, ici, est de mettre des droits spécifiques pour l'IPAG que je peux détailler sur certains points. Par exemple, un étudiant en formation continue qui souhaite une préparation externe aux concours de la fonction publique aurait un droit spécifique de 2 100 euros plus 240 euros pour la préparation à l'oral, etc. Et puis vous avez différentes formules de droits spécifiques selon que l'étudiant est en formation continue complète ou que ce soit un étudiant d'une autre formation qui prend un complément en quelque sorte pour préparer un concours administratif. Là, les droits spécifiques sont plus modestes. De 200 euros, par exemple, pour un étudiant en formation initiale qui prend cette modalité particulière. Donc là aussi, il n'y a pas eu de problème particulier. Cela a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Julien, tu souhaitais intervenir.

M. Brault.- Pour les étudiants qui sont dans une formation et qui souhaiteraient prendre cela en option, justement pour préparer les concours, je ne sais pas... par exemple dans le cadre d'un Master 2, les frais prennent-ils aussi en compte le fait que les étudiants sont boursiers ou non ?

M. Wegmann.- Non, là, ce n'est pas indiqué. « *Inscription à l'IPAG d'un candidat à un concours administratif inscrit dans un autre diplôme universitaire. Préparation externe aux concours de la fonction publique, formation initiale : 200 euros. Préparation aux concours externes de la fonction publique, formation initiale : 120 euros pour la partie orale.* » Ce point n'est pas précisé. Sur des droits spécifiques d'un étudiant boursier, cela entraîne-t-il l'exonération de droits spécifiques ? J'avoue que je n'en sais rien. C'est un point financier que je ne connais pas... Je ne connais pas la réglementation sur cet élément.

Le Président.- Donc il faudra que l'on reprenne attache avec l'IPAG et que l'on voie ce qu'il en est.

M. Brault.- Oui, parce que c'est vrai que cela peut être dommage pour des étudiants...

Le Président.- Oui, c'est vrai.

M. Brault.- ...de priver des étudiants d'une préparation aux concours puisqu'ils n'auront pas tous la possibilité. Même 200 euros, cela fait toujours une somme pour un étudiant. Cela fait beaucoup.

Le Président.- On vérifiera ce point et on le traitera sur les prochains conseils. Il faut bien qu'on note cela, qu'on garde bien cet élément en tête. Pour l'instant, on vote et puis s'il y a lieu d'avoir une attitude particulière pour les étudiants boursiers, il faut qu'on revienne auprès de l'IPAG et on complétera le vote en septembre.

M. Wegmann.- Ensuite, concernant l'UFR Lettres et Philosophie, il y a le projet de passer en alternance le Master 2 Euromédias. Il n'y a pas de souci particulier. Pas de modification de la maquette. C'est juste la possibilité pour certains étudiants de signer des contrats de professionnalisation. C'est plus le calendrier qui a été retravaillé avec le SEFCA dans cet esprit. Là aussi, le projet a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Le suivant concerne une intention concernant la licence professionnelle « Culture des tissus et de cellules et biologie moléculaire » de passage en apprentissage. Il s'agit d'un projet, d'une intention, puisque vous savez que pour tout passage en apprentissage, *in fine* c'est le Conseil régional qui prend la décision aux alentours de début septembre. Donc simplement, nous, par le vote du CA, on lui signale qu'on est prêt pour une ouverture en apprentissage de cette formation. À lui de décider *in fine* de nous accorder ou pas les contrats en apprentissage puisque c'est contingenté. Donc là aussi, ce projet a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Enfin, le dernier point concerne une modification de la maquette du Master « International Master in Business Studies » de l'IAE. Les modifications de la maquette sont dues à un certain nombre d'unités, de matières qui sont mises en commun, mutualisées avec le projet de master qui ouvre à la rentrée, « Intercultural Management », qui avait été présenté antérieurement et qui est, cette fois, à l'UFR Langues et Communication et qui fait partie des masters internationaux. Donc en mutualisant certaines matières, cela permet d'optimiser ces projets. Donc c'est plutôt une réduction de la voilure en quelque sorte puisqu'on mutualise certaines matières dans les deux sens.

Voilà pour les différents projets de formations diplômantes qui ont reçu, tous, un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Le Président.- À moins que vous n'ayez des questions, je vous propose qu'on confirme cet avis favorable qui a été donné à l'unanimité.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?
Très bien. Merci.

Unanimité (22 voix pour)

Les diplômes d'université.

M. Wegmann.- Avant les diplômes d'université, il y a tout un paquet de modifications de fiches filières qui sont passées puisque vous savez qu'on a jusqu'au mois qui suit la rentrée pour valider un certain nombre de fiches filières. Donc là aussi c'est un inventaire, je dirai, à la Prévert. Toutes ces demandes de modifications ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. de Mesnard.- On ne va peut-être pas les passer en revue une à une. Les administrateurs ont reçu les documents donc...

M. Wegmann.- Donc si vous avez des questions sur l'un des points dans ce document, n'hésitez pas.

Le Président.- Sinon, je le soumetts à votre approbation.
Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?
Très bien.

Unanimité (22 voix pour)

Donc ensuite ce sont les DU, c'est cela ?

- Diplômes d'université

M. Wegmann.- Les diplômes d'université. Nous en avons trois à étudier. Je vous propose de vous les présenter tous en un seul bloc.

D'abord, pour l'ESPé Dijon, la création d'un DU « Traiter les souffrances en milieu scolaire et périscolaire ». Ce DU a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU, sous réserve de l'avis du conseil d'école de l'ESPé qui, entre-temps, s'est tenu et a émis également un avis favorable. Juste pour préciser comme de coutume, les droits spécifiques du DU sont de 1 100 euros en plus des 189,10 euros de droits universitaires pour une maquette de 120 heures plus 2 heures de suivi.

Le deuxième DU concerne une évolution du DU « Commande publique » qui deviendrait le DU « Acheteur public », avec une maquette de 120 heures plus 20 heures équivalent TD, avec un droit fixé à 2 000 euros par étudiant ou 1 300 euros lorsqu'il n'y a pas de prise en charge. Là aussi, le DU a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Enfin, le dernier DU concerne la création d'un DU « Préparation à l'agrégation de mathématiques » de l'UFR Sciences et Techniques. C'est un DU qui est totalement neutre en termes de coût aussi bien horaire que financier puisqu'il s'agit pour des étudiants qui auraient déjà le master et qui souhaiteraient pouvoir continuer à suivre une préparation à l'agrégation de pouvoir se réinscrire. Or on ne peut pas se réinscrire dans un master que l'on a déjà obtenu. Donc l'astuce, c'est de créer un DU pour quelques matières. Un DU en quelque sorte gratuit pour l'étudiant, sauf les droits universitaires, ce qui permet à l'étudiant de pouvoir se préparer convenablement à l'agrégation. L'étudiant suit les mêmes cours que ses camarades en master. Là aussi, avis favorable à l'unanimité pour ce DU.

Le Président.- Je vous propose que l'on valide ces trois DU qui ont été examinés en CFVU.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?
Je vous remercie.

Unanimité (22 voix pour)

Dernier point, c'est le référentiel commun des études.

- Référentiel commun des études pour l'année universitaire 2015-2016

M. Wegmann.- On a juste rajouté une petite disposition parce qu'on avait déjà voté le nouveau référentiel avec le statut AJAC. Page 3 du document, « *les règlements intérieurs des composantes de l'université de Bourgogne doivent être établis en conformité avec le référentiel commun des études LMD* ». Ce rajout a été proposé et a reçu un avis favorable à l'unanimité de la dernière CFVU.

Le Président.- Que je vous propose de confirmer.
Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?
Donc c'est confirmé.

Unanimité (22 voix pour)

3. Préparation de la rentrée universitaire 2015 (suite)

- Calendrier universitaire 2015-2016 : étude des propositions des composantes

Le Président.- On retire le dernier point qui est relatif au calendrier universitaire.

M. Wegmann.- Tout à fait. Reporté à septembre.

Le Président.- Parce qu'il faut qu'il passe d'abord en comité technique. On l'examinera en comité technique en septembre et on le soumettra aux autres instances de la fin du mois de septembre.

M. Wegmann.- Ce qui n'est pas un souci puisqu'on sera encore dans le mois de la rentrée.

Le Président.- Absolument. Merci, Grégory. On a terminé sur la commission de la formation et de la vie universitaire.

On va pouvoir aborder les questions relatives au patrimoine immobilier. On a deux dossiers d'expertise qui doivent être discutés et qui vont être soumis à votre approbation.

Alain, tu viens nous parler du dossier d'expertise relatif à la carte multiservice.

Et puis sur le Learning Center ensuite, je ne sais pas si c'est Anne Girollet ou Sophie Desseigne qui intervient. Ils vont arriver.

Intervenant.- Anne et Daniel devraient être là.

Le Président.- On a dix minutes d'avance, donc ils vont probablement arriver.

X) Questions relatives au patrimoine immobilier

1. Dossier d'expertise « Carte multiservice unique Bourgogne Franche-Comté et renforcement des infrastructures numériques »

M. Tabard.- Bonjour à toutes et à tous. C'est pour l'action 3 sur le CPER 2014-2020. Cela concerne la carte multiservice unique Bourgogne Franche-Comté et le renforcement des infrastructures numériques.

Je vais reprendre un peu la chronologie du PDF. La carte multiservice, vous en avez déjà entendu parler. Pour nous, c'est le renouveau de la carte multiservice existante. Elle va s'appeler « Pass' UBFC ». C'est une carte dont vous avez peut-être déjà vu le visuel. Je l'ai ici. Elle va se présenter comme ceci, avec un recto unique, uniquement avec l'inscription « Pass' UBFC » et le petit logo IZLY qui doit être de ce côté-ci. IZLY est le porte-monnaie électronique proposé par le CNOUS. L'autre face sera personnalisée avec le nom, le prénom, etc., le nom et le logo de chaque établissement. C'est la carte qui était émise pour le point presse, jeudi dernier, qui était en Franche-Comté et donc vous voyez qu'il y a le logo « UFC » tout simplement.

Pourquoi un recto unique et un verso personnalisé ? Cette carte multiservice sera déployée sur le périmètre Bourgogne Franche-Comté, sur le périmètre de la COMUE. Donc dans un premier temps, dans les cinq établissements, côté Franche-Comté, l'UTBM, l'ENSMM et l'UFC et, côté Bourgogne, l'université de Bourgogne et AgroSup. Et très prochainement, on va intégrer l'École de Commerce.

Dans quelques jours, 60 000 cartes de ce type vont être distribuées, à la fois pour les étudiants et pour les personnels, puisque cette carte fait office, dans un premier temps, de carte statutaire. Mais ce n'est pas qu'un morceau de plastique, c'est une carte qui permet l'authentification électronique. Donc c'est une carte sans contact NFC. Il n'y a plus du tout de puce. L'électronique est entre les deux morceaux de plastique. À partir de là, on va pouvoir s'authentifier pour un service ou un autre.

Les services. Bien sûr, la restauration, les distributeurs de boissons, les accès aux équipements sportifs et l'accès aux bibliothèques avec le prêt de livres, photocopies, etc. On va donc élargir au fur et à mesure les services. Un prochain service, logiquement, le contrôle d'accès. Donc on n'aura plus un badge, la carte grise que vous connaissez bien, et une carte multiservice. On aura une seule carte. Donc c'est vraiment une facilité au niveau de la vie pour tout un chacun.

Le coût. Il est estimé à 1 million d'euros uniquement pour la carte multiservice, ce qui est le cas côté Franche-Comté, mais côté Bourgogne, c'est intégré dans l'ensemble du projet « Numérique ». Les chiffres sont ici. La carte multiservice, globalement, côté Bourgogne, est évaluée à 1 million d'euros TTC, qui s'intègre sur les 6 millions, avec 0,7 million d'euros pour le contrôle d'accès en parallèle et le renforcement des infrastructures numériques, 4,3 millions d'euros TTC. Donc un total de 6 millions d'euros.

C'est une opération financière très intéressante puisque, logiquement, cette carte multiservice, avec le renforcement des infrastructures numériques, va être entièrement financée par le CPER avec 2,25 millions d'euros par l'État, 1,75 million

d'euros par la Région Bourgogne, et, somme non négligeable, 2 millions d'euros par notre université. Donc on participe à un tiers sur l'ensemble de ce financement.

La maîtrise d'ouvrage, c'est l'université de Bourgogne, ce qui complique un peu les choses puisqu'avec les partenaires, cela veut dire que tous les bons de commande vont passer par l'université de Bourgogne. Donc c'est un peu compliqué à mettre en place *a fortiori*, bien que maintenant cela va être porté par la COMUE. Jusqu'à présent, c'était porté par chaque établissement, donc avec de multiples conventions, etc.

Voilà ce que je peux dire dans l'immédiat. S'il y a des compléments d'information.

M. de Mesnard.- Juste une toute petite précision parce que tu as commencé puis tu t'es arrêté. Le verso est différencié suivant les établissements,...

M. Tabard.- Oui.

M. de Mesnard.- ...tu me reprends si je me trompe, parce que les prestations peuvent être différentes suivant les établissements. Par exemple, l'accès. Quand on a la carte université de Bourgogne, cela donne accès dans l'université de Bourgogne mais pas à l'UFC. Voilà pourquoi il y a une différenciation du verso.

M. Tabard.- Je peux préciser, pour que les choses soient très claires. Cette carte n'embarque qu'un identifiant. Il n'y a pas du tout d'information autre spécifique à chaque établissement. Donc avec cette carte, on s'authentifie et, à partir de l'authentification, en fonction du lieu où l'on est et du service auquel on souhaite accéder, on aura une autorisation via un serveur autre, donc local. Ce qui fait que pour la restauration, par exemple, une carte de Franche-Comté pourra être lue en Bourgogne, donc authentifiée, et le CROUS donnera l'autorisation pour déjeuner.

Par contre, une carte émise en Franche-Comté sera authentifiée de la même manière en Bourgogne sur le campus mais si c'est pour un accès dans un bâtiment, l'accès sera refusé. Ce qui veut dire qu'une carte peut être émise par n'importe qui, parmi nos partenaires, et localement on gère les services.

Le Président.- Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- La question qu'on se pose parce que... Dans la carte multiservice, j'ai lu la note qui nous était distribuée, qui remplace l'ancienne carte multiservice mais qui n'était pas quelque chose d'obligatoire... Finalement, avant, nous n'avions pas l'obligation de l'avoir.

M. Tabard.- C'était une carte essentiellement statutaire mais qui servait essentiellement à la restauration et les services étaient assez limités autour.

M. Rollin.- Je m'en suis passé et je m'en passerai bien. Je ne l'ai pas fait faire et je m'en passe très bien. Ce que je veux dire, c'est que celle-là, on ne pourra plus s'en passer maintenant si on veut venir travailler.

M. Tabard.- Avec les contrôles d'accès, avec probablement l'accès au parking, par exemple, oui. Tous les services que l'on peut imaginer autour...

M. Rollin.- Ce que je veux dire, c'est que maintenant, statutairement, on ne pourra plus s'en passer.

M. de Mesnard.- De même qu'on ne peut pas se passer du badge d'accès quand on doit accéder avec un badge.

M. Rollin.- Un badge d'accès n'est pas une carte statutaire, c'est différent. Cela donne un droit d'entrée. Il n'y a pas d'information dessus. Là, c'est quand même une carte statutaire où on va quand même avoir des données, de savoir si on a accès à tel ou tel bâtiment.

M. de Mesnard.- Il n'y a pas d'info dans la carte. Elle est sur le serveur.

M. Rollin.- Non, en termes de contrôle. Parce qu'un certain nombre d'informations vont circuler quand même. Si on présente cette carte, qu'on me dise « Monsieur Rollin, vous avez accès à la maison de l'université », il y a bien un moment où on peut retrouver... Enfin, il y a un suivi des informations.

M. Tabard.- C'est localisé sur le serveur qui gère le contrôle d'accès. Il y a un plan d'accès...

M. Rollin.- Oui.

M. Tabard.- ...et les administrateurs de ce...

M. Rollin.- Et qui va gérer...

M. Tabard.- Comme aujourd'hui.

M. Rollin.- ...les autorisations, le système d'autorisation à tel ou tel service ?

M. Tabard.- Le serveur de contrôle d'accès aujourd'hui est géré par le pôle Patrimoine. Demain, il sera géré par le pôle Patrimoine.

M. Rollin.- D'accord.

M. Tabard.- Cela ne change strictement rien.

M. Niederlander.- Cela ne change pas le mode de gestion des accès...

Mme Manciaux.- Prenez un micro, s'il vous plaît.

M. Niederlander.- Par contre, ce qui est plutôt intéressant, c'est que vous avez actuellement des cartes de contrôle d'accès qui peuvent être prêtées. Une personne peut la prêter à une autre personne et, après, il n'y a plus du tout de contrôle, alors que là, effectivement, il y a une identité, une photographie de la personne sur la carte. Cela permet un meilleur contrôle. Je pense que, là, il y a un vrai progrès en termes de contrôle d'accès.

M. de Mesnard.- Je pense que Jean-Emmanuel, tu...

M. Rollin.- Non, la deuxième question. Un personnel, je parle bien d'un personnel, pourra-t-il dorénavant se passer de ce genre de carte ?

M. de Mesnard.- C'est peut-être la question du pointage implicitement que tu poses.

M. Rollin.- Non, je pense que...

M. de Mesnard.- Ce n'est pas du tout fait pour.

M. Rollin.- ...Là, l'histoire du pointage, alors là je vais vous dire... Non, non... L'histoire du pointage, nous, les BIATSS, on n'a aucun risque à prendre. Je pense que les enseignants-chercheurs auraient plus de risques à prendre sur le pointage que les personnels BIATSS. Nous, on est contrôlé. Au moins là-dessus, il n'y a pas de souci. Donc là, je ne me pose pas de question sur le pointage... Non, non, non ! Je ne suis pas aussi mesquin que cela.

M. Tabard.- Aujourd'hui, pour entrer dans un bâtiment...

M. Rollin.- Non, on n'a pas besoin de carte pour faire le pointage. On a des responsables administratifs qui font cela très bien. Même plus que bien.

M. Tabard.- Donc tout va dépendre du service que l'on va déployer...

M. Rollin.- Si on n'a besoin d'aucun service, on n'en a pas besoin.

M. Tabard.- Si on n'a besoin d'aucun service, on n'a pas besoin de carte.

M. Rollin.- Donc on n'aura pas l'obligation de la faire.

M. Loquin.- Qu'est ce qu'un service ?... Excusez-moi. Qu'est-ce qu'un service d'accès au parking ? L'accès à l'ascenseur, cela sera-t-il géré ?

M. Tabard.- Aujourd'hui, c'est géré par une clé. On peut imaginer que demain, on mettra un lecteur et qu'au lieu d'avoir la clé, on n'aura plus que la carte. C'est rigoureux. C'est à nous de choisir. On va déployer les services que l'on souhaite déployer. C'est un des avantages de cette carte puisque cette carte ne contient qu'un identifiant. Ensuite, on accède aux services.

M. Loquin.- J'ai bien compris. Non, ma crainte, c'est que l'enseignant qui oublie, un jour, sa carte pour faire son cours ne puisse plus pénétrer dans les locaux de l'université. C'est cela, ma crainte.

M. Tabard.- Oui, c'est possible.

M. de Mesnard.- Sauf que le bâtiment...

M. Loquin.- Ou qu'il perde sa carte. Il a trois cents étudiants dans son amphithéâtre qui l'attendent à 8 heures. Il n'a pas sa carte, il ne peut plus entrer dans l'université pour faire cours.

M. de Mesnard.- Oui mais, Éric, encore faudrait-il que le bâtiment Droit-Lettres soit à accès restreint, ce qui n'est pas le cas.

M. Loquin.- Je n'en sais rien.

M. de Mesnard.- Tu ne risques pas de te faire bloquer...

M. Loquin.- Pour le moment. Mais...

M. de Mesnard.- ...Par contre, un laboratoire où il y a des inventions, des choses brevetables, sensibles et tout, lui a un accès restreint.

M. Loquin.- Non mais je suis d'accord...

M. de Mesnard.- C'est ces gens-là qui, en fait, ...

M. Loquin.- ...Mais est-ce que, par exemple, pour entrer dans le bâtiment Droit-Lettres, il faudra cette carte ?

M. de Mesnard.- Mais non. Pour le moment, il n'est pas à accès restreint, le bâtiment Droit-Lettres.

M. Tabard.- Si on ne change pas les horaires, c'est pareil.

M. Niederlander.- Le bâtiment Droit-Lettres est en accès restreint la nuit et le week-end, donc le samedi et le dimanche. Cela ne change pas du tout le fonctionnement. Avec votre carte, si vous avez l'autorisation d'accéder la nuit, vous pourrez y accéder.

M. Loquin.- Donc il n'y aura pas ce risque. On ne pourra peut-être pas garer sa voiture mais on pourra au moins aller faire son cours.

M. Niederlander.- Tout à fait.

M. de Mesnard.- Pour le moment, on gare sa voiture avec la clé. Cela reste la clé.

M. Loquin.- Oui, je sais bien mais c'est pour le moment.

M. Tabard.- Pour le contrôle d'accès, c'est la même problématique que si on oublie son badge aujourd'hui. J'ai un badge noir mais si vous oubliez votre carte grise, vous ne pouvez pas rentrer si la porte est fermée.

M. Loquin.- Deuxième question. Comment les enseignants vont-ils avoir la carte ? Parce que je me suis heurté, moi, cette année, à des créneaux horaires impossibles pour aller chercher ma carte, la carte qui existe actuellement. C'était toujours entre 14 heures et 16 heures. Donc je n'ai jamais pu trouver un horaire, d'autant que cela n'a pas duré très longtemps, me permettant d'avoir cette carte. Alors, si c'est la même chose avec cette carte-là, il va falloir changer les modalités de distribution.

M. Tabard.- Une précision. Donc j'ai précisé qu'*a priori* c'est une opération qui va être entièrement financée par le CPER. Ça, c'est un point. Autre point très intéressant, c'est que financièrement la carte actuelle coûte 6,20 euros. Cette carte coûte 1 euro...

M. Loquin.- Vous ne répondez pas à ma question.

M. Tabard.- Si, si mais je...

M. Loquin.- ...Moi, je vous parle de la distribution de ces cartes.

M. Tabard.- Donc cette carte coûte 1 euro et elle n'embarque plus... Ce n'est plus une carte bancaire. Donc on peut assouplir complètement la distribution parce que...

M. Loquin.- Comment ? Qui va distribuer ? Est-ce qu'on va les recevoir dans notre faculté ? Est-ce qu'il faut aller la chercher à un service ? Combien de temps ce service va être ouvert ? Parce que le service, là, cela devait être le service du personnel enseignant, a été très peu ouvert. Je n'ai jamais pu trouver un seul créneau pour pouvoir y accéder.

M. Tabard.- Là, c'est l'ouverture des services mais, simplement, sur la distribution, on aura beaucoup plus de souplesse parce qu'on pourra non seulement la donner de main à main mais on pourra également l'envoyer par poste. C'est ce qui va se passer avec les étudiants dès juillet. Les étudiants vont recevoir par courrier...

M. Loquin.- Il faudrait quand même que les enseignants soient aussi bien traités que les étudiants si je puis me permettre.

M. Tabard.- Non mais tout à fait. Je parle des étudiants parce que je sais que cela va être fait. Pour le personnel, la date de déploiement n'est pas encore complètement fixée puisqu'on vient de recevoir les cartes et donc on est vraiment au jour le jour. Vous allez donc avoir les informations en temps réel très rapidement et savoir comment récupérer cette carte puisque, en particulier pour la restauration, cette carte va être indispensable à partir du 1^{er} août.

M. Loquin.- Donc cela veut dire qu'au mois de juillet, il faut qu'on reçoive la carte alors.

M. Tabard.- Ce serait quand même l'idéal, en effet.

Mme Mathieu.- Oui, pour les personnels, c'est prévu sur le mois de juillet. Et s'il y a des problèmes... Enfin, je vais voir avec chaque composante pour définir les horaires. Si vous avez rencontré des problèmes, je verrai avec la composante.

M. Loquin.- Oui, les problèmes, je les ai rencontrés ici. C'est avec le service du personnel enseignant. C'est lui qui distribuait cette carte...

Mme Mathieu.- Non mais, là, je pense qu'on aura plutôt intérêt à le faire au niveau de chaque composante pour élargir les horaires.

M. Loquin.- ...Et c'était impossible pour la plupart des enseignants, les horaires.

Mme Mathieu.- Et bien, on le définira avec chaque composante pour élargir les horaires. S'il y a un problème d'horaires, je vais regarder.

M. Loquin.- Donc il faut que ce soit dans les composantes que les cartes soient distribuées.

Mme Mathieu.- Tout à fait, oui. C'est ce que l'on va faire pour les réinscriptions dans un deuxième temps au mois de septembre. Dans un premier temps, pour les entrants, pour les premières inscriptions, on va l'envoyer avec le certificat, donc par correspondance. Idem aussi pour la part de réinscriptions qu'on pourra faire au mois de juillet. Et pour les réinscriptions d'étudiants, on en fera une deuxième part sur le mois de septembre. Et donc pour les personnels, on va voir, à la fois avec les services, ici, et au niveau de chaque composante, pour pouvoir étendre les horaires puisque, là, c'est quand même... enfin, c'est un changement de carte.

M. Tabard.- Si je peux apporter une petite précision encore qui va assouplir les choses, c'est que cette carte n'étant pas une carte bancaire, elle n'a pas une durée de vie de trois ans mais elle a une durée de vie illimitée. Donc si vous ne la perdez pas, vous l'aurez une fois et *ad vitam*.

Mme Mathieu.- Par contre, il faut faire attention à ne pas la perdre.

Le Président.- Pierre Pellenard...

M. de Mesnard.- Quand on la perd, on bloque le numéro qui est dedans et on a un nouveau numéro.

Le Président.- Pierre Pellenard puis Jean-Emmanuel Rollin.

M. Pellenard.- Justement, cela m'interpelle là-dessus. Si c'est une carte que l'on a quasiment à vie, je voulais savoir si cette carte était modifiable en cours de route. Je prends l'exemple d'un étudiant de Master 2, qui fait un stage de recherche en laboratoire. Au premier semestre, il est en tronc commun, il n'a pas accès au laboratoire. Au deuxième semestre, il devra avoir accès au laboratoire. Cette carte permettra-t-elle de faire cette modification ?

M. Tabard.- C'est ce que j'ai dit précédemment. Il n'y a pas d'information sur cette carte outre un identifiant. Donc peu importe le service qui est derrière, la carte est toujours utilisable. Ensuite, c'est au niveau du service que l'on va ouvrir...

M. Pellenard.- D'accord mais, là, l'identifiant sera le même parce que ce sera le même étudiant mais il aura besoin d'une évolution de sa carte pour pouvoir lui ouvrir un service.

M. de Mesnard.- Oui, c'est sur le serveur. On modifie les droits pour cet étudiant. Imaginons qu'il devienne maître de conférences. On modifie les droits, toc !, on le rentre dans le personnel et c'est réglé.

M. Tabard.- Et au niveau du serveur du contrôle d'accès, pour M. X, il coche « accès » et cela fonctionne.

M. Pellenard.- Oui, c'est modifiable à loisir mais sur le compte et non pas sur la carte.

M. Tabard.- Dès l'instant que la carte est perdue, si elle est déclarée perdue, on désactive la carte. Dès l'authentification, la carte n'est plus reconnue, elle n'est plus active et tous les services, forcément, tombent derrière.

M. de Mesnard.- C'est-à-dire qu'on désactive le numéro qui est associé à la carte plus exactement.

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Qui donne l'autorisation d'accès à certains services ? Par exemple, pour donner l'autorisation pour les bâtiments ou les parkings, qui donne l'autorisation ? À quel niveau cela se fait-il ? Cela se fait-il au niveau des composantes ?

M. Tabard.- Si on continue sur les règles qui sont actuelles mais qui peuvent évoluer, bien sûr, en fonction des évolutions technologiques, etc., aujourd'hui c'est le directeur de laboratoire qui fait une demande en disant « Je souhaite que Monsieur qui est maintenant doctorant dans mon laboratoire accède à tel et tel service ».

M. Rollin.- D'accord.

M. Tabard.- Pour un étudiant, pour la restauration, le statut d'étudiant est *de facto* connu et donc *de facto* il a accès au restaurant universitaire. Dès qu'il est inscrit, il a accès au restaurant universitaire.

M. Rollin.- D'accord. Alors la question que j'ai, vous avez parlé de certains laboratoires avec des conditions d'accès très spécifiques qu'on comprend tout à fait. Cette carte pourra permettre l'accès à un bâtiment mais pas forcément à tel secteur du bâtiment.

M. Tabard.- Oui.

M. Rollin.- On est bien d'accord. J'ai une question toute simple. Je vais prendre notre cas, celui des représentants du personnel, où on se balade dans tous les bâtiments. Va-t-il falloir qu'on fasse le tour de chaque bâtiment pour avoir une autorisation d'accès dans tous les bâtiments ?

M. de Mesnard.- C'est la même chose maintenant, Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- Non, maintenant, je me balade... Je n'ai aucun souci pour entrer ou sortir dans un bâtiment de l'université.

M. Dereux.- C'est pas vrai ça.

M. de Mesnard.- Ce sera pareil.

Le Président.- Je pense qu'il y aura un paramétrage qui fait qu'à Jean-Emmanuel Rollin sera accordé un droit d'accès qui sera large.

M. Dereux.- C'est pas vrai ça. *(Rires)*

M. Rollin.- Non mais pas chez vous.

M. Tabard.- C'est une réflexion que l'on peut avoir. Autant, actuellement, on a une carte d'accès qui est spécifique, donc au niveau de la gestion, c'est assez lourd, autant avec cette carte, dès l'instant où elle est perdue, il suffit de décocher au niveau authentification et tout tombe, on a plus de souplesse. On pourra certainement se permettre d'être beaucoup plus souple sur les autorisations. Ce sont des choses à régler au fur et à mesure mais je pense qu'on pourra affiner et améliorer la souplesse.

Le Président.- Vincent Thomas.

M. Thomas.- Je voulais avoir des confirmations mais je crois que tout à l'heure, dans votre intervention, vous avez déjà répondu par anticipation à ma question. Cela sert bien de carte professionnelle, j'ai bien compris.

M. Tabard.- Oui.

M. Thomas.- Alors, le titre, par exemple enseignant-chercheur ou BIATSS ou des choses comme cela, apparaît-il dessus ? Je pose la question simplement parce qu'actuellement, sur notre carte professionnelle, c'est indiqué. Alors, cela permet d'aller dans les musées, de justifier de sa qualité quand cela nous est demandé, même officiellement, au-delà de la réduction pour les musées. D'autre part, j'ai cru comprendre qu'il y aurait une photo dessus, c'est ça ?

M. Tabard.- Oui.

M. Thomas.- Donc là, j'ai la réponse aussi. Mais je pense que la qualité peut avoir une influence parce qu'on doit en justifier de temps en temps à des organismes qui ne sont pas de l'État, qui n'ont pas accès à notre NUMEN pour pouvoir vérifier, etc. Donc je me posais la question.

M. Tabard.- Oui, on a choisi au niveau de notre campus de ne rien changer au niveau de la personnalisation de la carte. Donc on va voir apparaître rigoureusement les mêmes informations...

M. de Mesnard.- « Personnel enseignant-chercheur », je viens de vérifier sur la mienne.

M. Tabard.- ...BIATSS, etc., et au niveau de l'année, ce sera un sticker hologramme avec l'année, qui précisera la validation. Cela permettra, par exemple, pour aller dans un musée ou au cinéma, de présenter la carte et de prouver qu'elle est valide à l'instant « t ». Il y a une autre idée derrière, c'est d'élargir les services comme, par exemple, la culture, et de faire porter la carte Culture via cette carte. Donc on pourra très facilement l'utiliser. À terme, c'est une autre idée aussi, c'est d'utiliser cette carte pour le transport puisque la technologie, quand elle sera compatible avec le tram (ils vont évoluer dans quelques années, en 2016 ou 2017), la technologie sera complètement compatible puisqu'on est sur une technologie tout à fait classique, ouverte et très sécurisée. On pourra donc utiliser également cette carte pour le tram, avec la problématique que le tram de Dijon, ce n'est pas le tram de Besançon, etc. Donc le transport est assez compliqué, ce qui fait qu'à ce jour, il n'y a qu'un seul campus qui utilise le transport sur la carte multiservice, c'est Strasbourg.

Le Président.- Très bien. Merci à tous pour vos questions. Merci à Alain et à Marie-France pour vos réponses.

Si vous êtes suffisamment informés, je vous propose d'adopter ce dossier d'expertise pour la carte multiservice et pour le renforcement de nos infrastructures numériques.

Y a-t-il des oppositions ? Oui, pardon, Julien ?

M. Brault.- Juste rapidement, une demande de précision par rapport au renforcement des infrastructures numériques. Cela concerne-t-il aussi la couverture Wifi ? Parce que c'est vrai qu'il y a certains étudiants qui peuvent se plaindre à des moments. Cela en fait-il partie ?

M. Tabard.- Alors, si effectivement on a les sommes indiquées, on va viser le plus efficacement possible, le plus judicieusement possible pour mettre à jour, adapter par rapport à l'arrivée du Data center, puisque vous comprenez bien que le Data center déplace, j'allais dire, le centre, et donc nécessairement on va construire le réseau autour, l'adapter, le moderniser, le sécuriser et, outre le filaire, dans les éléments actifs, il y aura nécessairement la partie Wifi et en particulier avec le déploiement de nouvelles bornes haute densité. C'est ce qui a été fait, en particulier, dans la salle d'examen pour l'examen classant national pour l'internat. Donc c'est déjà quelque chose que l'on connaît et que l'on a commencé à déployer. Cela va permettre de mettre à jour, j'allais dire, l'ensemble des infrastructures numériques. Mais on avait prévu 7 millions d'euros pour l'ensemble des infrastructures numériques. Là, on va arriver en gros à 50 %. Donc nécessairement, on ne pourra pas tout faire. Donc on va faire déjà beaucoup de choses et c'est déjà bien.

Le Président.- Très bien. Donc je vous propose d'approuver ce dossier d'expertise.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (21 voix pour)

Et on va pouvoir passer au dossier d'expertise...

Le Président.- Merci, Alain... Au dossier d'expertise du Learning Center. Donc Anne va nous rejoindre.

M. Tabard.- Je précise également qu'on a un plan B, si la carte n'est pas disponible...

Mme Manciaux.- Il faut prendre le micro.

M. Tabard.- Un plan B si la carte n'est pas distribuée pour la rentrée, il sera possible de se restaurer puisqu'on pourra émettre un QR code via le portail IZLY. À partir de ce QR code, il suffira de le présenter au resto U et il sera lu. On sera authentifié et le porte-monnaie électronique sera débité, on pourra manger. Donc la carte, même si on a quelques petits problèmes de déploiement de la carte pour le 1^{er} septembre, on a ce plan B.

Mme Mathieu.- Nous, on a l'objectif de la déployer.

M. Tabard.- Bien sûr.

Mme Mathieu.- On a un calendrier.

Intervenant.- Qu'est ce qu'un QR code Alain ?

Intervenant.- C'est ce qu'il y a sur les affiches, vous savez, qu'il faut flasher.

Le Président.- Bien. Donc Learning Center. Dossier d'expertise du Learning Center. Qui commence ? Daniel ou Anne ?

2. Dossier d'expertise « Learning Centre de l'université de Bourgogne, 1^{ère} phase, restructuration de la Bibliothèque universitaire des sciences et d'économie »

Mme Girollet.- Juste quelques mots d'introduction pour expliquer la démarche du Learning Center qui a fait suite à l'étude menée dans le SDIA. On a mené, depuis un an et demi, trois comités de pilotage et de nombreux comités techniques pour mettre en place un programme de Learning Centre. Avec les financements que nous avons eus dans le cadre du CPER, nous ne pourrons faire qu'une partie. C'est ce que Daniel Niederlander va vous expliquer plus en détail. Simplement, un Learning Centre avec trois lieux géographiques, l'actuel BU Sciences et Économie, l'actuelle BU Médecine/Pharmacie, donc BU Santé, et le Centre des Langues et des Cultures pour Tous. Donc on va faire un volet généraliste dans l'actuel BU Sciences et Économie qui va devenir BU 2S, c'est-à-dire « Bibliothèque universitaire de Sciences et de Santé ». C'est là où on va pouvoir faire les travaux avec le financement que nous avons obtenu. Évidemment, sur le fond, le Learning Centre, c'est-à-dire la pédagogie innovante, l'apport du numérique, etc., sera déployé sur l'ensemble des bibliothèques. Je vais laisser la parole à Daniel pour qu'il vous explique un peu plus en détail.

M. Niederlander.- Pour compléter les dires d'Anne, je vous présente un ensemble de diapositives. Ce projet que nous présentons aujourd'hui est pour nous une première phase. Comme l'a précisé Anne, les financements ne permettent de

rénover et d'adapter le bâtiment Bibliothèque universitaire de Sciences et Économie que sur à peu près 70 % des surfaces. Nous espérons que dans un avenir assez proche, un deuxième financement permettra de compléter et d'intervenir également sur la partie Santé au niveau du bâtiment Médecine B1 pour également rénover et adapter les structures de l'actuelle bibliothèque aux besoins du Learning Centre.

Cette première phase est inscrite au contrat de plan État-région sur l'action 3 « Développement du numérique à l'interrégion » et en sous-action 3.2 pour le Learning Center, « Learning Centre » pour la nouvelle dénomination.

Le bâtiment bibliothèque de Sciences et Économie est un bâtiment des années 70. Il a été construit en 1972. Il se situe dans le quart nord-est de l'esplanade Érasme, le long de l'avenue Sully. C'est un bâtiment qui actuellement totalise une surface de 5 300 mètres carrés. Cette première phase ne touchera que 70 % des surfaces, environ 3 500 mètres carrés.

Le budget alloué pour cette opération est de 5,8 millions d'euros. Il comprend l'ensemble des dépenses, y compris 400 000 euros d'équipement. Cela correspond à peu près à 3,4 millions de travaux hors-taxes sur le bâtiment.

Les objectifs de cette opération, comme cela a été dit, est de :

- favoriser un lien entre la pédagogie et la documentation ;
- produire une pédagogie innovante qui donne une large place aux outils numériques.

Pour la partie qualité des lieux :

- on fait un accueil dans des conditions confortables, agréables et accessibles à toutes les personnes, y compris celles en mobilité réduite ;
- développer une gamme variée de salles : mettre en place des salles d'immersion, des espaces de production, des espaces de travail individuel et collaboratif ;
- également pour le bâtiment en question, augmenter sa capacité d'accueil. On voudrait augmenter la capacité de 250 places de manière à pouvoir absorber toute la partie étudiants de médecine qui sont assez mal accueillis dans le bâtiment B1.

Pour la partie bâimentaire, bien sûr :

- rénover le bâtiment qui en a bien besoin ;
 - augmenter ses performances énergétiques et également son confort.
- Confort et performances énergétiques qui font partie des demandes formulées par les étudiants lors de sondages effectués par le centre de documentation.

Le phasage de l'opération a déjà été, je dirais, réfléchi de manière à pouvoir laisser partiellement la bibliothèque en fonctionnement malgré les travaux et de faire des secteurs cohérents, fonctionnels, qui permettent de rentrer dans le budget qui nous est actuellement alloué.

70 % des surfaces permettraient de restructurer les deux tiers ouest du bâtiment, celles qui ont regard sur le tramway. Resterait, effectivement, dans un deuxième temps, à rénover la partie arrière qui correspond à deux grandes salles de lecture et une partie en rez-de-jardin qui est occupée par l'actuelle P'tite Fac, la crèche de l'université qui, elle, ne serait pas touchée par la rénovation. C'est un corps de bâtiment qui a déjà été rénové.

Le programme. On a fait travailler un programmiste qui a établi un préprogramme. Donc il a envisagé un certain nombre de places, de types de salles et les a intégrés dans les parties existantes. Cela rentre dans les surfaces qui sont actuellement existantes.

Au final, il a déjà mis en place une préprogrammation avec un certain nombre de pré-affectations de salles que l'on peut voir ici. Je ne vais pas rentrer dans le détail. En fait, on va traiter des façades. On va traiter des zones, réaménager des zones, transformer des zones, changer des affectations pour certaines salles et, essentiellement, rénover l'intérieur des salles, recréer des salles d'immersion, des salles de travail en petit groupe ou individuel.

Voilà globalement sur les trois niveaux, l'ensemble des travaux qui pourrait être envisagé. Cette description porte sur l'ensemble du projet, toutes phases confondues.

Le Président.- Merci beaucoup, Daniel, pour cette présentation de ce dossier d'expertise. C'est le dossier d'expertise qui, une fois qu'il est voté, nous permet de rentrer, de mobiliser véritablement les financements. C'est donc une étape vraiment essentielle. Le dossier d'expertise est établi par les services du Rectorat, par l'ingénieur construction du Rectorat. C'est donc une expertise extérieure qui, une fois qu'elle est validée par notre conseil d'administration, permet de s'engager véritablement dans le projet.

Je suis très heureux parce que le Learning Center est un projet sur lequel on a beaucoup travaillé depuis le début du mandat. On a dû faire face, alors qu'on avait cette ambition forte, à des réductions massives des crédits dans le cadre du CPER. Il a donc fallu ré-imaginer un projet qui soit adapté aux financements CPER que l'on peut mobiliser et qui ménage l'ambition qui est la nôtre pour les années qui viennent, c'est-à-dire que, comme l'ont dit Daniel et Anne, c'est une étape. Donc dans le cadre des prochains CPER, bien entendu, ce projet de développement sera maintenu.

Je ne sais pas si vous avez des questions ou des besoins d'information supplémentaires.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, j'ai quelques questions parce que c'est vrai que quand j'ai lu la note descriptive, je me suis demandé ce qu'il en était exactement, ce qui était soumis. Donc j'avais demandé le dossier d'expertise et je vous remercie de me l'avoir transmis. Cela m'a permis de me faire un meilleur éclairage.

La première chose que j'ai notée, M. Niederlander l'a redit, c'est que finalement, dans la restructuration, certaines demandes que les personnels formulaient depuis un certain temps comme une meilleure climatisation et ventilation... Parce que travailler actuellement à la BU Sciences et Économie, cela devient une gageure. D'ailleurs, il n'y a plus aucun étudiant, il n'y a que des personnels qui sont en train de suer. Donc cela va faire du bien pour tout le monde. Pas simplement que pour les étudiants. Heureusement que les étudiants l'ont demandé puisqu'ils l'ont obtenu, donc les personnels vont en profiter. Mais dedans, il y a une chose que j'ai remarquée mais que je n'ai pas comprise peut-être, c'est le regroupement. Une partie de la BU Santé va venir en Sciences et Économie... Enfin, en Sciences et Économie, il va y avoir un partage des fonctions, si j'ai bien compris.

En termes d'organisation de travail pour les personnels. En fait, il va y avoir des personnels qui vont partir d'un côté... Enfin, va-t-il y avoir une répartition ? Parce que j'ai noté une chose, c'est que l'espace dédié aux personnels était, dans le nouveau programme, diminué de 37 %. On passe d'une surface de 62 mètres carrés à une surface de 40 mètres carrés. Il y a déjà des personnels qui sont en nombre important et qui sont dans des surfaces, pour certains, un peu minimales. Donc je me demande s'il y a une restructuration du bâtiment (pourquoi pas ?), s'il y a une

restructuration aussi en termes de réorganisation des services. Mais les personnels, pour le moment, que j'ai interrogés, ne savaient même pas et ont été un peu surpris, quand je leur ai présenté le rapport d'expertise, de savoir que c'était à ce point-là. Ils n'avaient même pas ce niveau d'information. J'ai ces questions qui se posent pour le personnel. Pourquoi passe-t-on de 62 à 40 mètres carrés ? On baisse de 37 % la surface dédiée aux personnels.

Mme Girollet.- On a fait des comités techniques et des comités de pilotage. Dans le comité de pilotage, il y a l'ensemble du conseil documentaire et, dans les comités techniques, on avait les personnels de toutes les bibliothèques concernées. Donc je suis étonnée que les personnels ne soient pas au courant parce que, vraiment, on a largement diffusé.

M. Rollin.- Quand ils demandent ce qui se passe au conseil de documentation, ils n'ont pas de retour sur ce point-là. Ils n'ont pas eu de retour. Je vous le dis.

Mme Girollet.- Après, il y a toute une réorganisation, effectivement, qui va être faite, avec une rationalisation des mètres carrés, etc. Le fonds Économie va aller en BU Droit-Lettres. Donc cela va libérer... Parce que, sinon, le mouvement n'aurait pas été possible. Alors, peut-être que Sophie Desseigne veut ajouter quelques éléments sur la question plus précise.

Mme Desseigne.- Je n'ai pas en tête le métrage de l'espace qui est réservé pour les personnels mais on a fait en sorte que tous les personnels de la BU Santé actuelle soient accueillis en BU Sciences avec les salles qui sont actuellement, que vous connaissez peut-être, la salle PEREC notamment. Tout cet étage en U va servir à l'accueil du personnel et on sera dans les normes d'accueil requises. On a choisi la solution optimum pour les personnels dans le scénario 1 et ils en sont parfaitement au courant.

M. Rollin.- Je reprends le tableau « programme théorique ». Si vous pouvez passer le tableau des surfaces dédiées, c'est « *espace du personnel : 62 mètres carrés* » actuellement, et nous passons à 40 mètres carrés. « *Surface utile programmée : 40 mètres carrés.* »

Mme Desseigne.- Non mais vous n'êtes pas sur un...

M. Rollin.- Je prends le document qu'on m'a distribué. Qu'on m'a donné. Que j'ai réclamé et qu'on m'a donné. Donc j'ai étudié ce document-là.

Mme Girollet.- Il faut aussi voir la configuration des locaux. La configuration des locaux actuels où il y a une grande déperdition de mètres carrés qui ne servent à rien, et là, tout cela a été pris en compte. Donc vraiment, le confort des personnels a été l'une des priorités, et on l'a dit plusieurs fois en comité de pilotage et en comité technique, et je vous assure que les informations ont été diffusées. Le document qu'on vous a envoyé est un document de travail puisque c'est le document d'expertise mais, ce tableau-là, on l'a traité, etc. On ne peut pas forcément comparer des mètres carrés qui ne sont pas opérationnels avec des mètres carrés qui vont être opérationnels dans le cadre de cette restructuration. Et vraiment, le confort des

personnels a été une des priorités et ce n'est pas « les étudiants qui ont », « grâce aux étudiants », etc., c'est global. La réflexion a été vraiment menée au niveau global, étudiants et personnels.

M. Rollin.- De toute façon...

M. de Mesnard.- Comme usager de la bibliothèque...

M. Rollin.- Non mais ce n'est pas gênant. Je vais saisir le CHSCT sur cette question parce qu'il y a un impact sur les personnels et le confort des personnels et je demanderai au CHSCT de statuer.

Mme Desseigne.- Je viens de re-parcourir le document. Le passage de 60 mètres carrés à 40 mètres carrés ne concerne absolument pas des espaces de bureaux. C'est juste l'espace détente réservé aux personnels, qui passe de 60 à 40 mètres carrés mais qui sera...

M. Rollin.- Espace du personnel, cela comprend...

Mme Desseigne.- Oui, le libellé est particulier mais cela correspond juste à cet espace de détente où il y aura une cuisine, beaucoup mieux installée qu'elle ne l'est actuellement, et qui correspond à cet espace-là. Ce n'est pas du tout l'espace de bureaux. Cela n'a rien à voir.

M. de Mesnard.- Jean-Emmanuel, comme usager de la bibliothèque de Sciences et Économie, je peux témoigner que les salles où est le personnel sont très mal fichues. Il y a une place perdue...

M. Rollin.- Non mais, on parlait d'espace...

M. de Mesnard.- ...C'est un bâtiment qui n'était pas bien conçu de ce point de vue-là.

M. Rollin.- On parle de deux choses. On parle de l'espace public, que ce soit le magasin ou les salles de lecture, où les personnels sont en contact avec les usagers mais il y a aussi des salles où les personnels ne sont pas huit heures par jour en contact avec les usagers. Ils interviennent aussi dans des secteurs différents où il y a l'atelier, etc., et où il n'y a pas d'usager. La question que je posais, c'était : quels étaient les espaces concrètement qui étaient touchés par rapport à cela ?

J'en ai une dernière. J'ai aussi remarqué... Nous avons parlé des NAS et, tout à coup, je vois que pour le logement de la NAS qui a été maintenue dans le cadre du programme de réduction, elle est programmée pour la disparition d'ici à 2017. Donc il va falloir qu'on ait une vigilance particulière sur la redistribution de cette NAS puisque si elle se libère... Et pourquoi elle n'est plus d'actualité ? La question que je pose, c'est : pourquoi ce logement ne sera plus d'actualité puisqu'on développe un service nouveau avec des services plus étendus par rapport aux étudiants ? Peut-être que l'utilité d'une présence était avérée.

Mme Mathieu.- Sur le logement vacant, on en a parlé à la fois en CHSCT et on en a encore reparlé en CT. Et on a dit justement que ce qui était vacant n'était pas réattribué mais on en a parlé.

M. Rollin.- Non, il n'est pas vacant celui-là en BU Sciences et Économie, il est présent. Celui qui est vacant, c'est celui de Droit-Lettres. Là, je parle de celui de Sciences et Économie.

Mme Mathieu.- Oui, par rapport à la vacance sur les... *suite inaudible*.

M. Rollin.- Là, on parle de la BU Sciences. Celui de la BU Sciences est actuellement occupé.

Mme Mathieu.- Oui.

M. Rollin.- Et c'est celui-là qui est appelé à disparaître en 2017 si les travaux se déroulent correctement.

Le Président.- Bien. On doit trouver d'autres solutions. On fait évoluer les locaux. On les adapte et, nécessairement, dans ces mouvements d'adaptation et de modernisation, les plans ne peuvent pas être à l'identique. Mais globalement, ce que je veux dire, c'est qu'il y a, bien sûr, un plan qui ne sera pas à l'identique mais vous voyez qu'on est engagé dans un formidable mouvement de modernisation, d'adaptation de notre fonction documentaire et qu'à travers ce Learning Center, l'élément important au-delà des surfaces, c'est l'espèce de symbiose que l'on veut arriver à construire et que l'on va construire entre la fonction documentaire et la fonction pédagogique de façon à faire de ces Learning Centers de véritables espaces dans lesquels se construiront des équipes mixtes entre les enseignants et les personnels de bibliothèque autour de la documentation et de l'accès à la documentation. C'est véritablement là que se situe l'enjeu de ce que doit être ce Learning Center.

Ceci étant, là encore, il faut qu'on adopte ce dossier d'expertise puisque c'est la condition qui va nous permettre de mobiliser les crédits qui sont nécessaires pour entrer de façon opérationnelle dans le projet. On a l'accord des services de l'État à travers l'ingénieur bâtiment du Rectorat et donc on attend maintenant notre...

Intervenante.- Il faut encore avoir l'accord du préfet.

Le Président.- Il faudra avoir l'accord du préfet encore. Mais le préfet va... Le CPER étant validé, ce n'est pas le préfet qui peut être bloquant à ce stade.

Qui s'oppose à ce dossier d'expertise sur le Learning Center ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions, Monsieur Rollin ? D'accord. Deux abstentions.

M. de Mesnard.- Qui ne prend pas part au vote ?

Le Président.- Tout le monde vote ? Très bien.

19 voix pour, 2 abstentions

Parfait. Je vous remercie. Merci, Anne. Merci, Daniel. Merci, Madame Desseigne, pour ces éléments de débat.

XI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Convention-cadre uB-Rectorat relative à l'ESPé

Le Président.- On doit maintenant aborder la dernière partie de ce conseil qui est l'approbation de conventions et contrats. On a individualisé quand même la convention-cadre entre notre université et le Rectorat autour de l'ESPé parce que c'est l'aboutissement d'un long travail, et ce n'est pas Marie-Geneviève qui me désavouera. On attendait celle-ci depuis probablement plus d'un an. Deux ans ? Trois ans ?

Mme Gerrer.- Depuis que tu es président.

Le Président.- Donc depuis trois ans. La négociation a été longue. La construction de l'ESPé a été un élément qui est venu retarder le dossier mais, enfin, ça y est. Il y a eu un très gros travail entre les services du Rectorat, les services de l'ESPé, la Direction générale pour venir finaliser cette convention-cadre autour de l'ESPé. Est-ce que tu veux nous en dire un petit mot peut-être, Marie-Geneviève ?

Mme Gerrer.- Écoute, je crois que tu as dit l'essentiel. Moi, je voudrais surtout remercier toute l'équipe MEEF qui s'est impliquée, qui vraiment s'est investie dans toutes ces réunions qui ont été longues, qui ont été nombreuses. Bien sûr, je n'oublie pas le personnel du Rectorat, évidemment, mais je vois que dans mon équipe, cela a été un travail de très longue haleine.

Le Président.- Tout à fait. Je vous propose donc que l'on adopte cette convention-cadre entre l'université de Bourgogne et le Rectorat qui vous a été soumise avec les documents préparatoires de ce conseil d'administration.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Voilà, ça y est. Cette convention va pouvoir entrer en vie.

Unanimité (20 voix pour)

2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Le Président.- Et puis nous devons approuver les conventions et contrats qui sont liés à des subventions ou qui engagent l'université et que vous avez également eus avec les documents préparatoires de ce CA.

Avez-vous, les uns ou les autres, des remarques particulières ? Non ? Donc je vous propose de les adopter en bloc.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (20 voix pour)

3. Compte rendu des conventions hors subvention

Le Président.- Les autres conventions sont soumises pour information. C'est bien cela, Hélène ?

Mme Manciaux.- Oui, elles n'appellent pas de vote.

Le Président.- Voilà, elles n'appellent pas de vote. Elles sont données pour information.

Je crois que nous avons terminé l'ordre du jour de ce CA plénier. Je vous remercie tous. C'était le dernier de l'année universitaire. Je vous remercie pour cette bonne année de débats pendant nos conseils d'administration. Je remercie tout particulièrement le PAJI, Hélène et Annie, parce que vous êtes les chefs d'orchestre de quelque chose de vraiment compliqué à organiser et de plus en plus compliqué, en fait, au fur et à mesure des CA, à mesure que se complexifie notre vie universitaire. J'en suis le témoin. Merci beaucoup pour votre précision.

Nous avons maintenant un conseil restreint mais je vous propose de prendre cinq minutes avant de rentrer en restreint, et à tous les autres que je ne reverrai peut-être pas, je souhaite un excellent été.

Prochain conseil d'administration plénier, ce doit être le 4 septembre. C'est un conseil extraordinaire qui nous permettra de débattre sur les orientations budgétaires et sur la proposition de campagne d'emplois et, comme les années précédentes, on débattera et on émettra un vote d'orientation qui permettra d'aborder les dernières semaines de la préparation du budget et de la campagne d'emplois avant un vote formel à la fin du mois de septembre.

Merci beaucoup à tous.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 50)

Le Président

Alain BONNIN